

Egalité et Non-Discrimination

Manuel du facilitateur en ATPC



WSSCC
LE CONSEIL DE CONCERTATION
POUR L'APPROVISIONNEMENT
EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT



À propos du Conseil de concertation pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement

Le Conseil de concertation pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement (WSSCC) est une organisation multipartite de concertation et de collaboration, qui réalise ses objectifs en partenariat avec les gouvernements nationaux et les collectivités locales, les réseaux de la société civile, les communautés, les établissements scolaires et les entrepreneurs locaux. Organisation affiliée aux Nations Unies, le WSSCC change le quotidien de millions de personnes vulnérables et marginalisées en améliorant leur accès et leur utilisation des services d’hygiène et d’assainissement au travers du Fonds Mondial pour l’Assainissement, d’activités de sensibilisation et de plaidoyer sur des questions telles que la gestion de l’hygiène menstruelle, et de son rôle fédérateur dans le secteur afin d’accélérer les progrès dans la réalisation de la cible 6.2 des Objectifs de développement durable (ODD).

À propos du Fonds mondial pour l’assainissement

Le Fonds mondial pour l’assainissement (GSF) investit dans des approches du changement de comportements qui permettent à un grand nombre de personnes dans les pays en développement d’améliorer leur accès à l’assainissement et d’adopter de bonnes pratiques d’hygiène. Créé en 2008, le GSF est le seul fonds international à se consacrer exclusivement à l’assainissement et à l’hygiène, en offrant des subventions à des programmes à assise communautaire bénéficiant du soutien de l’État. Dans ces pays, un réseau de parties prenantes de différents secteurs, y compris des ménages, des collectivités locales, des organisations communautaires, des ONG, des instituts universitaires et des entrepreneurs locaux, se constitue en mouvements dynamiques en faveur de l’assainissement et de l’hygiène. Ensemble, ces parties prenantes contribuent à créer les conditions permettant à des dizaines de millions de personnes de vivre dans des environnements exempts de défécation à l’air libre et d’accéder à des latrines et des installations pour le lavage des mains.

Le WSSCC tient à remercier ses donateurs : les gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse. Les opinions exprimées dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement la position officielle des donateurs du WSSCC.

Remerciements

- Nous remercions tout particulièrement toutes les agences de mise en œuvre, les communautés et les volontaires, qui s'efforcent d'offrir à tous un accès à des services d'assainissement équitables. Sans leur connaissance du milieu local, leur capacité d'innovation et leur dévouement, ce manuel, comme tant d'autres, n'aurait pu voir le jour.
- WSSCC Genève: Patrick England, Carolien van der Voorden, Elizabeth Wamera, Virginia Kamowa et Enrico Muratore Aprosio. Nos remerciements vont également à Ailsa Jones, Asu Durmus, Clara Rudholm, Hakim Hadjel, Matteus van der Velden, Saskia Castelein, Simon Msukwa, Sue Coates et Eileen Palmer pour leur soutien.
- À la Dre Sarah House, consultante indépendante et cheffe d'équipe de l'étude de cadrage et de diagnostic de l'approche du GSF en matière d'égalité et de non-discrimination.
- À la Dre Sue Cavill et à Suzanne Ferron, consultantes indépendantes et membres de l'équipe de rédaction du rapport de cadrage et de diagnostic de l'approche du GSF en matière d'égalité et de non-discrimination.
- Nous remercions les organisations ou programmes suivants pour leurs contributions et leurs réflexions: Plan Tanzanie et le programme UMATA, UNHABITAT Népal et le programme du GSF Népal, le ministère ougandais de la Santé et le Fonds ougandais pour l'assainissement, Medical Care Development International Madagascar et le programme FAA.
- Nous remercions les personnes et les organisations suivantes pour leur aide dans la promotion du programme WASH et égalité, et qui ont élaboré les études de cas et les outils mentionnés dans ce manuel: Naomi Carrard (Institute for Sustainable Futures, University of Technology Sydney), Joanne Crawford (International Women's Development Agency), Gabrielle Halcrow (SNV), Rochelle Holm (Mzuzu University), Hazel Jones (Water, Engineering and Development Centre), Celestine Musembi (University of Nairobi), Samuel Musyoki (Plan International), Sharron Roose (SNV), Tom Rankin (Plan International), Claire Rowland (International Women's Development Agency), Wales Singini (Mzuzu University), Marni Sommer (Columbia University), Sian White (London School of Hygiene and Tropical Medicine), Jane Wilbur (London School of Hygiene and Tropical Medicine) et Dr Juliet Willets (Institute for Sustainable Futures, University of Technology Sydney).

Citation suggérée: WSSCC. (2019) Égalité et non-discrimination: manuel du facilitateur en ATPC Genève, Suisse: WSSCC.

Table des matières

Remerciements	ii
Table des matières	iii
Principales définitions	vi
1. Introduction	1
1.1 EQND et droits fondamentaux dans le contexte de l'ATPC	2
1.2 Pourquoi intégrer l'EQND?	3
2. Principaux concepts en matière d'EQND	5
2.1 Principes	5
2.2 Identifier les désavantages	11
2.2.1 Les ensembles de désavantages	12
2.2.2 Risques de répercussions négatives pour les personnes susceptibles d'être défavorisées	15
2.2.3 A, B, C —Catégories de désavantages	18
3. Intégrer l'EQND dans les différentes étapes de facilitation de l'ATPC	18
3.1 Attitudes et comportements d'ordre général pour un ATPC ouvert à tous	19
3.1.1 À faire et à ne pas faire	19
3.1.2 À faire et à ne pas faire — recommandations spécifiques	20
3.1.3 Recommandations générales — ne pas nuire	21
3.2 Intégrer l'EQND dans la phase de pré-déclenchement	23
3.2.1 Identifier les partenaires EQND	24
3.2.2 Veillez à la diversité de l'équipe de déclenchement	25
3.2.3 Identification préliminaire des personnes susceptibles d'être défavorisées	26
3.2.4 Invitez nommément les personnes susceptibles d'être défavorisées à la réunion de déclenchement	26
3.2.5 Faire en sorte que la réunion de déclenchement soit facile d'accès et compréhensible	29
3.3 Intégrer l'EQND dans la réunion de déclenchement	30
3.3.1 Ne pas nuire lors de la réunion de déclenchement	31
3.3.2 Faire les présentations lors de la réunion de déclenchement	33
3.3.3 Faciliter l'usage des outils de déclenchement	34
3.3.4 Élaborer un plan d'action	35
3.3.5 Identifier les leaders naturels	37
3.4 Intégrer l'EQND dans la phase de suivi post-déclenchement	39
3.4.1 Ne pas nuire — suivi post-déclenchement	40
3.4.2 Identifier les personnes ayant besoin d'aide (c.-à-d. les ménages de 'catégorie C')	43
3.4.3 Étudier les différentes possibilités d'appui	44

3.4.4	Mettre en place une aide — 1 ^{re} étape : Analyser les obstacles	45
3.4.5	Mettre en place une aide — 2 ^e étape : ‘Déclencher’ une réflexion collective sur le thème de l’égalité et de la non-discrimination	48
3.4.6	Mettre en place une aide - 3 ^e étape : Mettre la communauté au défi d’agir – PAFI- Petites Actions Faisables Immédiatement	50
3.4.7	Mettre en place une aide — 4 ^e étape : Mettre la communauté au défi de prendre des mesures plus conséquentes	53
3.4.8	Mettre en place une aide — 5 ^e étape : Étudier les possibilités d’aide extérieure	54
3.4.9	Autres conseils et bonnes pratiques pour le suivi post-déclenchement	58
3.5	Retour d’information, apprentissage et activités post-FDAL	61
3.5.1	Enseignements tirés et retours d’information des personnes susceptibles d’être défavorisées	61
3.5.2	L’EQND dans les activités post-FDAL	64
	Annexes I: Exemple de code de conduite	66
	Annexes II: Conseils propres à certains aspects	70
	Annex II.1: Exemples de technologies locales en matière d’accessibilité	70
	Annex II.2: Formation à l’attention des fournisseurs de services et matériaux d’hygiène et d’assainissement	73
	Annex II.3: Gestion de l’hygiène menstruelle et ATPC	74
	Annexes III: Approches et outils de facilitation	77
	Annex III.1: Approche de facilitation : ‘Follow-up MANDONA’	77
	Annex III.2: Approche de facilitation : mobilisation proactive	78
	Annex III.3: Approche de facilitation : audits d’accessibilité et de sécurité	80
	Annex III.4: Approche de facilitation : exercice d’accroupissement	81
	Annex III.5: Approche de facilitation : le cadran de 24 h	83
	Annex III.6: Approche de facilitation : analyse de l’inclusion sociale et de genre	84
	Annex III.7: Approche de facilitation : trousse à outils du praticien: violence, genre et WASH	85
	Annex III.8: Approche de facilitation : vote sur la question des opportunités	86
	Annex III.9: Approche de facilitation : échelle de la participation	88
	Annexes IV: Exemple de fiche de suivi communautaire	89
	Annexes V: À faire et à ne pas faire — recommandations spécifiques aux différents groupes	90
	Annex V.1: Personnes ayant des problèmes de santé mentale	90
	Annex V.2: Les personnes les plus pauvres	93
	Annex V.3: Personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite	94
	Annex V.4: Personnes âgées	95
	Annex V.5: Bébé et enfants	96
	Annex V.6: Hommes et femmes	97
	Annex V.7: Groupes marginalisés, minoritaires ou exclus	98

Annex V.8: Minorités sexuelles et de genre (MSG)	98
Annex V.9: Personnes vivant avec le VIH/SIDA	99
Annex V.10: Personnes souffrant d'incontinence	100
Annex VI: Bibliographie et ressources	102

Sigles et abréviations

ATPC	Assainissement total piloté par la communauté
EQND	Égalité et non-discrimination
FUM	Follow-up MANDONA
GSF	Fonds mondial pour l'assainissement
LSHTM	London School of Hygiene and Tropical Medicine
GHM	Gestion de l'hygiène menstruelle
DAL	Défécation à l'air libre
FDAL	Fin de la défécation à l'air libre
MSG	Minorité sexuelle et de genre
PAFI	Petites actions faisables immédiates
CVD	Comité villageois de développement
WASH	Eau, assainissement et hygiène
WASHCOM	Comité Eau, assainissement et hygiène
WEDC	Water, Engineering and Development Centre
WSSCC	Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement

Les icônes suivantes sont utilisées comme guides dans ce manuel.

Legend	
	OUTILS DE FACILITATION
	CONSEILS
	ÉTUDES DE CAS
	INFORMATIONS
	NE PAS NUIRE

Principales définitions

L'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) est une approche intégrée permettant aux communautés de mettre fin à la défécation à l'air libre (FDAL) et de maintenir cet état. L'ATPC consiste à encourager la communauté à analyser sa propre situation sanitaire et ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences afin de provoquer une réaction collective. Les approches fondées sur l' 'enseignement' dispensé par des personnes extérieures à une communauté ne participent pas de l'approche ATPC au sens de ce manuel (Kar & Chambers, 2008).

Ne pas nuire est un principe selon lequel les personnes et les organisations responsables de la mise en œuvre de l'intervention doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour que celle-ci n'entraîne aucun risque accru ou détérioration de leur situation pour les populations cibles.

L'égalité et la non-discrimination sont des obligations juridiques contraignantes visant à garantir à tous, en toute équité, la jouissance de leurs droits, à prévenir tout traitement moins favorable d'un individu ou d'un groupe et tout impact négatif sur des individus ou des groupes tels que ceux caractérisés par l'appartenance ethnique, le sexe, le genre, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, la propriété, le handicap, l'âge, la condition physique, et la situation économique et sociale (adapté de De Albuquerque, 2014).

La violence fondée sur le sexe (VFS) fait référence aux actes perpétrés sans le consentement d'une personne et fondés sur les normes de genre et les relations de pouvoir déséquilibrées. Elle comprend la violence physique, émotionnelle, psychologique et sexuelle, ainsi que le déni d'accès aux ressources ou aux services, et les menaces de violence ou de contrainte. Certains groupes peuvent être plus exposés à la VFS: les personnes âgées, les personnes handicapées, les adolescentes, les enfants, les personnes appartenant aux minorités sexuelles et de genre, et les femmes à la tête d'un ménage.

L'incontinence est l'incapacité à pleinement contrôler l'élimination de l'urine ou des selles.

Les personnes et groupes marginalisés sont les personnes qui se voient systématiquement refuser les possibilités et les ressources disponibles aux autres membres de la communauté (y compris la fourniture de services d'assainissement et d'alimentation en eau) en raison de leur exclusion de la vie sociale, culturelle et politique sur la base de leur identité, de leur lieu de vie ou de leurs croyances.

La gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) Désigne la manière dont les femmes et les adolescentes gèrent l'hygiène associée à la menstruation. Une bonne GHM nécessite: a) d'avoir à disposition des protections hygiéniques propres, d'un coût abordable, adaptées à l'âge, b) des systèmes de collecte et de mise au rebut hygiéniques et respectueux de l'environnement, c) des installations sanitaires accessibles offrant sécurité et intimité, d) du savon et de l'eau et un espace suffisamment grand pour se changer et se laver, e) des possibilités de dialogue avec les filles, les garçons, les femmes et les hommes, et f) la création de normes positives et la démystification (Roose, Rankin & Cavill, 2015).

Les leaders naturels sont des militants et des enthousiastes qui se démarquent et assument un leadership au cours des processus ATPC, encourageant leur communauté à mettre fin à la défécation à l'air libre et veillant à ce que chacun puisse accéder à un assainissement et une hygiène adéquats. Hommes, femmes, jeunes et enfants peuvent tous être des leaders naturels (Kar & Chambers, 2008).

La fin de la défécation à l'air libre (FDAL) signifie que les matières fécales ne sont plus directement exposées à l'air libre ou à même d'entraîner une contamination par voie orale. La définition du statut FDAL varie d'un pays à l'autre, mais elle correspond généralement à a) l'absence de matières fécales exposées à l'air libre, b) l'utilisation généralisée de latrines basiques¹ (selon la définition JMP du niveau de service) et c) l'existence d'un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon (ou un substitut, par exemple des cendres) près des latrines.

Les personnes 'potentiellement défavorisées' ou 'susceptibles d'être défavorisées' dans le contexte de l'ATPC, les personnes et les groupes qui sont potentiellement vulnérables, marginalisés et exclus, ou qui font l'objet d'une discrimination active, d'inéquité, d'inégalité ou de stigmatisation. Les personnes susceptibles d'être défavorisées peuvent soit avoir la capacité de construire une latrine elles-mêmes, soit faire appel à des membres de la famille qui peuvent les aider, soit encore avoir besoin d'une aide supplémentaire de la part d'autres personnes.

Les minorités sexuelles et de genre (MSG) désignent les personnes qui se considèrent gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles, intersexuées (les personnes ayant des organes génitaux ou des chromosomes qui ne correspondent pas aux définitions classiques du corps humain masculin ou féminin), ou qui ne se considèrent pas uniquement hétérosexuelles ou comme homme ou femme. Le terme 'non binaire' est également utilisé.

Les petites actions faisables immédiatement sont des actions relativement simples et rapides qui permettent à une communauté de progresser vers le statut FDAL. Elles ne doivent jamais être imposées par des personnes externes, mais au contraire doivent émaner et être dirigées par les membres de la communauté sensibilisés au moyen d'un processus guidé.

¹ Une latrine de base correspond à une installation sanitaire améliorée qui n'est pas partagée avec d'autres ménages. Les installations sanitaires améliorées sont conçues pour éviter de manière hygiénique tout contact entre les excréments et les personnes, et désignent notamment: les toilettes à chasse d'eau (mécanique ou manuelle) reliées aux égouts, les fosses septiques ou les toilettes à fosse, les toilettes à fosse améliorées par ventilation, les toilettes à compost ou les latrines à fosse couvertes par une dalle. Voir: <https://washdata.org/monitoring/sanitation>

La stigmatisation désigne un processus visant à déshumaniser, à humilier, à discréditer et à dévaluer les personnes appartenant à certains groupes. Elle se fonde souvent sur un sentiment de dégoût et se fixe sur une caractéristique, une qualité ou une identité considérée comme ‘inférieure’ ou ‘anormale’. La stigmatisation repose sur un état d’esprit de type ‘eux’ et ‘nous’ visant à confirmer la ‘normalité’ de la majorité en déconsidérant les ‘autres’. Elle sert à ‘justifier’ les discriminations pour les rendre naturelles, nécessaires et désirables.

Le déclenchement fait référence au processus de prise de conscience des membres d’une communauté par laquelle ces derniers comprennent que la défécation à l’air libre les amène à ingérer sans le savoir des excréments humains, et décident d’agir pour améliorer leur comportement en termes d’assainissement et d’hygiène. L’élément central de la méthodologie de déclenchement est la provocation du sentiment de dégoût et de choc, ce qui explique pourquoi les termes les plus graphiques (tels que le mot ‘merde’) sont utilisés — y compris dans le présent manuel. Le déclenchement peut également faire référence à la réunion guidée avec les communautés. Dans le contexte de ce manuel, l’expression ‘réunion de déclenchement’ est utilisée pour désigner l’évènement précis et le distinguer du processus de déclenchement en tant que méthodologie guidée visant à initier un changement des comportements d’une manière générale.



1

INTRODUCTION

L'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) ou les approches similaires de changement des comportements collectifs visent à encourager une communauté entière à mettre fin à la défécation à l'air libre (DAL) de manière durable et selon ses propres conditions². Cela comprend les personnes potentiellement dans l'incapacité de construire, d'utiliser et d'entretenir des installations sanitaires et d'hygiène elles-mêmes, qui ont peu de confiance ou d'écho dans les processus décisionnels communautaires, ou qui font l'objet d'une discrimination active au sein de la communauté.

L'approche ATPC est souvent considérée comme équitable de fait, car tout un chacun doit avoir accès à des latrines avec un dispositif de lavage des mains et pouvoir les utiliser avant que la communauté ne puisse obtenir la certification du statut Fin de la défécation à l'air libre (FDAL). Toutefois, il se peut que certaines personnes passent entre les mailles et les facilitateurs en ATPC doivent renforcer leurs efforts visant à anticiper et à répondre aux besoins des personnes potentiellement défavorisées afin de veiller à ce qu'elles ne soient pas laissées de côté ou exposées à des risques accrus en termes de sécurité et de dignité en raison de l'intervention.

Sur la base de l'expérience acquise en programmation d'hygiène et d'assainissement, et dans le secteur WASH d'une manière générale, le présent manuel offre des conseils aux facilitateurs en ATPC pour intégrer de manière proactive l'égalité et la non-discrimination (EQND) dans leur travail avec les communautés³. En premier lieu, il définit brièvement les concepts et les principes associés à l'EQND

² Des approches similaires sont par exemple les approches communautaires de l'assainissement total (sigle CATS en anglais –Community Approaches to Total Sanitation).

³ Le présent manuel se fonde sur les observations et les recommandations de l'étude de diagnostic et de cadrage de l'approche du GSF en matière d'égalité et de non-discrimination pour les programmes financés par le GSF (House, Ferron & Cavill, 2017a).

dans le contexte de l'ATPC. Ensuite, il propose un guide étape par étape pour intégrer l'EQND dans chaque phase du processus d'ATPC - pré-déclenchement, déclenchement et suivi post-déclenchement - ainsi que des conseils, des outils et des études de cas. Il offre également une liste plus précise des choses 'à faire ou à ne pas faire' pour accompagner différents groupes de personnes potentiellement défavorisées, ainsi qu'un modèle de code de conduite.

1.1 EQND et droits fondamentaux dans le contexte de l'ATPC

L'EQND signifie que chacun peut pleinement jouir de son droit à des installations sanitaires et d'hygiène adaptées et sûres, et qu'aucun individu ou groupe n'est traité moins favorablement dans le contexte d'une intervention ATPC, ou que celle-ci n'entraîne aucun effet délétère sur le bien-être et la dignité, que ce soit de manière intentionnelle ou non. L'ATPC peut être un outil puissant de réduction des inégalités, de promotion de la participation active, de (re)dynamisation des systèmes d'entraide communautaire, et de création d'espaces pour les personnes généralement considérées comme défavorisées où elles peuvent s'exprimer, passer à l'action et remettre en cause leur stigmatisation.

Pour autant, l'ATPC n'est pas automatiquement inclusive. Du fait de son ancrage dans l'action collective au niveau communautaire, et compte tenu du fait que dans une communauté, certains ont plus de moyens et de pouvoir décisionnel que d'autres, mettre en œuvre l'ATPC sans activement tenir compte de l'égalité et de la non-discrimination peut entraîner la mise à l'écart de certaines personnes. Lorsque des individus ou des groupes font l'objet d'une discrimination active, leur sécurité, leur dignité et leurs droits sont parfois même en jeu.

Intégrer l'EQND implique que les facilitateurs prennent des mesures délibérées pour veiller à ce que le processus ATPC soit équitable. Pour ce faire, il faut prendre conscience dès le départ de l'existence d'inégalités dans les communautés, et du fait que pour assurer l'équité, les personnes potentiellement défavorisées pourront avoir besoin de plus de soutien pour pleinement participer. Les facilitateurs en ATPC doivent porter (au sens figuré) des 'lunettes EQND' pour voir les personnes susceptibles d'être défavorisées en tant que membres de la communauté dans son ensemble.

FIGURE 1 Les lunettes EQND



(House, Ferron & Cavill, 2017b)

S'efforcer d'intégrer l'EQND dans chaque étape d'une intervention ATPC est essentiel pour s'inscrire dans une approche fondée sur les droits fondamentaux, reconnaissant que quiconque, où que ce soit (les '**titulaires de droits**') a des droits inhérents et que les gouvernements (en tant que principaux

‘**porteurs d’obligations**’) sont légalement responsables du respect, de la protection et de la réalisation de ces droits, pour chaque individu. D’autres acteurs, tels que les ONG et le secteur privé, ont des responsabilités en tant que ‘**porteurs d’obligations secondaires**’ dans l’accompagnement de ce processus. Des installations sanitaires adaptées et équitables sont un droit fondamental à part entière et font partie des Objectifs de développement durable.

1.2 Pourquoi intégrer l’EQND?

- **Des services d’assainissement et d’hygiène adaptés et sûrs constituent un droit fondamental:** Quiconque, où que ce soit, a droit à des installations sanitaires et d’hygiène adaptées et sûres, sans discrimination.
- **Des résultats plus rapides:** Les inégalités et les désavantages constituent deux des principaux obstacles à l’obtention du statut FDAL. Mettre davantage l’accent sur l’EQND peut accroître grandement la qualité de la médiation ATPC, permettre de mieux catalyser les systèmes d’entraide communautaire, et contribuer à obtenir plus rapidement le statut FDAL.
- **Une durabilité mieux ancrée:** Pour de nombreuses raisons, les individus ou groupes potentiellement défavorisés sont souvent ceux qui risquent le plus de repratiquer la défécation à l’air libre. Mieux tenir compte des besoins de ces personnes dès le départ est un facteur clé de réduction des épisodes de ‘retour’ une fois le statut FDAL acquis .
- **Coûts minimes:** La plupart des modifications centrées sur l’EQND en vue d’améliorer la planification, l’accompagnement et le suivi de l’ATPC ne coûtent rien ou très peu.
- **Pour éviter de perpétuer les inégalités:** Examiner de plus près les dynamiques de pouvoir au sein des communautés peut aider les facilitateurs à éviter les situations qui reproduisent les inégalités.

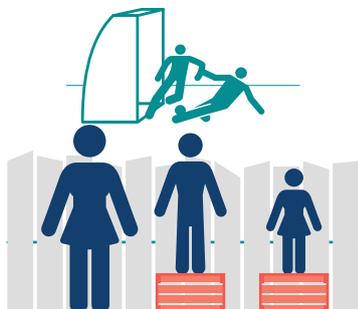
Cible 6.2 des ODD – *D’ici à 2030, assurer l’accès **de tous**, dans des conditions équitables, à des services d’assainissement et d’hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, **en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.***

*«Le **droit fondamental à l’assainissement donne à chacun, sans discrimination aucune, le droit d’accéder, concrètement et pour un coût abordable, dans tous les domaines de l’existence, à des installations sanitaires sans risque, hygiéniques, sûres, socialement et culturellement acceptables, préservant l’intimité et la dignité.**»*

(Résolution 70/169 de l’Assemblée générale des Nations Unies, 2015)

⁴ Régression: ce terme désigne un retour aux anciens comportements non hygiéniques, ou bien l’incapacité d’une partie ou de la totalité des membres de la communauté à continuer de satisfaire à tous les critères de la FDAL. Pour plus de détail sur les définitions, les nuances, et la manière de traiter la régression, se référer à Jerneck, van der Voorden et Rudholm (2016).

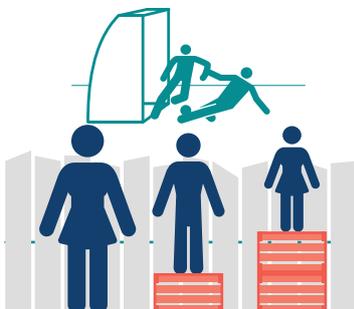
Comprendre la notion d'égalité



Sur cette image, les trois personnes ont reçu **une caisse de taille comparable** sur laquelle se tenir.

Cela ne s'est toutefois **pas traduit par un résultat égal** pour les trois personnes, car l'une d'entre elles ne peut toujours pas voir le match.

L'égalité de résultat n'est **pas systématiquement la conséquence d'un traitement égal des personnes.**



Sur cette image, les trois personnes ont reçu une caisse dont la hauteur est proportionnelle à leur taille. La personne la plus grande n'a pas reçu de caisse, et la personne la plus petite en a au contraire reçu deux.

Il s'agit d'une **répartition équitable ou 'juste'** des caisses qui a pour **résultat équitable** la capacité de chacune des trois personnes à suivre le match.

L'action de redistribuer le pouvoir ou les ressources au sein du groupe lorsque les obstacles persistent se nomme également **'discrimination positive'** et elle a plus de chances d'entraîner une **égalité des résultats.**



Sur cette image, l'obstacle qui empêchait les trois personnes de regarder le match de manière égale en fonction de leur taille (ou de leur capacité à voir au-delà d'un obstacle de taille définie) a été supprimé.

La suppression de l'obstacle a entraîné une égalité des résultats et chacune des trois personnes peut jouir de son droit à suivre le match, sans avoir besoin d'une aide supplémentaire.



2

PRINCIPAUX CONCEPTS EN MATIÈRE D'EQND

2.1 Principes

Intégrer l'EQND dans les processus ATPC commence par la définition des grands principes guidant les attitudes et les pratiques acceptables. Les principes les plus importants sont résumés ci-dessous.

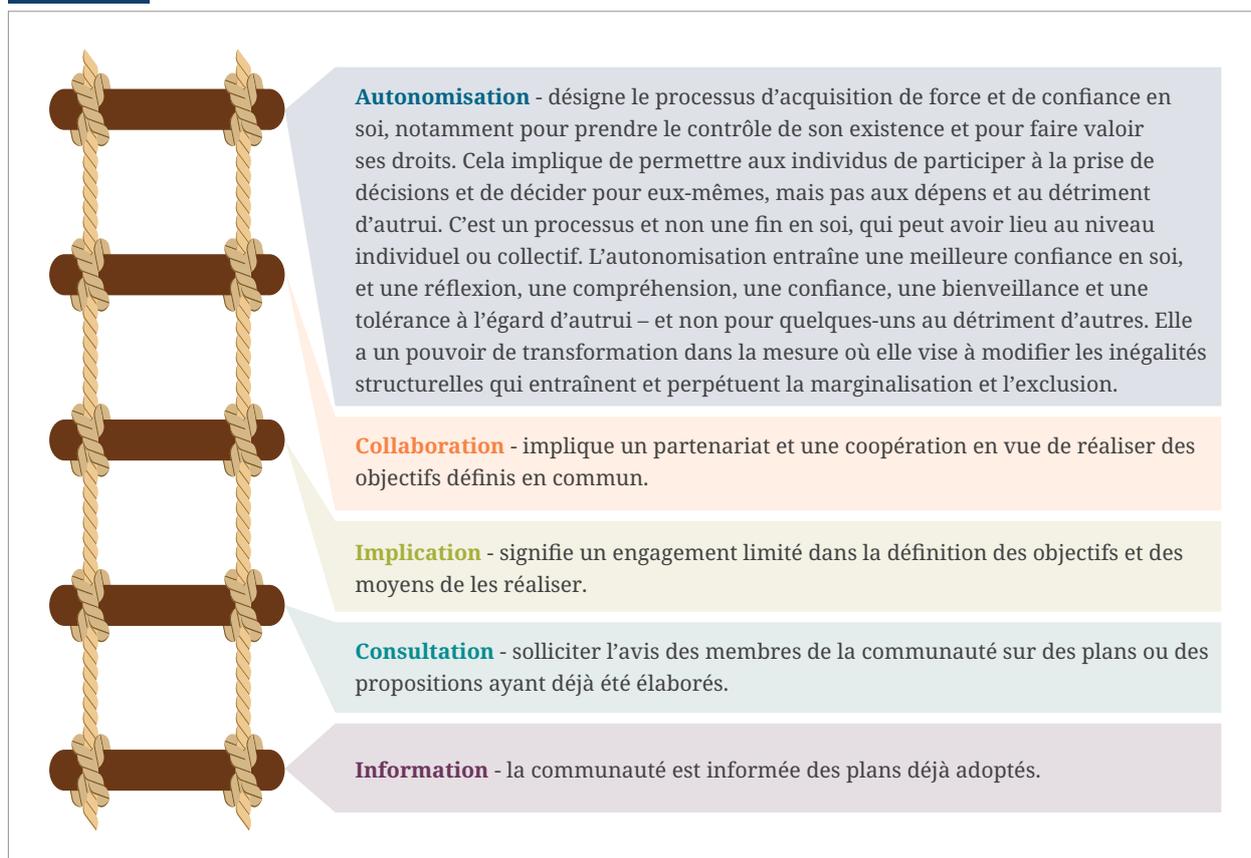
PRINCIPE	INTÉGRATION AUX PROGRAMMES
Reconnaître la différence	<ul style="list-style-type: none">Reconnaître les différences entre les individus, y compris ceux qui sont susceptibles d'avoir plus de difficultés à participer au programme et ceux potentiellement exclus.Reconnaître les contributions de différents individus, y compris de ceux qui sont potentiellement défavorisés, contribuera au processus et au succès de la communauté.
Rien sur nous sans nous!	<ul style="list-style-type: none">Impliquer les personnes potentiellement défavorisées tout au long du processus d'ATPC et dans les discussions concernant les moyens de mieux les intégrer et les soutenir, et établir une communication respectueuse et inclusive.Collaborer avec les organisations qui représentent les personnes potentiellement les plus défavorisées (par ex., personnes en situation de handicap, personnes âgées ou enfants), en sollicitant leurs conseils et leur participation tout au long du programme.
Ne pas nuire	<ul style="list-style-type: none">Prendre toutes les précautions pour veiller à ce que les personnes ne souffrent pas des interventions du programme, même de manière involontaire. Le principe 'problème communautaire, solution communautaire' doit bien sûr rester au centre du processus, mais les facilitateurs ont également une obligation éthique d'intervenir si les initiatives présentent un risque pour les droits, la dignité ou le bien-être des personnes potentiellement défavorisées. Voir le tableau 1.

PRINCIPE	INTÉGRATION AUX PROGRAMMES
Autonomiser	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la confiance en soi des personnes potentiellement défavorisées en encourageant leur participation active aux décisions communautaires, notamment en faisant part de leurs points de vue et en encourageant les autres à les écouter. Les encourager à devenir des leaders et des modèles, en apportant un appui et une aide au développement des capacités lorsque possible. Voir la figure 2 illustrant l'échelle de la participation.
Guider le soutien là où il est nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les individus à réaliser certaines tâches eux-mêmes, mais savoir reconnaître également lorsqu'un appui est nécessaire pour réduire les risques, contribuer à assurer l'accès continu aux installations et leur utilisation et leur entretien par les personnes éventuellement défavorisées, et pour contribuer à la pérennité du statut FDAL. Faciliter l'accompagnement au sein de la communauté dans la mesure du possible. Si, en dernier recours, il est fait appel à un appui externe à la communauté, cela doit se faire en toute transparence. Lors de la définition de l'éligibilité, impliquer des personnes éventuellement défavorisées ou des groupes représentatifs.
S'engager à développer les capacités	<ul style="list-style-type: none"> Développer les capacités à tous les niveaux concernant l'intégration de l'EQND dans les processus ATPC, renforcer les capacités des leaders naturels et des leaders communautaires pour mieux tenir compte, intégrer et soutenir les personnes potentiellement défavorisées.
Apprendre et se perfectionner	<ul style="list-style-type: none"> Écouter les personnes potentiellement défavorisées et tirer parti de leurs compétences. Partager ces connaissances avec d'autres. Continuer à renforcer le programme, à documenter les réussites et les difficultés, et à en tirer les enseignements.

L'échelle de la participation

L'échelle de la participation représente les niveaux de pouvoir, d'influence et de contrôle. L'objectif est que les individus atteignent les barreaux supérieurs de l'échelle: informer ou consulter ne suffit pas.

FIGURE 2 l'échelle de la participation



(House, Ferron & Cavill, 2017a)

TABLEAU 1 Intégrer le principe de 'ne pas nuire'

Traitez tout un chacun avec le même respect

- Soyez conscient du fait que les préjugés individuels peuvent contribuer à l'exclusion. Respectez autrui et sa dignité, même si vous n'êtes pas d'accord avec les choix de vie d'une personne. Reconnaissez que nous sommes tous nés libres et égaux en droits et en dignité, et que tout un chacun a le droit de jouir de ces droits et libertés sans discrimination aucune.
- Respectez toutes les croyances, tout en reconnaissant que certaines pratiques ne respectent pas les droits d'autrui et doivent être remises en cause.
- Ne faites pas preuve de discrimination à l'égard de collègues ou de membres de la communauté, et ne laissez pas l'intimidation, le harcèlement ou d'autres formes de maltraitance se produire, par ex. des commentaires négatifs fondés sur l'identité, l'origine ou les croyances d'une personne.

Utilisez des méthodes acceptables pour gagner en influence

La **persuasion** est un processus de raisonnement impliquant autrui en vue de le convaincre de changer ses attitudes ou ses comportements et il s'agit d'une méthode d'influence acceptable lorsque les personnes sont libres de leur choix et ont la possibilité d'exprimer leur désaccord. Cela comprend le recours aux outils de 'déclenchement'. Il s'agit par exemple d'expliquer les avantages du lavage des mains au savon, tels que sentir bon, préserver des maladies, ne pas ingérer les merdes des autres, etc.

La **contrainte** désigne une situation où quelqu'un se trouvant dans une position relative de pouvoir cherche à contrôler autrui en utilisant la peur, la force, les menaces, la manipulation ou l'intimidation et lorsque des individus ont l'impression qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'obtempérer. Il existe différentes formes de contraintes dont les implications légales, sociales et éthiques diffèrent. Les facilitateurs ne doivent jamais encourager l'utilisation de la contrainte par les communautés — en particulier si elle cible de manière disproportionnée les personnes potentiellement défavorisées.

Les comportements ne doivent pas:

1. Relever de l'exploitation, par ex.
 - a. Demander/suggérer des faveurs sexuelles en échange d'un appui dans le cadre du programme
 - b. Demander de l'argent/une compensation en nature en échange d'un appui du programme
2. Relever de la manipulation (contrôler une situation de façon malhonnête), par ex.
 - a. Faire de fausses promesses en échange des changements désirés
3. Utiliser ou cautionner l'usage de la contrainte, par ex.
 - a. recours excessif aux amendes
 - b. exclusion des personnes de services auxquels elles ont droit
4. Utiliser ou cautionner la violence ou les menaces physiques, par ex.
 - a. Expulser quelqu'un - même temporairement - de chez lui
 - b. Menacer d'arrêter ou d'envoyer quelqu'un en prison
 - c. Frapper ou maltraiter quelqu'un physiquement

Soyez conscient des dynamiques de pouvoir et des risques de violence

- Soyez conscient du fait que des inégalités de pouvoir et d'influence existent dans toutes les communautés, et que la marginalisation ou l'exclusion d'un groupe par la communauté dans son ensemble peut sembler une pratique normale.
- Établissez des moyens de communication sûrs avec les personnes potentiellement exclues ou marginalisées et impliquez-les, pour qu'elles ne soient pas encore davantage stigmatisées ou exposées à la violence.

- L'accès aux installations sanitaires et d'hygiène n'est pas la cause profonde de la violence (ce sont les inégalités de pouvoir entre les individus). Toutefois, les programmes peuvent sans le vouloir accroître l'exposition à la violence (physique, sexuelle, psychologique ou socioculturelle). Soyez conscient des vulnérabilités à la violence des différents groupes de personnes et réfléchissez aux moyens de les atténuer dans le cadre de l'appui apporté à la communauté dans le processus ATPC. Par exemple:
 - a. Veillez à ce que les enfants ne soient pas exposés au danger en leur permettant d'user de violence à l'égard d'autrui (par ex., jeter des cailloux) ou par les sanctions communautaires telles que siffler les personnes qui pratiquent la défécation à l'air libre.
 - b. Toujours consulter les femmes et les filles concernant la localisation, l'accessibilité, et le sentiment de sécurité avant de prendre des décisions concernant l'emplacement et l'architecture des installations sanitaires publiques.
 - c. Soyez conscient du fait que les femmes et les personnes appartenant aux groupes minoritaires peuvent être ignorées ou 'censurées' lorsqu'elles expriment leur point de vue, ou critiquées si elles assument un rôle de leader.
- La violence dans le cadre des programmes d'ATPC n'est jamais acceptable et les incidents doivent être traités avec sérieux.

Faites preuve de transparence

Soyez aussi transparent que possible concernant les décisions du programme et sollicitez l'avis et les contributions des membres de la communauté autant que possible.

Garantissez le respect de la vie privée

Garantissez la confidentialité et le respect de la vie privée de chacun. Faites preuve de discrétion lorsque vous interagissez avec des personnes qui peuvent faire l'objet d'une stigmatisation ou d'une marginalisation (potentiellement accrues). Par exemple:

- a. Ne faites pas figurer des informations sensibles concernant la santé des personnes sur une carte publique.
- b. Si quelqu'un vous demande de garder pour vous certaines informations personnelles, honorez cette requête.

Ne tolérez pas l'humiliation de certains individus ou groupes

La honte correspond à un sentiment d'humiliation, de détresse ou d'indignité entraîné par la conscience d'avoir mal agi. Si la honte n'est généralement pas le principal moteur de l'ATPC, elle se manifeste souvent du fait du dégoût qu'éprouvent les membres de la communauté lorsqu'ils prennent conscience qu'ils ingèrent les merdes des uns des autres du fait de la défécation à l'air libre. Le dégoût implique un sentiment de répulsion. La honte, en revanche, peut se traduire par un sentiment partagé de culpabilité par rapport à des pratiques considérées comme dégoûtantes, ou, de manière plus négative, en humiliant autrui.

- La honte est parfois utile si: a) elle est principalement motivée par le dégoût, b) elle naît d'une prise de conscience personnelle ou d'une autocritique au niveau individuel ou communautaire, c) elle vise les pratiques/implications de la DAL et non des individus, c) des sentiments positifs correspondants (par ex. fierté, amour-propre et dignité) sont également renforcés au cours du processus.

- Jouer sur le sentiment de honte **n'est pas acceptable** si: a) il s'agit d'une humiliation imposée de l'extérieur par le facilitateur, qui donne une leçon moralisatrice, ou b) cela entraîne la stigmatisation ou le harcèlement de certains individus par les membres de la communauté.

Les facilitateurs devront juger si le sentiment de honte entraîne l'intimidation ou le harcèlement des personnes potentiellement défavorisées - en particulier lors de discussions animées entre membres de la communauté - et se tenir prêts à intervenir (Musembi & Musyoki, 2016).

Établissez et appliquez un code de conduite clair

Les programmes doivent demander à tous les individus participants (personnel, partenaires, facilitateurs et volontaires communautaires) de signer un code de conduite (ou des normes de comportement/un code de comportement de base) détaillant leur obligation de traiter les personnes avec respect et de ne pas abuser d'une position de pouvoir.

Chaque programme doit également mettre en place un mécanisme de signalement et de réponse par lequel le personnel, les partenaires et les membres de la communauté sont encouragés à signaler les irrégularités ou violations du code de conduite.

Un exemple de code de conduite est proposé à l'**annexe I**.

Prenez au sérieux les abus de pouvoir

Les organisations partenaires doivent être tenues de répondre avec fermeté aux abus de pouvoir, y compris par des mesures disciplinaires, un licenciement, ou, en cas d'infraction pénale, un signalement à la police. Lorsque les mesures qui s'imposent ne sont pas prises, il faut mettre en place un processus clair d'enquête, revoir les systèmes de réponse et si nécessaire, suspendre les activités et le financement.

Outre des normes comportementales de base visant à prévenir différentes formes de violence de la part du personnel, notamment l'exploitation et la violence sexuelles, il faut définir des normes visant à éviter le détournement des fonds ou d'autres pratiques de corruption, par ex.

- le détournement de fonds ou d'autres ressources du programme.
- Accepter toute forme de rétribution de la part des membres de la communauté pour son enrichissement personnel, y compris au travers de prêts avec intérêts.

Assurez un suivi et encouragez le retour d'information

Tenez compte de l'expérience des personnes potentiellement les plus défavorisées et mettez en place des processus de retour d'information vers le personnel et les partenaires. Veillez à ce que le personnel de terrain sollicite et soit ouvert aux commentaires de ces personnes et des autres membres de la communauté.

Effectuez un suivi des processus, des réalisations et des impacts pour les personnes potentiellement défavorisées. Cela comprend l'utilisation de données ventilées dans le suivi de routine du programme et l'inclusion de la situation des personnes éventuellement les plus défavorisées dans le critère de vérification et de certification du statut FDAL.

2.2 Identifier les désavantages

Le présent manuel fait référence aux ‘personnes susceptibles d’être défavorisées’ (ou ‘potentiellement défavorisées’) pour désigner les **individus (adultes, enfants et adolescents) et les groupes qui peuvent être vulnérables, marginalisés, exclus ou victimes de discrimination active, d’inéquité, d’inégalités ou de stigmatisation**⁵.



Qui définit la situation de désavantage?

Dans de nombreux cas, les communautés savent très bien qui est considéré comme défavorisé. Il est essentiel que les communautés participent à l’identification des personnes pouvant nécessiter une aide. Toutefois, les facilitateurs doivent être conscients des inégalités qui existent au sein toute communauté, des discriminations persistantes qui peuvent perdurer à l’égard de certains individus ou groupes, et du fait que différentes formes de vulnérabilité peuvent ne pas être reconnues par la communauté.

En pratique, les facilitateurs devront associer leur propre analyse à celle de la communauté. Le cadre d’analyse des ‘ensembles de désavantages’ offre un guide utile aux facilitateurs pour développer leurs connaissances et initier la discussion avec les communautés afin de tenir compte des individus et groupes vulnérables. Toutefois, le diagramme des ensembles de désavantages (**figure 3**) est probablement trop complexe pour être utilisé au niveau communautaire. Il est conçu pour servir de point de référence à la réflexion et à l’analyse propre des facilitateurs.

Les qualificatifs ‘potentiellement’ ou ‘susceptibles’ reflètent le fait qu’une partie seulement des individus appartenant aux catégories décrites comme étant potentiellement dans une situation défavorisée le sont réellement et que toutes les personnes que vous considérez comme ‘vulnérables’ ne souhaitent pas être vues de la sorte.

L’identification des personnes susceptibles d’être défavorisées dans une communauté répond à trois objectifs:

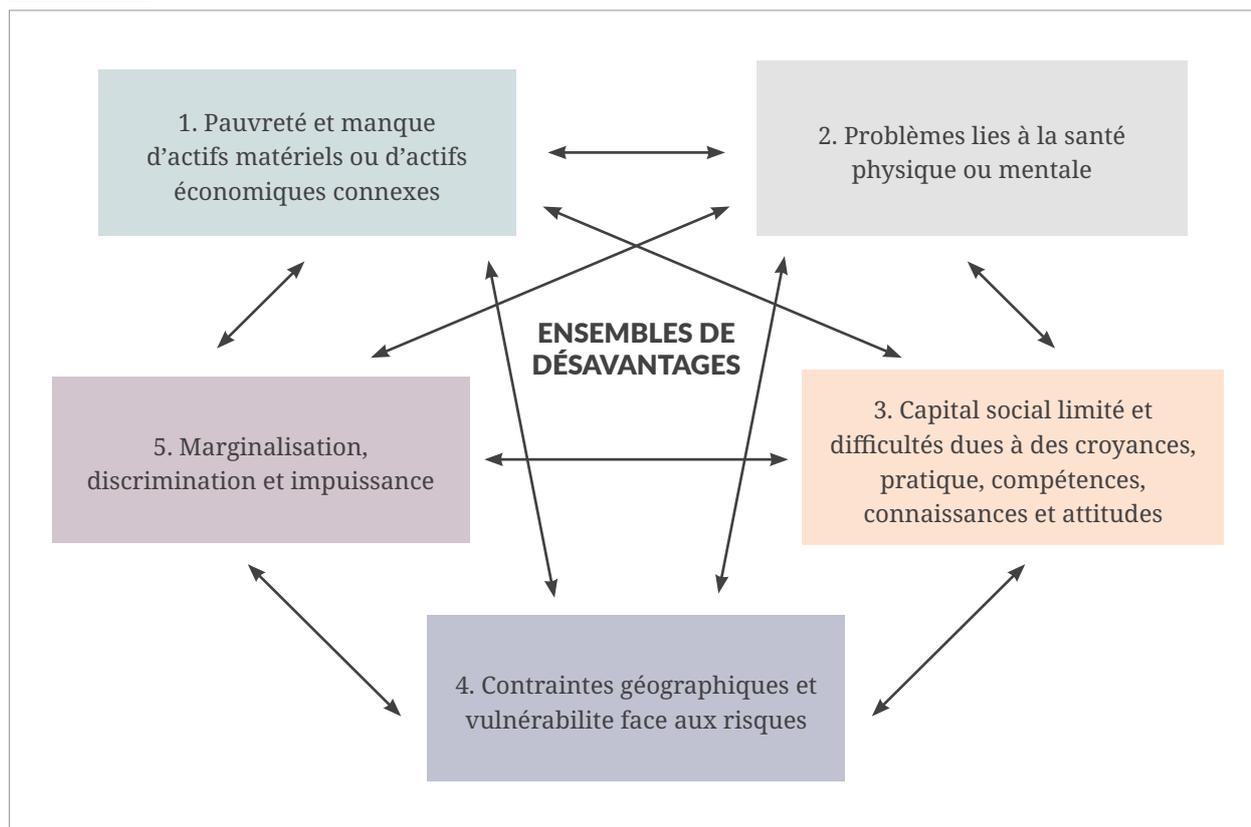
- Déterminer qui n’est pas nécessairement en mesure de construire, d’accéder, d’utiliser ou d’entretenir une latrine sans l’aide d’autrui.
- Réduire les risques pour les plus défavorisés de souffrir de préjudices supplémentaires, par exemple d’avoir à vendre le peu de biens dont ils disposent pour construire une latrine, ce qui limitera leur possibilité de faire face à d’éventuelles difficultés futures.
- Pouvoir analyser l’impact du processus sur les personnes pouvant être considérées comme défavorisées et assurer leur inclusion et leur participation.

⁵ L’utilisation de cette expression a été recommandée par l’étude de diagnostic et de cadrage de l’approche du GSF en matière d’EQND (House, Ferron & Cavill, 2017a) et se fonde sur la définition adoptée par la Rapporteuse spéciale sur les droits de l’homme à l’eau potable et à l’assainissement (De Albuquerque, 2014).

2.2.1 Les ensembles de désavantages

La définition des personnes considérées comme défavorisées (ou de ce qui constitue un désavantage) dépendra du contexte. Les facilitateurs devront analyser avec les communautés les facteurs qui déterminent qui est potentiellement défavorisé ou risque de le devenir.

FIGURE 3 Les ‘ensembles de désavantages’



(House, Ferron & Cavill, 2017a) adapté de Chambers, R. (1983). Rural Development: Putting the Last First. Harlow: Prentice Hall. Consulté à l'adresse <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/123456789/178>

Le diagramme des ‘ensembles de désavantages’ aide les facilitateurs et les formateurs en ATPC à comprendre les différents facteurs de désavantage pouvant influencer la capacité d’un individu ou d’un groupe à se rendre à une latrine, à l’utiliser et à l’entretenir dans le cadre du processus ATPC.

Lorsque vous utilisez ce cadre d’analyse, gardez à l’esprit que:

- Les ensembles se recoupent et s’influencent mutuellement — aucun facteur n’est isolé des autres.
- Aucune disposition des ensembles ne permettra d’apporter une solution parfaite pour simplifier la gamme complexe de facteurs.
- Les personnes qui appartiennent à plus d’un ensemble sont susceptibles d’être les plus défavorisées et d’appartenir systématiquement à plusieurs ensembles. Par exemple, dans certains contextes, les personnes pauvres sont les plus susceptibles de vivre dans des zones précaires sur le plan environnemental, ce qui constitue un ‘double préjudice’.

TABLEAU 2 Catégories de désavantage et exemples

ATÉGORIE DE DÉSAVANTAGE	EXEMPLES DE FACTEURS QUI INFLUENCENT LE NIVEAU DE PRÉJUDICE	EXEMPLES DE GROUPES POUVANT RELEVÉR DE CETTE CATÉGORIE
1. Pauvreté et actifs physiques ou économiques limités	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à gagner suffisamment sa vie pour soutenir sa famille • Actifs économiques limités (économies, terre, habitation, bétail) • Tous les membres de la famille travaillent, y compris les enfants • Le travail est de type journalier et faiblement rémunéré • Dépendance aux allocations sociales (allocations de handicap ou de retraite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Veuves • Ménages âgés sans soutien familial • Orphelins et ménages dirigés par des enfants, sans le soutien d'adultes • Ménages dirigés par des femmes • Personnes vivant dans la rue • Personnes travaillant dans des secteurs à risque ou dangereux (par ex. travailleurs du sexe, ouvriers agricoles du secteur informel, personnes vivant ou travaillant dans des décharges)
2. Difficultés liées aux capacités physiques ou mentales	<ul style="list-style-type: none"> • Adultes en incapacité de travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap (physique ou mental) • Adultes incapables physiquement de construire une latrine • Adultes ou enfants souffrant de maladies mentales et qui ne comprennent pas la logique de la nécessité d'arrêter de déféquer à l'air libre • Migration des adultes actifs (en laissant les membres de la famille les moins capables physiquement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes souffrant d'incontinence - y compris de fistules • Personnes âgées limitées dans leur mobilité ou personnes en situation de handicap qui ne peuvent utiliser des toilettes dont l'accès n'est pas aménagé • Femmes et filles enceintes ou allaitantes
3. Capital social limité et difficultés liées aux croyances et pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes victimes de croyances ou de pratiques • Compétences et connaissances limitées ou attitudes problématiques • Accès limité ou inexistant aux réseaux sociaux d'entraide 	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes et adolescentes, en particulier celles auxquelles on impose des restrictions lors de leurs règles • Personnes touchées par l'albinisme (vulnérable à la violence en raison de croyances traditionnelles) • Personnes dépendantes de l'alcool ou de drogues

CATÉGORIE DE DÉSAVANTAGE	EXEMPLES DE FACTEURS QUI INFLUENCENT LE NIVEAU DE PRÉJUDICE	EXEMPLES DE GROUPES POUVANT RELEVÉR DE CETTE CATÉGORIE
4. Difficultés d'ordre géographique et vulnérabilité aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté est isolée et n'a pas forcément accès aux places de marché ou aux informations • Conditions géologiques difficiles, telles que nappes phréatiques hautes, terres rocheuses ou sablonneuses • Manque d'accès aux ressources naturelles • Personnes vivant dans des quartiers informels à faible revenu et forte densité • Personnes touchées par des catastrophes naturelles • Personnes touchées par des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés urbaines pauvres à forte densité où les services sont limités (squatteurs, habitants de bidonvilles) • Établissements non officiellement reconnus par le gouvernement • Personnes vivant dans des environnements précaires, en particulier celles exposées au changement climatique: <ul style="list-style-type: none"> – Berges de cours d'eau ou zones inondables de faible altitude – Conditions arides/semi-arides menacées par la sécheresse ou la désertification – Zones touchées par la déforestation – Zones touchées par des tremblements de terre – Zones touchées par des glissements de terrain • Personnes réfugiées ou déplacées
5. Discrimination, marginalisation et manque d'influence	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de pouvoir déséquilibrées au sein des ménages et des communautés et fondées sur le sexe, l'âge, la situation de handicap et d'autres facteurs • Position de faiblesse dans les négociations avec les détenteurs de pouvoir, méconnaissance de la loi, difficulté à obtenir un emploi • Groupes marginalisés ou minoritaires • Personnes ayant besoin de soins ou sous le contrôle d'autrui 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes subissant des discriminations en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur langue, de leur religion, de leur caste, de leur affiliation politique ou autre type d'opinion • Personnes dont le statut migratoire est précaire (migrants économiques, personnes déplacées, réfugiés) • Minorités sexuelles et de genre • Groupes autochtones • Personnes en état d'esclavage (par ex. victimes de traite, y compris du travail forcé, de la servitude ou du travail des enfants), ou qui travaillent dans des conditions de vulnérabilité • Personnes en institutions (orphelins, personnes atteintes de maladies mentales, personnes âgées, prisonniers)



Sexe et Genre

Les notions de ‘sexe’ et de ‘genre’ sont distinctes.

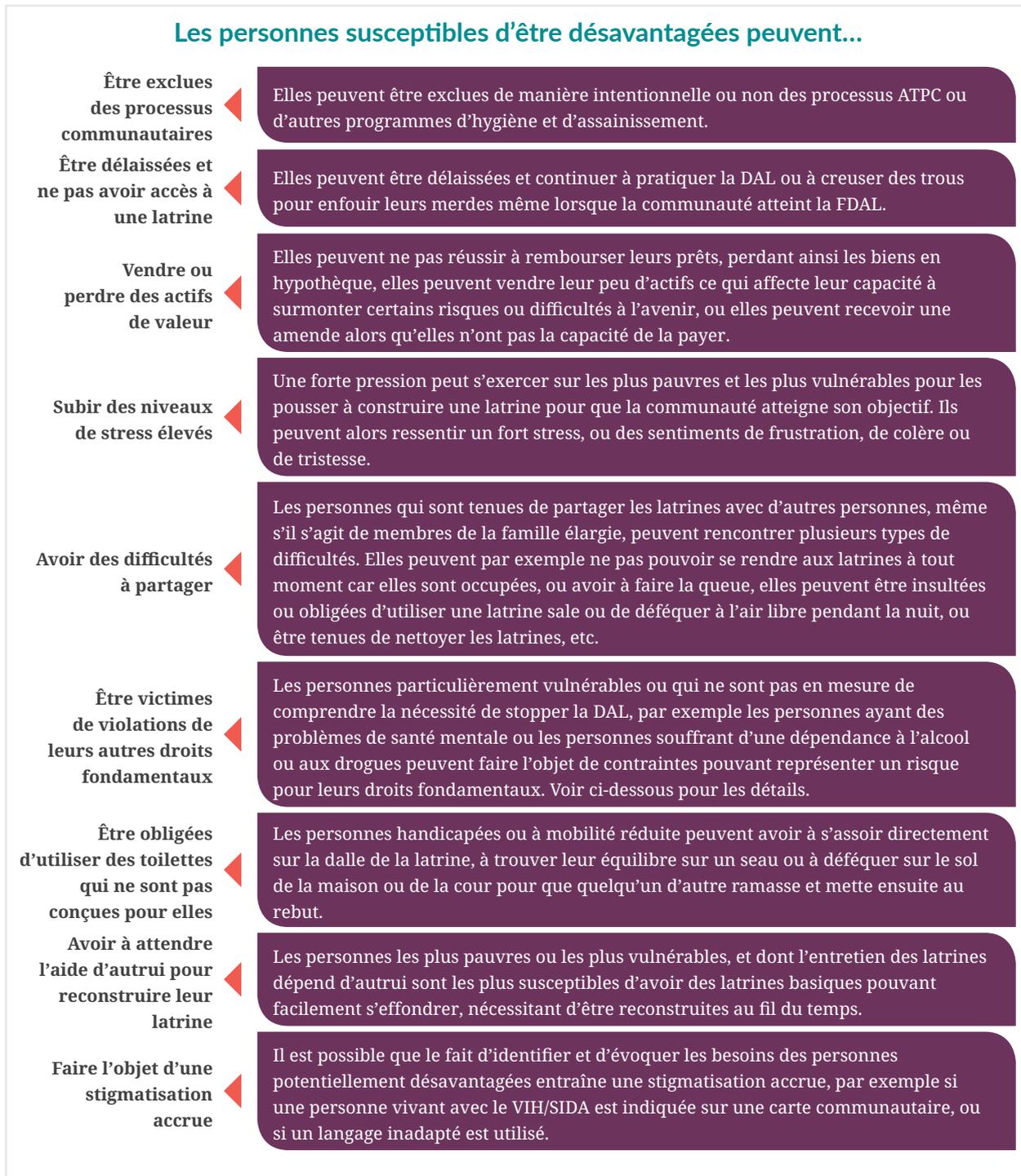
- Le **sexe** fait référence aux différences biologiques entre les hommes et les femmes (chromosomes, profils hormonaux, organes sexuels internes/externes) assignées à la naissance.
- Le **genre** fait référence aux rôles socialement construits des hommes et des femmes, aux relations entre eux à un moment et à un endroit précis, et les attentes associées à leurs attitudes, comportements et préférences (par ex. ce qui est considéré comme ‘masculin’ ou ‘féminin’). Ces rôles, ces relations et ces attentes ne sont pas fixes et peuvent évoluer (ce qui est le cas). Ils sont généralement inégaux en termes de pouvoir, de liberté et de statut, ainsi que d’accès et de contrôle des ressources et des biens.

L’identité de genre désigne l’expérience personnelle d’une personne par rapport à son genre. Elle peut correspondre ou non au sexe assigné à la naissance et peut s’éloigner des rôles et des attentes traditionnels associés aux hommes et aux femmes. Les personnes dont l’orientation sexuelle ou l’identité de genre ne correspondent pas à la norme sont désignées par l’expression ‘minorités sexuelles et de genre’ (MSG) et elles font souvent face à des niveaux extrêmes de discrimination et de stigmatisation.

2.2.2 Risques de répercussions négatives pour les personnes susceptibles d’être défavorisées

Il est très important de porter vos ‘lunettes EQND’ en permanence et d’identifier et d’aider les personnes susceptibles d’être défavorisées pour veiller à ce qu’elles puissent participer de manière équitable avec les autres et pour prévenir tout risque de répercussion négative. Le fait que vous ne soyez pas automatiquement informé des problèmes rencontrés par certaines personnes ne signifie pas qu’ils sont inexistantes. La **figure 4** illustre les différentes manières par lesquelles les personnes peuvent souffrir ou subir des répercussions négatives.

FIGURE 4



(House, Ferron & Cavill, 2017b)

Vous trouverez ci-dessous des exemples de difficultés rencontrées par certaines personnes. D'autres études de cas portant sur les risques encourus par les personnes susceptibles d'être défavorisées sont présentées dans d'autres sections de ce manuel.



Difficultés et répercussions négatives pour les personnes susceptibles d'être défavorisées

Voici des exemples réels de difficultés et de répercussions négatives identifiées lors d'interventions ATPC (House, Ferron & Cavill, 2017a):

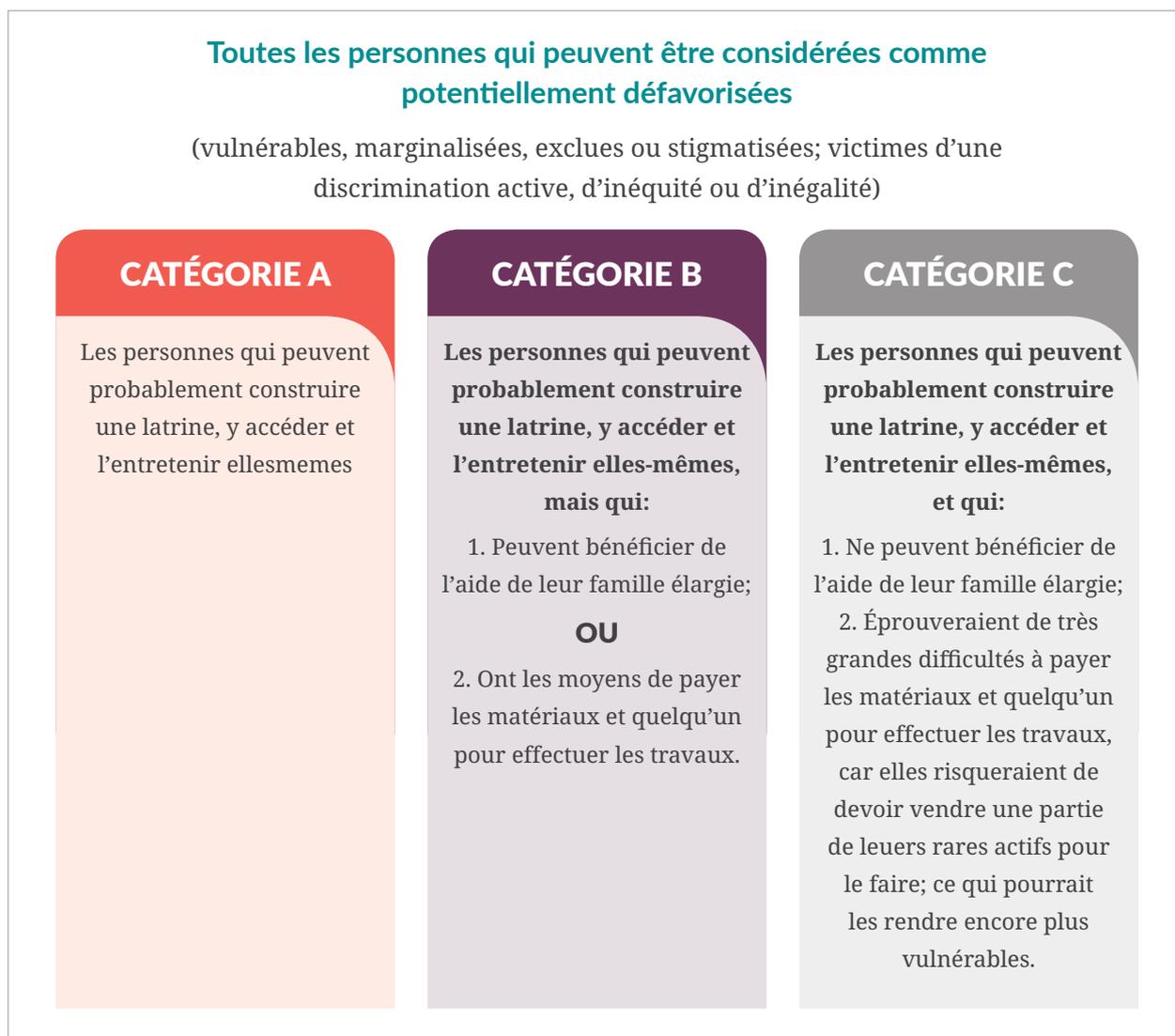
- Deux hommes âgés ont mis leurs terres en hypothèque pour obtenir un prêt pour la construction de leur latrine. Ils n'ont pas pu rembourser leur prêt et ont perdu la propriété de leurs terres.
- Une famille très pauvre qui ne pouvait parfois même pas se payer deux repas par jour a vendu son seul lot de terrain pour construire une latrine. Sa vulnérabilité s'en trouve exacerbée.
- Une femme a pris de menus travaux pour payer la construction de toilettes pour sa mère âgée. Elle a dû reconstruire la latrine à cinq reprises, car elle est bâtie sur un sol sablonneux.
- Un homme célibataire disposant de suffisamment de terres et de moyens refusait de construire des toilettes. Il est devenu agressif et a commencé à se déplacer avec une serpe lorsqu'il voulait déféquer à l'air libre. Des enfants appartenant à un club dans l'enceinte duquel il était en train de déféquer l'ont interpellé et il a menacé de les tuer.
- Un groupe de femmes plus âgées ont expliqué qu'avoir à partager leurs latrines avec d'autres personnes, y compris les membres de leur famille, leur donnait le sentiment d'être des citoyens de seconde classe. Elles étaient souvent tenues de nettoyer la latrine, et si elles se plaignaient du manque de propreté, on leur répondait méchamment d'aller dans les buissons ou de construire leur propre latrine. D'autres ont signalé des files le matin, ou le fait que les toilettes étaient parfois fermées à clé.
- Plusieurs ménages très pauvres ont été rencontrés, qui avaient du mal à faire vivre leurs familles: par exemple lorsque l'adulte masculin souffre d'une maladie mentale, ou que le chef de ménage est une femme âgée ayant du mal à travailler et à s'occuper en même temps de ses enfants ou petits-enfants. Dans d'autres cas, un adolescent est le seul à gagner de l'argent. Ces familles faisaient malgré tout l'objet de pressions pour construire une latrine, sans qu'aucune aide ne leur soit proposée.
- Un vieil homme de 75 ans a eu une attaque cérébrale et ne pouvait plus marcher. Il souffrait également d'arthrite et d'une cataracte, et a expliqué qu'il devait utiliser un seau près de son lit. Il était souvent constipé et avait des difficultés à garder son équilibre sur le seau.
- Plusieurs femmes rencontrées ont reçu l'aide du comité villageois pour construire une latrine, mais ont dû pour cela attendre plusieurs années après la réunion de déclenchement.
- Certaines femmes n'étaient pas autorisées à utiliser la même latrine que celle utilisée par leur beau-père. Dans l'une des familles rencontrées, une latrine avait été construite pour y enfermer la belle-fille. Les autres membres de la famille continuaient à déféquer à l'air libre.

2.2.3 A, B, C –Catégories de désavantages

Il est important de reconnaître que certaines personnes susceptibles d’être considérées comme défavorisées peuvent être en mesure de participer au processus ATPC et de construire une latrine, d’y accéder et de l’entretenir elles-mêmes sans aide supplémentaire. Certaines personnes ne pourront pas faire de même sans les encouragements et l’appui des membres de la famille, des voisins, des leaders communautaires ou d’autres membres de la communauté.

Conformément à l’esprit d’autonomie, d’entraide et d’autonomisation individuelle et communautaire de l’approche ATPC, il est recommandé aux facilitateurs d’utiliser une classification simple des personnes susceptibles d’être défavorisées: a) celles qui peuvent s’en sortir toutes seules ; b) celles qui ont des ressources financières ou des membres de la famille sur lesquels s’appuyer ; ou c) celles qui n’ont ni l’un ni l’autre et qui ont par conséquent besoin d’une aide de la communauté au sens large. Cette classification vise à aider les facilitateurs en ATPC à identifier ceux qui pourraient avoir besoin d’une aide supplémentaire et à classer les interventions par ordre de priorité. Elle se veut suffisamment simple pour pouvoir être appliquée à l’échelle.

FIGURE 5 Catégories de désavantage A, B et C



Adapté à partir de (House, Ferron & Cavill, 2017a)



Atumika © WSSCC/Sarah House

Les personnes appartenant à la ‘**Catégorie A**’ peuvent à certains égards être considérées comme potentiellement défavorisées, mais sont capables de construire une latrine, d’y accéder et de l’entretenir elles-mêmes. Par exemple Atumika, une grand-mère qui s’occupe de six de ses petits-enfants au Malawi, a creusé sa latrine et construit la structure, quasi terminée, toute seule. (À noter que certaines personnes qui semblent capables de construire leurs propres latrines peuvent néanmoins avoir besoin ou apprécier une aide supplémentaire. Cf. ‘Ne pas nuire: lorsque l’autonomie est néfaste’, **Section 3.4.4**)

Les personnes appartenant à la ‘**Catégorie B**’ ne peuvent pas construire une latrine, y accéder et l’entretenir elles-mêmes, mais ont des ressources ou une famille pouvant les aider. Par exemple, Sylvester est un retraité nigérian qui a du mal à marcher à cause d’un accident. Comme il lui était difficile de déféquer à l’air libre, ses enfants l’ont aidé à acheter le matériel et à recruter des maçons pour bâtir sa latrine.



Sylvester © United Purpose/Jason Florio

Les personnes appartenant à la ‘**Catégorie C**’ ne peuvent pas construire une latrine elles-mêmes et n’ont pas les ressources financières nécessaires ou de membres de la famille pouvant les aider. Elles devront trouver de l’aide à l’extérieur du ménage. Par exemple Tabieni, qui vit au Malawi, ne sait pas exactement quel âge elle a, mais elle s’occupe actuellement de trois de ses petits-enfants en bas âge après le décès de leur mère. Étant donné que son mari est également décédé, le Comité villageois de développement l’a aidé à construire une latrine.

Des informations complémentaires sur l’identification, l’aide et le suivi des personnes relevant des différentes catégories se trouvent dans la section intitulée ‘Faciliter l’ATPC’.



Tabieni © WSSCC/Suzanne Ferron



INTÉGRER L'EQND DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE FACILITATION DE L'ATPC

3

L'ATPC consiste à aider une communauté à analyser sa situation sanitaire, notamment ses pratiques de défécation à l'air libre et leurs conséquences, ce qui entraîne une décision collective d'éliminer la DAL. L'ATPC vise à provoquer la modification du comportement de toute une communauté sur le plan de l'hygiène et de l'assainissement, et non à construire des toilettes à l'aide de subventions externes pour l'achat de matériel. Pour des informations plus précises concernant l'ATPC et les étapes présentées dans ce manuel, les lecteurs sont invités à se familiariser tout d'abord avec le manuel d'ATPC (Kar & Chambers, 2008).

Cette section présente les différents moyens à la disposition des facilitateurs pour intégrer concrètement l'égalité et la non-discrimination à chaque étape du processus ATPC, à commencer par des recommandations générales des choses à faire ou à ne pas faire, avant de proposer des conseils, des astuces et des études de cas plus détaillés concernant les étapes de pré-déclenchement, de déclenchement et de suivi postdéclenchement, notamment le suivi en matière d'inclusion. Des conseils et des outils supplémentaires sont proposés en annexe.

SECTION 3.1

Attitudes et comportements pour un ATPC ouvert à tous

3.1.1 À faire et à ne pas faire – recommandations générales

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
Soyez conscient du fait que nos propres préjugés sont parfois source d'inclusion ou d'exclusion. L'intégration de l'EQND commence par le facilitateur.	Ne partez pas du principe que l'ATPC répond automatiquement aux besoins de la communauté dans son ensemble.
Reconnaissez le fait que les inégalités existent dans toutes les communautés, et que les préjugés peuvent ne pas apparaître aux yeux des facilitateurs et des membres de la communauté, et que tous les obstacles à la participation doivent être levés.	N'attendez pas de la communauté qu'elle soit en mesure de reconnaître les personnes susceptibles d'être défavorisées — il se peut qu'elle considère comme 'normal' que certaines personnes soient exclues.
Respectez tous les membres de la communauté et protégez leur dignité, même si vous n'êtes pas d'accord avec les choix de vie d'une personne.	N'utilisez ou ne cautionnez jamais les menaces ou la violence physique pour contraindre les gens à construire et à utiliser des latrines, et ne fermez jamais les yeux si d'autres ont recours à ces méthodes. Persuadez-les plutôt de trouver d'autres moyens plus positifs de faire évoluer les comportements.
Envisagez l'identification des personnes potentiellement défavorisées comme un processus continu et non une activité unique, et profitez de chaque occasion d'évaluer si certaines personnes sont éventuellement exclues, de quelle manière, et quelles sont les solutions possibles pour y remédier.	Ne divulguez aucune information personnelle au cours des discussions collectives. Respectez la vie privée et la confidentialité. La sécurité et la dignité des personnes potentiellement défavorisées sont des priorités.
Impliquez et autonomisez les personnes susceptibles d'être défavorisées en tant que participants actifs du processus ATPC (par ex., devenir des leaders naturels ou des membres du comité WASH).	Ne faites pas appel aux stéréotypes et n'utilisez pas de formulations stigmatisantes.
Sollicitez les points de vue et les recommandations des femmes et des filles lorsque vous décidez de l'emplacement et de l'architecture des installations sanitaires publiques.	Ne considérez pas la vulnérabilité comme un obstacle. Les personnes que vous considérez comme vulnérables ou défavorisées peuvent avoir des ressources et devenir des leaders naturels respectés.
Utilisez des formulations respectueuses à l'égard des personnes potentiellement défavorisées en les consultant sur les termes qu'ils préfèrent.	Ne négligez pas les savoirs autochtones. Ne coupez pas la parole aux personnes potentiellement défavorisées qui s'expriment. Écoutez attentivement ce qu'elles ont à dire.
Collaborez et plaidez avec d'autres tout au long de la chaîne de l'assainissement pour intégrer l'EQND, tels que les maçons, les vendeurs d'installations sanitaires et les institutions de crédit.	Ne prescrivez pas de solutions, mais facilitez les discussions et le débat autour des questions relatives à l'EQND, en soulignant les pratiques néfastes pouvant mener à l'exclusion de certaines personnes.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<p>Sollicitez l'expertise des organisations locales travaillant sur ces questions, telles que celles promouvant les besoins, les priorités et les avis des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des enfants et des femmes.</p>	<p>Ne partez pas du principe que le fait de partager des toilettes avec une autre famille ou des membres de la famille élargie (même lorsque ces familles partagent une cour) offre suffisamment d'intimité ou de dignité à tous les membres de la famille.</p> <p>Ne partez pas du principe que les gens seront conscients des options visant à rendre les toilettes plus accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.</p>

Adapté à partir de House, Ferron & Cavill, 2017a

3.1.2 À faire et à ne pas faire — recommandations spécifiques

Une liste plus détaillée des choses à faire ou à ne pas faire en fonction des différents groupes est proposée à l'annexe V. En voici quelques éléments:

- Personnes ayant des problèmes de santé mentale
- Personnes les plus pauvres
- Personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite
- Personnes âgées
- Bébé et enfants
- Hommes et femmes
- Groupes marginalisés, minoritaires ou exclus
- Minorités sexuelles et de genre (MSG)
- Personnes vivant avec le VIH/SIDA
- Personnes souffrant d'incontinence



Joseph se tient à côté de la latrine qu'il utilise — il doit emprunter un sentier pour s'y rendre et préférerait qu'elle soit plus proche de sa maison © WSSCC/Sarah House

3.1.3 Recommandations générales – ne pas nuire



Utiliser des termes respectueux

Utiliser des termes respectueux pour désigner les individus ou les groupes susceptibles d'être défavorisés est l'une des premières étapes essentielles de la prise en compte de l'égalité et de la non-discrimination. Utiliser des formulations dévalorisantes ou ne pas leur demander quelles expressions ils préféreraient voir utiliser est paralysant, renforce la discrimination et va à l'encontre du principe de 'ne pas nuire'. Quelques conseils en matière de formulations respectueuses:

1. Établissez un ensemble de termes adaptés et respectueux pour chaque pays et contexte

Faites cet exercice dans la langue internationale et dans toutes les langues locales. Le personnel du programme doit garder à l'esprit que même si des termes adaptés et respectueux sont adoptés au niveau international et national, il se peut qu'ils n'aient pas d'équivalents dans la langue locale, entraînant l'utilisation de termes inadaptés malgré tout.

2. N'oubliez pas la règle d'or: 'Rien sur nous sans nous !'

Demandez aux membres de la communauté potentiellement défavorisés, ou aux organisations qui les représentent, quels termes ils considèrent comme acceptables: Est-ce qu'ils préfèrent 'sourd' ou 'malentendant' ou 'personne en situation de handicap' à d'autres termes ? Quelle formulation est la plus heureuse dans la langue locale ?

3. Mettez l'individu au premier plan

Mentionnez toujours la personne avant le handicap ou l'aide. Par exemple, au lieu de dire 'un handicapé', dites 'une personne en situation de handicap', ou 'une personne qui utilise... une canne, un fauteuil roulant'. Cela semblera plus respectueux.

4. Le ton a son importance

Adressez-vous toujours sur un ton respectueux en traitant autrui comme un égal. Évitez de parler aux gens de manière dévalorisante ou condescendante (par ex., parler à des personnes âgées comme à des enfants).

5. Tenez compte des différentes opinions

Certains termes sont manifestement inacceptables dans tous les contextes (par ex. retardé, idiot, infirme), mais d'autres sont sujets à controverse. Par exemple, au Népal le secteur WASH a essayé de faire preuve de respect en utilisant l'expression 'ayant des aptitudes différentes' ('differently-abled' en anglais), mais bon nombre de personnes en situation de handicap et d'organisations les représentant n'aiment pas cette expression, car pour eux elle signifie qu'ils ne sont pas 'normaux', mais 'différents'. Au niveau international, certains encouragent l'usage du terme 'déficient auditif' au lieu de 'sourd'. Toutefois, la représentante d'une organisation



Utiliser des termes respectueux

représentant des personnes sourdes et malentendantes (elle-même sourde) a confirmé qu'il était acceptable d'utiliser 'sourd' et que la surdité (l'impossibilité pour quelqu'un d'entendre) est différente de la 'déficience auditive' (qui implique qu'une personne peut entendre dans une certaine mesure). Par ailleurs, aux Philippines, les recommandations du secteur du handicap indiquent que le terme 'déficience' n'est pas considéré comme acceptable.



Personnes ayant des problèmes de santé mentale

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) caractérise les problèmes de santé mentale comme l'association de pensées, de perceptions, d'émotions, de comportements et de relations avec les autres considérés comme anormaux. Étant donné que les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont extrêmement vulnérables, les facilitateurs doivent tenir compte de la nature et de l'étendue des problèmes de santé mentale et connaître les mesures à prendre pour respecter le principe de 'ne pas nuire'.

1. Les problèmes de santé mentale sont très fréquents. Il est fort probable que des personnes ayant des problèmes de santé mentale vivent au sein des communautés avec lesquelles vous travaillez.
2. Les problèmes de santé mentale sont très divers. Il peut s'agir de dépression, d'anxiété, de troubles bipolaires, de schizophrénie ou d'autres psychoses, de démence, de handicaps intellectuels (par ex. trisomie 21), de troubles du développement (par ex. les personnes sur le spectre autistique), etc. Le type et la sévérité des problèmes peuvent varier dans une large mesure, ce qui affecte en conséquence la capacité des personnes concernées à interagir avec les facilitateurs et à améliorer d'elles seules leurs comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. Le niveau de stigmatisation et d'exclusion auquel elles sont confrontées a également une incidence sur leur capacité à participer de manière active au processus ATPC et à obtenir le soutien de la communauté au sens large.
3. Les personnes ayant des problèmes de santé mentale font partie des groupes les plus vulnérables au sein d'une communauté. Elles doivent non seulement faire face à une forte stigmatisation et à l'exclusion, mais elles sont également exposées à de hauts niveaux de violence physique ou sexuelle. Elles font également partie des segments les plus pauvres, et dépendent souvent de membres de la famille (lorsqu'elles en ont).
4. Il est essentiel que les facilitateurs s'enquière, écoutent et se familiarisent avec la situation et les besoins des personnes ayant des problèmes de santé mentale, afin de trouver des moyens adaptés de les aider au lieu de partir du principe que tout de monde a été impliqué (même dans les communautés où la FDAL a été déclarée).

5. Il n'est jamais acceptable de manipuler les personnes ayant des problèmes de santé mentale pour qu'elles arrêtent la DAL, ni de cautionner ou de valider des sanctions communautaires allant à l'encontre de leurs droits (par exemple les exclure temporairement de la communauté le temps d'une visite de vérification du statut FDAL ou en les soudoyant par exemple).

L'**annexe V.1** présente une liste complète des choses à faire et à ne pas faire concernant les personnes ayant des problèmes de santé mentale à chaque phase du processus d'ATPC (voir également Cavill, England & Ferron, 2017).

SECTION 3.2

Intégrer l'EQND dans la phase de pré-déclenchement



Liste de contrôle pour la phase de pré-déclenchement

- ✓ Les experts issus d'organisations spécialisées sur les questions d'EQND sont consultés et impliqués
- ✓ La composition de l'équipe de déclenchement est diversifiée
- ✓ Des représentants des groupes potentiellement défavorisés participent à la réunion de pré-déclenchement
- ✓ Les personnes susceptibles d'être défavorisées sont personnellement invitées à la réunion de déclenchement
- ✓ La date et l'heure, ainsi que le lieu de la réunion de déclenchement sont fixés en tenant compte des personnes potentiellement défavorisées, ou des modalités alternatives de participation sont prévues.

La phase de pré-déclenchement comprend le travail préparatoire qui a lieu avant le lancement de la réunion de déclenchement, à savoir rendre visite à la communauté cible et rencontrer les leaders locaux pour fixer la date, l'heure et le lieu de la réunion, et mettre en place une stratégie de médiation propre au contexte afin d'initier rapidement un changement des comportements. Il est important de

ne jamais faire l'impasse sur cette phase: elle est essentielle pour garantir la présence de l'ensemble de la communauté et analyser les opportunités et les défis dans l'obtention du statut FDAL, et c'est lors de celle-ci que les préoccupations liées à l'égalité et à la non-discrimination sont abordées pour la première fois au niveau communautaire.

Cette section présente chaque étape de l'intégration de l'EQND dans la phase de pré-déclenchement.

3.2.1 Identifier les partenaires EQND

Avant de consulter la communauté, sollicitez les organisations spécialisées dans l'appui à différents types de personnes susceptibles d'être défavorisées, par exemple des ONG ou des organisations communautaires qui défendent les droits et le bien-être des personnes en situation de handicap, des femmes, des enfants, des personnes âgées ou des groupes minoritaires.

Ces organisations peuvent apporter de précieux conseils concernant les vulnérabilités et les risques que peuvent rencontrer les personnes potentiellement défavorisées dans le contexte de l'ATPC, la meilleure manière d'animer une discussion sur l'EQND au cours de la réunion de déclenchement et des réunions suivantes, les termes respectueux à utiliser, les éventuelles technologies disponibles pour accroître l'accessibilité des installations sanitaires, ou les moyens d'accès aux réseaux d'entraide. Il est recommandé d'impliquer des membres de ces organisations dans les sessions de formation à l'ATPC et au cours des réunions de déclenchement et des réunions suivantes avec les communautés.



Soyez prudent lorsque vous parlez de désavantage

Si la communauté a reçu des subventions par le passé ou s'attend à en bénéficier, il se peut qu'un grand nombre de personnes souhaitent être considérées comme défavorisées afin d'avoir droit aux allocations — même si elles sont pleinement capables de construire elles-mêmes leurs latrines.

Les facilitateurs doivent être aussi précis que possible en évoquant les personnes potentiellement défavorisées au sein de la communauté. Évitez de demander directement si certaines personnes sont 'vulnérables', 'pauvres', ou 'défavorisées', ou si quelqu'un a besoin d'aide. Cela pourrait inviter l'ensemble des membres à se considérer comme défavorisés ou ayant besoin d'une aide externe.

Essayez d'utiliser les descriptions adaptées au contexte et directement liées à la capacité à construire des latrines, à s'y rendre et à les entretenir. Par exemple: 'Est-ce qu'un ou plusieurs membres de la communauté ont du mal à marcher, à s'accroupir ou à voir facilement?' Ou encore: 'Est-ce qu'un ou plusieurs membres de la communauté n'ont pas de terre à cultiver?'.

3.2.2 Veillez à la diversité de l'équipe de déclenchement

La composition de l'équipe de déclenchement doit être aussi diverse que possible. L'implication de facilitateurs dynamiques représentant des groupes potentiellement défavorisés peut encourager ceux qui sont souvent laissés de côté ou exclus à participer au processus.

Bonnes pratiques – mettre en place une équipe de déclenchement inclusive

1. L'équipe de déclenchement doit idéalement être composée d'hommes et de femmes à parité. Au strict minimum, au moins une femme doit faire partie de l'équipe en tant que médiatrice active.
2. La représentation des groupes minoritaires au sein de l'équipe de déclenchement est particulièrement importante dans les contextes où ceux-ci sont sujets à une discrimination active.
3. Si certaines personnes utilisent la langue des signes ou d'autres moyens de communication, assurez-vous d'avoir un facilitateur formé, ou, si ce n'est pas possible, assurez-vous qu'un membre de la communauté peut servir de relais auprès de cette personne, par exemple un membre de la famille, ou communiquez par écrit.
4. Si certaines personnes parlent une autre langue que la langue majoritaire, il est recommandé d'avoir un facilitateur pouvant servir d'interprète.
5. Si possible, l'équipe de déclenchement doit inclure des membres d'organisations spécialisées sur les besoins, les droits et les priorités des groupes potentiellement défavorisés.



Sunita et Thumka sont des membres dynamiques d'une équipe de déclenchement de Nepalis. © WSSCC/Sarah House



Dialoguer avec les groupes communautaires, par exemple les groupes de femmes ou les associations villageoises d'épargne et de crédit peut être un moyen efficace d'impliquer les personnes potentiellement défavorisées lors de la phase de pré-déclenchement. © WSSCC/Suzanne Ferron

3.2.3 Identification préliminaire des personnes susceptibles d'être défavorisées

Une meilleure connaissance des personnes potentiellement défavorisées sera acquise lors de la réunion de déclenchement et des réunions subséquentes, lorsque les formes les plus subtiles de préjudice, y compris les inégalités invisibles, se manifesteront plus clairement.

Bonnes pratiques – identification préliminaire des personnes susceptibles d'être défavorisées

1. Lorsque vous prenez initialement contact avec les leaders communautaires pour organiser la réunion de pré-déclenchement (par ex. par téléphone), suggérez que les personnes représentant les différents groupes au sein de la communauté (tels que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes et les groupes minoritaires) participent à la réunion de planification aux côtés des leaders communautaires.
2. Lorsque vous vous familiarisez avec la composition de la communauté, effectuez une première identification avec les leaders et les représentants des personnes qui pourraient avoir du mal à assister à la réunion. Renseignez-vous en particulier sur les personnes à mobilité réduite, telles que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et sur les mesures prises par la communauté pour les aider à assister à la réunion.
3. Identifiez les personnes qui pourraient ne pas pouvoir être présentes à la réunion de déclenchement, même avec de l'aide. Il s'agit par exemple des personnes alitées, en pension dans des établissements scolaires, ou en déplacement professionnel, et convenez d'activités de suivi pour vous assurer qu'elles ont bien eu connaissance des informations données lors de la réunion. Gardez à l'esprit que dans certains contextes les personnes en situation de handicap sont tenues à l'écart du public par les membres de la famille.
4. Cherchez à mieux connaître certains aspects de la culture de la communauté, les différents groupes qui la composent, les obstacles éventuels à la participation des habitants au processus d'ATPC et leur volonté à mettre fin à la DAL.
5. Appuyez-vous sur l'expérience de ceux qui connaissent bien la communauté et sur votre propre expérience concernant les personnes susceptibles d'être défavorisées (en utilisant les 'ensembles de désavantages' pour vous guider) et l'expertise d'autres organisations spécialisées, lorsque possible, pour identifier tout groupe faisant éventuellement l'objet de discrimination de la part de la communauté et qui pourrait avoir besoin d'une réunion de déclenchement distincte dans un endroit sûr.

3.2.4 Invitez nommément les personnes susceptibles d'être défavorisées à la réunion de déclenchement

Les personnes susceptibles d'être défavorisées et par conséquent laissées de côté, ou celles dont l'exclusion est considérée comme normale par la communauté doivent être invitées en personne à participer à la réunion. Il ne suffit pas de demander à ce que 'tout le monde' soit présent.

Toutefois, ne demandez pas directement ‘Qui fait l’objet de discrimination dans cette communauté ?’ ou ‘Qui est exclu au niveau communautaire ?’ — ces questions peuvent être mal comprises et provoquer des réactions négatives. Suggérez plutôt qu’il ‘serait très utile si les personnes qui ne participent pas très souvent aux réunions communautaires, telles que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les familles les plus pauvres, pouvaient être nommément invitées et encouragées à venir’.



Pour un ATPC plus inclusif au Malawi

Une étude randomisée a été menée au Malawi pour déterminer si l’ajout d’une formation de trois jours à leur cursus de base permettrait aux facilitateurs en ATPC de modifier leurs pratiques pour mettre davantage l’accent sur le handicap. Lors de la dernière journée de formation, les facilitateurs ont élaboré un plan d’action pour identifier les mesures supplémentaires au cours des phases de pré-déclenchement, de déclenchement et de post-déclenchement qui pourraient contribuer à plus d’inclusion dans leur travail. Il s’agissait (entre autres) d’inviter spécifiquement les personnes en situation de handicap à assister aux séances de déclenchement, de marquer sur la carte de la communauté les ménages composés de personnes en situation de handicap, d’ajouter une démonstration sur la manière de s’accroupir lors de la réunion de déclenchement, et de suggérer des modifications au modèle de toilettes. Après la formation et une période de mise en œuvre de l’ATPC dans les villages de test et les villages témoins (ceux pour lesquels les facilitateurs en ATPC avaient bénéficié de la formation complémentaire), les résultats ont été évalués.

Les observations ont suggéré que la formation avait eu un effet positif, avec une augmentation marquée de la sensibilisation aux besoins des personnes en situation de handicap et des aménagements concrets dans les toilettes. Les bénéfices non attendus ont été la formation de groupes de personnes en situation de handicap au niveau communautaire et l’établissement de liens avec des réseaux communautaires de réhabilitation, et des taux de réussite supérieurs dans l’obtention du statut FDAL d’une manière générale.

Des échanges avec les auteurs sont ressortis les enseignements suivants:

- Avec un impact minimal en termes de temps et de ressources nécessaires, il a été possible de mieux sensibiliser aux questions relatives au handicap et d’illustrer concrètement ces changements.
- Un suivi plus étroit avec les facilitateurs est nécessaire pour développer leur confiance dans le dialogue avec les personnes en situation de handicap dans le cadre du processus ATPC et pour apporter des modifications tenant compte de leurs besoins spécifiques.
- Il peut être utile de former les facilitateurs les plus expérimentés en premier, afin qu’ils puissent ensuite contribuer à former les autres.
- Tant les facilitateurs que les communautés ont largement surestimé les coûts nécessaires pour aménager les installations pour les personnes en situation de handicap.



Pour un ATPC plus inclusif au Malawi

- Il vaut veiller à ce que l'identification des personnes en situation de handicap n'entraîne pas un renforcement des stéréotypes.
- Il pourrait s'avérer utile de proposer une liste de 6-10 modifications spécifiques pouvant servir de guide lorsque les personnes en situation de handicap ont des difficultés à trouver des solutions adaptées localement par elles-mêmes (cf. suivi post-déclenchement)

Consulter Jones, Singini, Holm et White (2016) pour un résumé complet de la méthodologie d'étude et des résultats.

Bonnes pratiques – inviter nommément les personnes susceptibles d'être défavorisées à la réunion de déclenchement

1. Identifiez des catégories précises lorsque vous demandez aux leaders communautaires de faire un effort spécifique pour inviter les personnes susceptibles d'être défavorisées à la réunion de déclenchement: personnes en situation de handicap, personnes âgées, femmes ou tout autre groupe identifié par les leaders communautaires ou le facilitateur.
2. Veillez à convenir avec les leaders communautaires d'un mécanisme pour inviter ces personnes à la réunion. Une stratégie efficace consiste à s'appuyer sur les organisations locales et les personnes jouissant d'une certaine influence pour faire passer le mot aux personnes potentiellement défavorisées lors de visites à domicile.
3. Lorsque le moment privilégié pour la communauté pour le déclenchement coïncide avec les heures d'école, une réunion distincte pour les enfants peut être nécessaire plus tard.
4. Dans les cas où des individus ou des groupes font face à une discrimination extrême et à une restriction de leurs droits, il peut être nécessaire d'organiser une réunion distincte. Par exemple, dans les endroits où les femmes sont moins libres de prendre la parole en public, il est probablement recommandé d'organiser des réunions distinctes pour les hommes et pour les femmes.
5. Ne partez pas du principe que toutes les personnes invitées auront suffisamment d'assurance pour venir. Certaines auront besoin d'être encouragées et rassurées pour s'autoriser à participer.
6. N'oubliez pas de souligner que les travailleurs/aides domestiques doivent également être invités à assister à la réunion de déclenchement — les chefs de ménage devront en être informés.

3.2.5 Faire en sorte que la réunion de déclenchement soit facile d'accès et compréhensible

Un lieu facile d'accès peut avoir une grande influence sur le nombre de personnes présentes. Le lieu proposé doit être visité en compagnie des leaders communautaires et des représentants des groupes défavorisés.

Bonnes pratiques – accessibilité de la réunion de déclenchement

1. Tenez compte de la facilité d'accès au lieu de réunion. Est-il facile pour les personnes à mobilité réduite de s'y rendre ? Des personnes sont-elles disponibles pour guider les personnes malvoyantes ? Pour les communautés composées de ménages répartis sur de grandes distances, il pourra être nécessaire d'organiser des moyens de transport pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ou d'effectuer plusieurs réunions de déclenchement simultanées dans différentes parties de la communauté.
2. Vérifiez que le lieu est suffisamment vaste pour maximiser la participation de chacun. La zone servant à dessiner la carte de la communauté est-elle suffisamment grande pour que tout le monde puisse voir ? La disposition des chaises convient-elle à tout le monde et encourage-t-elle les personnes potentiellement défavorisées à prendre la parole ?
3. Demandez si certaines personnes de la communauté parlent une autre langue que la majorité. Par exemple, les personnes âgées (en particulier les femmes âgées) ne parlent parfois que leur langue traditionnelle et non la langue nationale. Si c'est le cas, vérifiez la présence à la réunion de personnes disposées à assurer l'interprétation pour elles.
4. Si les leaders communautaires identifient des personnes malentendantes dans la



Une réunion de déclenchement au Nigéria © United Purpose/Jason Florio

- communauté, veillez à ce qu'elles soient invitées et accompagnées par quelqu'un (généralement un membre de la famille) capable d'assurer l'interprétation.
5. Veillez à ce que la réunion ait lieu à une heure permettant aux participants de rentrer chez eux en toute sécurité ensuite (à savoir, avant la tombée de la nuit).
 6. Veillez à ce que la réunion de déclenchement convienne aussi aux femmes ou

aux personnes s'occupant des tâches domestiques, des enfants, ou des membres de la famille alités ou en situation de handicap. Au cours de la réunion de pré-déclenchement, demandez à une femme présente quelle heure convient le mieux aux femmes et aux personnes aidantes.

7. Comme mentionné ci-dessus, lorsque les femmes ne sont pas autorisées à s'exprimer librement devant des hommes, il est parfois plus judicieux d'organiser des réunions de déclenchement distinctes pour les hommes et les femmes.

SECTION 3.3

Intégrer l'EQND dans la réunion de déclenchement



Liste de contrôle EQND pour la réunion de déclenchement

- ✓ Les personnes généralement considérées comme défavorisées sont assises aux premiers rangs afin d'optimiser leur participation.
- ✓ Les personnes susceptibles d'être défavorisées participent activement aux activités de déclenchement et contribuent aux discussions communautaires.
- ✓ Les obstacles relatifs à l'accessibilité et à la sécurité des installations sanitaires publiques sont identifiés et marqués sur la carte de la communauté.
- ✓ Il est pris soin d'éviter que les personnes potentiellement défavorisées ne soient pas davantage stigmatisées au travers de ce processus.
- ✓ Les plans FDAL de la communauté prévoient des mesures spécifiques, des échéances définies et des personnes responsables pour apporter aux personnes susceptibles d'être défavorisées l'aide nécessaire pour construire leurs propres latrines, s'y rendre et les entretenir, ainsi que pour lever les obstacles à l'accès et à l'utilisation des installations sanitaires publiques.
- ✓ Les leaders naturels reflètent une répartition équitable entre hommes et femmes et comprennent des individus normalement considérés comme défavorisés.

Outre le déclenchement d'engagements et d'actions collectives pour mettre fin à la DAL, la réunion de déclenchement de groupe constitue la première possibilité d'aborder la question des inégalités et des préjudices avec l'ensemble de la communauté. De petites modifications dans la manière d'animer la rencontre peuvent avoir un large impact sur la capacité des personnes susceptibles d'être

défavorisées à accéder, à utiliser et à entretenir des installations sanitaires sûres, tout en leur permettant de prendre l'initiative du processus. Cette section identifie les principales étapes du processus de déclenchement lors desquelles les questions relatives à l'égalité et à la non-discrimination peuvent être évoquées avec la communauté, et où la participation active des personnes susceptibles d'être défavorisées peut être encouragée.



3.3.1 Ne pas nuire lors de la réunion de déclenchement

Il est essentiel que le processus de déclenchement n'entraîne pas la stigmatisation de certaines personnes ou l'expression de propos stigmatisants — en particulier lorsqu'ils visent des personnes susceptibles d'être défavorisées ou qui font l'objet d'une discrimination active. Il s'agit en effet peut-être de la raison même qui les pousse à déféquer à l'air libre, faute d'autres possibilités. L'accent doit être mis sur la pratique de la défécation à l'air libre, que la communauté décide de considérer comme inacceptable, et non sur la dévalorisation ou l'humiliation de certaines personnes. Si les membres de la communauté sont encouragés à débattre et à délibérer entre eux sans être interrompus, le facilitateur doit toutefois intervenir s'il devient manifeste que des personnes défavorisées sont prises pour cible.

Des outils de déclenchement bien accompagnés sont l'occasion pour les personnes potentiellement défavorisées de participer à l'auto-analyse de leur situation sanitaire par la communauté. Les individus qui sont normalement laissés de côté doivent être invités à participer lors de la démonstration des outils de déclenchement et à faire part de leurs analyses et de leurs propositions. Les facilitateurs doivent encourager l'auditoire à applaudir pour les remercier de leur contribution. Toutefois, ne forcez jamais quelqu'un à parler s'il ne se sent pas suffisamment à l'aise pour le faire.



Divulguer publiquement des informations sensibles

Ne considérez pas comme une bonne pratique le fait d'indiquer sur les cartes des communautés toutes les personnes susceptibles d'être défavorisées, car cela pourrait avoir des conséquences négatives. Les familles et les individus concernés pourraient être encore davantage stigmatisés, voire en danger — en particulier les personnes appartenant à des groupes minoritaires faisant l'objet d'une discrimination active.

Les facilitateurs doivent plutôt cartographier les personnes potentiellement défavorisées au sein de la communauté lorsqu'ils remplissent le registre des ménages utilisé lors des visites de suivi. C'est plus discret et permet aux personnes potentiellement défavorisées de parler de leur situation avec plus de confidentialité, sans pour autant être oubliées.



Encourager la participation

La règle d'or 'Rien sur nous sans nous !' ne sert pas uniquement à axer l'ATPC sur l'autonomisation des personnes potentiellement défavorisées, mais elle contribue également à prévenir toute nuisance involontaire. Dans de nombreux cas, les facilitateurs ne sont pas forcément conscients du fait qu'ils limitent la participation — en particulier lorsque l'exclusion fait partie de la culture et que la non-participation des personnes potentiellement défavorisées est généralement considérée comme normale au sein de la communauté.

Bonnes pratiques – Ne pas nuire:

1. Ne supposez rien et n'entreprenez rien au nom d'autres personnes sans les avoir consultées ou impliquées.
2. N'isolez pas ou ne tenez pas à part du groupe des personnes potentiellement défavorisées lors des activités communautaires, sauf si la culture de discrimination ou de stigmatisation empêche leur pleine participation, auquel cas une séance distincte devra être organisée.
3. Ne considérez pas le handicap des personnes comme un obstacle ; l'obstacle est en réalité constitué par les barrières dans l'environnement social et physique.
4. Ne coupez pas la parole aux personnes potentiellement défavorisées lorsqu'elles s'expriment.
5. N'empêchez pas des personnes potentiellement défavorisées de devenir des leaders naturels ou des membres des comités communautaires d'assainissement, mais encouragez-les au contraire dans cette voie.
6. Prenez toujours la peine de solliciter directement les avis et les opinions des personnes potentiellement défavorisées lors des réunions communautaires et des visites à domicile, tout en prenant garde de ne pas leur mettre la pression si elles ne souhaitent pas prendre la parole.



Loya, au Malawi, a eu la polio quand il était enfant et marche désormais avec une canne, mais il peut s'accroupir sans effort. Il a été l'une des premières personnes de sa communauté à prendre conscience de l'utilité des latrines et s'est beaucoup investi pour motiver ses voisins à les utiliser. Toutefois, dans ce cas les leaders naturels ont été nommés par le facilitateur, et Loya a été ignoré. © WSSCC/Suzanne Ferron

3.3.2 Faire les présentations lors de la réunion de déclenchement

Bonnes pratiques – faire les présentations lors de la réunion de déclenchement

1. Demandez si l'ensemble des personnes potentiellement défavorisées (identifiées lors de la réunion de pré-déclenchement) sont là. S'il apparaît qu'il en manque la majorité, envisagez d'avoir recours à la mobilisation communautaire proactive (cf. **annexe III.2**).
2. Invitez les personnes généralement les moins susceptibles de prendre la parole (par ex. les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap) à s'asseoir au premier rang. Ne les forcez pas si elles n'en ont pas envie.
3. Encouragez la communauté à écouter l'opinion de chacun des groupes, y compris des personnes qu'elle n'entend pas souvent, et encouragez en douceur ces personnes à prendre la parole si elles le souhaitent. Si ces personnes partagent leur avis, invitez le reste de la communauté à les encourager afin de renforcer leur fierté et de reconnaître leur valeur.
4. Établissez clairement le fait que tout le monde pourra s'exprimer au cours de la réunion. Soulignez également que vous êtes là pour apprendre de l'expérience de la communauté - et non pour donner des leçons ou dicter ce qu'il faut faire - et que vous souhaitez en particulier avoir le point de vue des femmes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des autres personnes qui se font rarement entendre. Au début de la réunion, demandez à la communauté si elle est d'accord pour que chacun soit traité et écouté de manière équitable. Si la communauté exprime son accord, poursuivez la réunion.



Mobilisation proactive

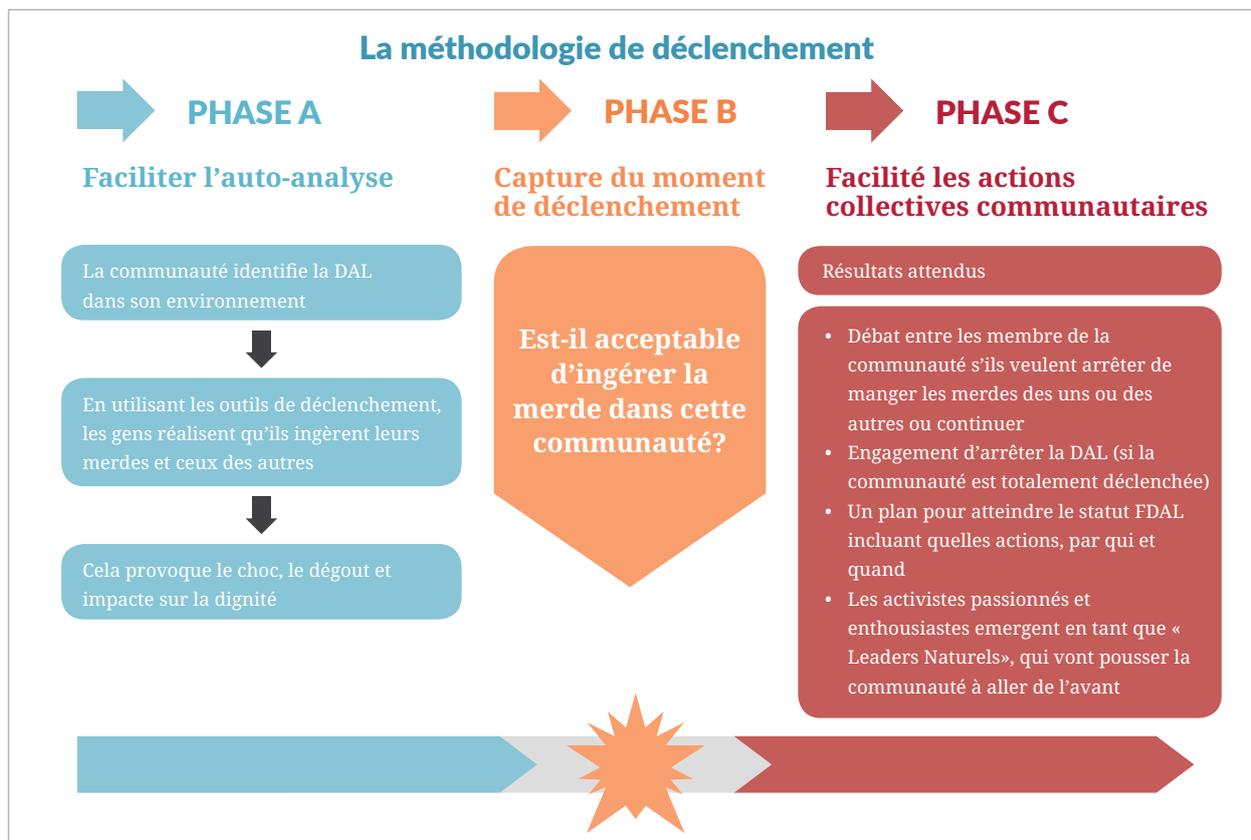
La mobilisation proactive est un moyen efficace d'accroître le taux de présence, de générer un sentiment d'anticipation positif avant la réunion de déclenchement, et de contribuer à ce que les personnes généralement laissées de côté soient invitées (et se rendent) à la réunion. En Ouganda, une approche désignée localement sous le nom de 'Général Ronnie' a fait ses preuves: si une poignée seulement de membres de la communauté se rend à une réunion de déclenchement (ou de suivi), les facilitateurs demandent alors aux présents (ou aux leaders naturels) de former une ligne, puis aux autres membres de la communauté de former une file derrière eux. Ils entraînent leurs voisins à travers la communauté, en chantant et en dansant en formant une 'armée' pour motiver autant de personnes que possible. Ils demandent également à chaque leader de groupe s'ils connaissent quelqu'un qui n'est pas présent et qui est âgé, vit seul, est pauvre ou généralement laissé de côté et s'ils souhaitent se rendre chez eux pour les inviter personnellement lors du tour de la communauté.

(Se référer à l'**annexe III.2** pour plus d'informations sur la mobilisation proactive)

3.3.3 Faciliter l'usage des outils de déclenchement

L'objectif du recours à chaque outil de déclenchement est de guider les participants à repérer la merde dans leur environnement, à identifier par quels moyens cette merde se retrouve dans leur bouche, et à évoquer un sentiment de dégoût, de choc et de honte (par rapport à la pratique de la DAL, pas à l'encontre d'individus). La méthodologie du déclenchement est résumée dans le diagramme ci-dessous.

FIGURE 6 Étapes du déclenchement ATPC



Conseils pour renforcer les aspects EQND de certains des outils

Marche de la honte:

1. Dans la mesure du possible, choisissez une zone de défécation à l'air libre qui soit proche du lieu de rencontre et dont l'accès est possible aux personnes à mobilité réduite.
2. S'il n'est pas possible que tout le monde se rende dans la zone DAL au cours de la marche de la honte, un ou deux facilitateurs pourront rester avec le groupe qui ne se déplace pas pour continuer à établir des relations. Lorsque la communauté revient, veillez à ce que l'un des participants rapporte au groupe chaque détail dégoûtant.

3. Si la marche de la honte n'a pas servi de déclencheur au groupe, n'oubliez pas de rapporter un peu de merde là où est dessinée la carte de la communauté pour l'utiliser avec d'autres outils. Veillez à ce que les personnes qui n'ont pas participé à la marche de la honte soient encouragées à participer.

Autres outils:

1. Les outils '**fil et eau**' et '**aliments et mouches**' font tous deux appel aux sentiments de choc et de dégoût en illustrant comment la merde contamine l'eau et la nourriture de tout le monde. Pour tenir compte des personnes malvoyantes et pour encourager la mobilisation des participants, demandez à des membres du public de décrire à voix haute ce qu'ils observent.
2. L'outil de calcul des **dépenses médicales** demande à la communauté de calculer les dépenses cumulées de ses membres pour traiter la diarrhée ou les autres maladies liées à un manque d'hygiène et d'assainissement. C'est l'occasion de demander aux participants s'ils pensent que certains de leurs voisins sont plus souvent malades que d'autres ou consacrent une part plus importante de leurs revenus au traitement. Demandez-s'ils pensent qu'il est juste que la DAL fasse souffrir certaines personnes plus que d'autres.

3.3.4 Élaborer un plan d'action

Si l'ensemble de la communauté, ou une grande partie de celle-ci est convaincu de la nécessité d'arrêter la DAL, le facilitateur demandera alors ce qu'elle compte faire. La communauté développe alors un plan d'action pour atteindre le statut FDAL. Il faut veiller à ce que les personnes potentiellement défavorisées soient identifiées et accompagnées, y compris au moyen de mesures spécifiques, assorties d'échéances et de personnes responsables.



À Madagascar, des femmes présentent la carte de leur communauté et leur plan d'action FDAL lors de la réunion de déclenchement. © WSSCC

Bonnes pratiques – élaborer un plan d'action

1. Le plan d'action doit être affiché aussi grand que possible pour que tout le monde puisse le voir clairement. Si la communauté adopte une mesure, demandez à un volontaire de répéter celle-ci à voix haute pour que les personnes malvoyantes puissent entendre.
2. Veiller à ce que les personnes potentiellement défavorisées contribuent activement au développement du plan d'action. Invitez leurs contributions et veillez à ce que leurs suggestions soient prises en compte.
3. **Il est important de veiller à ce que la communauté soit guidée dans l'acceptation du principe de priorité dans leur plan d'action au soutien à apporter à ceux qui pourraient avoir des difficultés à construire seuls leur latrine. Par exemple:**
 - Demandez: 'Qui est absent ?' La communauté doit identifier toute personne ou famille qui ne s'est pas rendue à la réunion.
 - Demandez si certaines personnes ont du mal à marcher, à s'accroupir ou à se déplacer. Quelles sont les solutions envisageables au niveau local, qui ne coûtent rien ou très peu ?
 - Demandez quels seraient les moyens d'offrir plus de sécurité et d'intimité aux femmes et aux filles lors de leur passage aux latrines. Comment les impliquer dans le choix de l'emplacement et de l'architecture des nouvelles installations ou faire des modifications aux installations existantes ?
 - Si les membres de la communauté s'accordent pour arrêter d'ingérer leur merde, confirmez alors avec eux s'ils pensent aussi qu'il est important d'aider les personnes qui ne peuvent y arriver seules. Si c'est le cas, Demandez-s'ils pensent qu'il faudrait l'inscrire en tant que point d'action. Les facilitateurs doivent encourager à définir le plus précisément possible les mesures adoptées.

4. Retournez à la carte de la communauté et demandez ce qu'il en est des installations sanitaires dans les institutions publiques telles que les établissements scolaires, les centres de santé, les lieux de culte ou les marchés.
 - Demandez aux personnes à mobilité réduite si elles pensent qu'il est possible de faciliter l'accès à ces installations.
 - Demandez aux femmes et aux filles comment la communauté pourrait rendre ces installations plus confortables et plus sûres pour elles.
 - Demandez à des volontaires issus de ces groupes de marquer sur la carte de la communauté les installations qui ont besoin d'être améliorées, et si selon eux ces aménagements doivent être ajoutés au plan d'action.

3.3.5 Identifier les leaders naturels

Identifiez et distinguez les leaders naturels qui seront en mesure d'aider et d'autonomiser les personnes potentiellement défavorisées. Cette armée de champions locaux de l'assainissement constitue l'actif le plus important de la communauté pour mettre en place des systèmes d'entraide efficaces pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre seules à une latrine.

Bonnes pratiques – Identifier les leaders naturels

1. Demandez si des volontaires souhaitent aider ceux qui ne sont pas en mesure de construire eux-mêmes une latrine adaptée — en offrant une petite participation financière, un coup de main, des matériaux de construction ou un moyen de transport.
2. Cherchez activement à identifier les leaders naturels émergeant au sein des groupes généralement considérés comme défavorisés, exclus ou marginalisés. La diversité des leaders naturels contribue à ce que les personnes potentiellement défavorisées reçoivent l'appui adapté, et sert à rappeler aux facilitateurs de s'efforcer de rendre plus équitables les réunions de suivi ultérieures, et notamment qu'elles offrent l'occasion de lever les obstacles et les stéréotypes et contribuent à l'autonomisation des personnes potentiellement défavorisées.
3. Cherchez toujours à atteindre la parité hommes-femmes parmi les leaders naturels.
4. N'excluez jamais quiconque de la fonction de leader naturel. Fixer une limite au nombre de leaders naturels réduit inutilement le nombre de personnes disposées à aider leur prochain et peut décourager les personnes ayant le moins d'écho dans les décisions communautaires de prendre la parole et de se porter volontaire.
5. Veillez à ce que les leaders naturels soient reconnus par l'ensemble de la communauté. Il est important que le travail des leaders naturels soit salué par leurs voisins et qu'ils tirent une certaine fierté de leur décision d'aider ceux qui ne sont pas en mesure de construire une latrine, de s'y rendre et de l'entretenir.



Étude de cas: le pouvoir des leaders naturels

Edwin, qui habite la collectivité locale de Bekwarra au Nigéria, montre ici le plan d'action FDAL et la carte de sa communauté. Il a d'abord été leader naturel puis président du comité Eau, assainissement et hygiène (WASHCOM) de sa communauté, et il est maintenant le président de la fédération des WASHCOM pour le district dans son ensemble. Il est un grand champion de la FDAL, bien que sa mobilité soit réduite. Edwin se rend dans une communauté différente chaque semaine (parfois même deux ou trois) pour l'aider à réaliser ses propres plans FDAL. La fédération des WASHCOM gère également un petit fonds renouvelable au niveau du district qui peut être utilisé à diverses fins.



Edwin © WSSCC/Sarah House



Comité villageois de développement de Ngoma © WSSCC/Suzanne Ferron

Les membres du Comité villageois de développement de Ngoma à Katimbira, au Malawi, soutiennent activement leurs voisins pour qu'ils puissent avoir accès à des latrines et que leur communauté atteigne le statut FDAL. Ils vivent le long du lac Shore au Malawi et ont constaté que les pêcheurs avaient difficilement accès à une toilette. En raison du sol sablonneux et des inondations fréquentes, il peut s'avérer coûteux et difficile de construire une latrine durable dans cette région — en particulier pour les pêcheurs, souvent itinérants, qui sont parfois étrangers au village et qui sont susceptibles de faire partie des plus pauvres. Avec l'aide des pêcheurs, ils ont construit une latrine publique durable faite de briques et de mortier local, qui résiste aux inondations. Ils prévoient de construire une autre toilette réservée à l'usage des vendeuses de poisson.

Razafindalana Raphael ou 'Dadabe' ('papy'), qui vit à Madagascar, est l'une des personnes les plus âgées de son village et il avait des difficultés à améliorer sa latrine. Il a expliqué: 'Ce sera difficile pour moi ; je ne peux plus creuser, sortir la boue, ou chercher de l'eau. En plus, je n'ai pas assez d'argent pour acheter le matériel !' Au cours d'une visite de suivi post-déclenchement, la communauté a décidé que Dadabe avait besoin d'aide. Trois jeunes dynamiques se sont portés volontaires pour chercher de l'eau, remplir la dalle de la latrine, et construire un dispositif de lavage des mains et un couvercle pour la latrine. En seulement quelques minutes, ces leaders naturels ont aidé Dadabe à obtenir sa propre latrine modèle et à servir d'exemple à d'autres.

SECTION 3.4

Intégrer l'EQND dans le suivi post-déclenchement



Liste de contrôle EQND pour la phase de suivi post-déclenchement

- ✓ Le registre des ménages composant la communauté est examiné avec les leaders naturels et mis à jour pour y inclure les ménages relevant des catégories de désavantage A, B et C.
- ✓ Les ménages de 'catégorie C' reçoivent la visite des facilitateurs et des leaders naturels, de manière à ce que les personnes qui ont du mal à construire leurs latrines puissent parler de leurs difficultés et des solutions éventuelles.
- ✓ Rendez également visite aux ménages de la 'catégorie B' pour voir comment ils s'en sortent.
- ✓ Les leaders naturels et les autres membres de la communauté sont sensibilisés aux obstacles à la construction, à l'utilisation et à l'entretien des latrines rencontrés par les ménages défavorisés et ils prennent conscience de la nécessité d'agir.
- ✓ Les leaders naturels aident les ménages susceptibles d'être défavorisés à mener des PAFI pour améliorer immédiatement leurs latrines.
- ✓ Les leaders naturels et les ménages susceptibles d'être défavorisés connaissent ou inventent des options fondées sur les technologies locales pour faciliter l'accès à leurs latrines.
- ✓ La communauté s'engage à apporter l'aide demandant éventuellement plus de temps et d'efforts et met à jour son plan d'action FDAL avec des mesures spécifiques, des échéances et des personnes responsables pour soutenir les ménages rencontrant des difficultés.
- ✓ L'accessibilité et la sécurité des installations sanitaires et d'hygiène dans les principales institutions et lieux publics (tels qu'établissements scolaires, centres de santé, marchés, et nœuds de transport) sont évoquées avec la communauté et le personnel ou les autorités compétentes, et prises en compte dans le plan d'action.
- ✓ Les personnes pouvant être considérées comme défavorisées sont au cœur des discussions sur les difficultés, les solutions et la planification des actions futures, et sont reconnues comme des leaders naturels par la communauté.

Un suivi systématique post-déclenchement est essentiel pour maintenir l'énergie de la communauté à mettre fin à la défécation à l'air libre. C'est également à cette occasion que s'effectue la plus grande partie de l'analyse, du soutien et du suivi en matière d'EQND. En effet, au fur et à mesure des visites, les facilitateurs travaillent plus étroitement avec les leaders naturels et chacun comprend mieux les difficultés rencontrées par les différents groupes et les moyens de les aider.

Il est par conséquent important de ne jamais précipiter les visites de suivi — en particulier les rencontres avec les personnes susceptibles d'être défavorisées. Prévoyez suffisamment de temps pour écouter ce qu'elles ont à dire.

Cette section présente certains des principaux aspects et idées d'accompagnement pour intégrer l'EQND dans tous les domaines couverts lors des visites de suivi - 'ne pas nuire', identification des personnes ayant besoin d'une aide supplémentaire, mobilisation de l'action communautaire et suivi en matière d'EQND.

3.4.1 Ne pas nuire — suivi post-déclenchement

Il est nécessaire de connaître les risques de nuisances aux personnes susceptibles d'être défavorisées attribuables au processus d'ATPC et en particulier aux pressions exercées sur les ménages par les autres membres de la communauté. Nous en parlons à la section 2.2.2 et ici également, notamment en matière de définition de sanctions ou de punitions.



Pression en vue d'obtenir le statut FDAL

D'un côté, la pression collective pour construire et utiliser des latrines est un élément important dans l'obtention du statut FDAL et l'établissement de normes sociales durables reconnaissant le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et propre. De l'autre, les pressions étouffantes exercées sur les personnes ayant des difficultés à construire leurs propres latrines en raison de leur situation défavorisée peut aggraver leur situation, voire violer leurs droits, et peuvent être contre-productives pour atteindre et maintenir le statut FDAL.

Voici des exemples montrant comment la pression communautaire peut nuire aux personnes susceptibles d'être défavorisées:

- Augmentation du **stress** et **diminution de la motivation** à participer
- **Vente d'actifs précieux**, tels que des terrains ou du bétail, afin de construire une latrine, ce qui peut mettre le ménage dans une situation encore plus précaire.
- Souscription d'un **prêt risqué, à un taux d'intérêt élevé**.
- **Humiliation et stigmatisation**, par exemple la publication d'une liste des personnes défavorisées pratiquant la DAL.
- **Contraintes et menaces physiques**, par exemple l'expulsion temporaire de leurs maisons des personnes qui pratiquent encore la DAL afin de passer une visite de vérification, renvoyer ces personnes vers d'autres services ou les soudoyer par des moyens pouvant porter atteinte à leurs droits.

Lors des visites post-déclenchement, les facilitateurs doivent porter leur attention sur les personnes qui subissent des pressions, et pourquoi. Si les personnes extrêmement défavorisées ('catégorie C') subissent des pressions, tentez de canaliser l'énergie de la communauté en vue d'atteindre la FDAL pour la diriger vers l'aide à apporter aux personnes susceptibles d'être défavorisées, par exemple par un don de matériaux de construction ou en proposant une main-d'oeuvre bénévole. Si aucune autre option n'est possible au sein de la communauté, mettez la personne en relation avec l'aide extérieure éventuellement disponible.

Une grand-mère de la région de Terai au Népal explique comment ses enfants et leurs familles partagent tous la même maison avec un tout petit lopin de terre. L'un de ses fils a des problèmes de santé mentale et elle s'occupe de ses petits-enfants en bas âge. Elle a acheté deux lunettes, mais elle n'a pas les moyens de terminer la latrine. Elle explique qu'elle fait l'objet de pressions régulières des personnes qui lui rendent visite et a été menacée d'être expulsée par la police. © WSSCC/Sarah House



Sanctions, punitions et humiliations communautaires

Les communautés FDAL décident souvent d'imposer des sanctions aux ménages et aux individus qui continuent à pratiquer la défécation à l'air libre. Les sanctions communautaires qui relèvent de la contrainte ne sont pas acceptables. Les contraintes imposées aux personnes incapables de construire, d'utiliser ou d'entretenir seules une latrine renforcent la précarité de ces personnes et vont à l'encontre de l'esprit d'autonomisation de l'approche ATPC. Les stratégies les plus courantes comprennent les amendes, le recours à l'humiliation publique, par exemple les sifflets des enfants, et dans les cas extrêmes, les violences physiques.

Si l'AATPC repose avant tout sur la devise 'problèmes communautaires, solutions communautaires', les facilitateurs ne doivent pas cautionner les sanctions en tant que seule approche de l'obtention et du maintien du statut FDAL.



Sanctions, punitions et humiliations communautaires

Le concept d'évocation du 'dégoût' et de la 'honte':

Le recours aux sentiments de dégoût et de honte est au cœur de la stratégie de modification des normes sociales de l'ATPC. Toutefois, les facilitateurs doivent être conscients des risques éventuels de cette stratégie, et en connaître les limites (Musembi & Musyoki, 2016).

1. Familiarisez-vous avec les dynamiques communautaires lors de la phase de pré-déclenchement pour mieux comprendre comment les sentiments de dégoût et de honte seront perçus par les personnes susceptibles d'être défavorisées.
2. Le sentiment de honte ne doit jamais être imposé de l'extérieur par les facilitateurs, il doit au contraire émerger dans le cadre de l'autocritique de la communauté face à la pratique de la DAL. Il n'est jamais acceptable d'humilier des personnes ou des groupes ou de tolérer l'humiliation personnelle de personnes susceptibles d'être défavorisées.
3. Soyez prêts à intervenir dans les réunions de déclenchement si des débats animés concernant la poursuite ou l'abandon de la DAL dégénèrent vers la culpabilisation ou l'humiliation de personnes susceptibles d'être défavorisées.
4. Découragez le recours à des méthodes telles que les sifflets ou la publication des noms des personnes pratiquant la DAL ciblant des personnes potentiellement défavorisées et qui ne sont pas en mesure de construire une latrine ou de s'y rendre par elles-mêmes.
5. Les enfants ne doivent jamais être mis à contribution pour humilier ou embarrasser autrui. Cela les expose à des risques de violence et leur apprend des attitudes négatives à l'égard d'autrui.
6. Si la communauté mentionne des sanctions, tentez de la dissuader d'y avoir recours. Aidez plutôt les leaders/membres à comprendre les conséquences négatives des mesures punitives et encouragez l'utilisation d'alternatives positives. Par exemple, la participation à des visites à domicile pour modifier les comportements, la compréhension des obstacles rencontrés et, si nécessaire, une aide à l'amélioration de l'accès à une latrine.

En aucun cas les châtiments corporels, les amendes exorbitantes ou l'humiliation publique ne doivent être tolérés.

3.4.2 Identifier les personnes ayant besoin d'aide (c.-à.-d. les ménages de 'catégorie C')

Bonnes pratiques – identifier les personnes ayant besoin d'aide

Définir les personnes pouvant avoir besoin d'aide

1. Commencez par rencontrer les leaders communautaires, les représentants et les leaders naturels pour examiner le plan d'action élaboré après le déclenchement. Demandez aux leaders naturels s'ils sont venus en aide à l'ensemble des membres de la communauté identifiés comme ayant besoin d'aide dans le plan d'action et par quels moyens ils assurent le suivi de ces personnes.
2. Soyez extrêmement attentifs à ne pas suggérer que toute personne ayant une quelconque difficulté à construire une latrine recevra une aide extérieure — surtout si certains attendent des subventions. N'oubliez pas d'être aussi précis que possible dans l'identification des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées et faites appel à l'engagement de la communauté elle-même à soutenir ses voisins dans le cadre du plan d'action en premier lieu.

Utilisation des registres des ménages:

3. Dans de nombreux cas, le facilitateur devra suggérer que les leaders naturels utilisent une simple liste des ménages pour contrôler le statut de leur communauté en termes d'assainissement, identifier les personnes qui sont laissées de côté, et décider où focaliser l'action collective et les visites de suivi. Ce registre des ménages, et le plan d'action devront être examinés avec les leaders naturels et les leaders communautaires à chaque visite de suivi.
4. Les registres des ménages doivent inclure des informations relatives au nombre de personnes dans le ménage (en précisant l'âge et le sexe de chaque membre) et leur niveau d'accès à l'assainissement et à l'hygiène. Il faut également prévoir un espace distinct indiquant dans quelle mesure le ménage peut être considéré comme défavorisé au sens des catégories A, B et C:
 - a. Qui est probablement en mesure de s'en sortir tout seul ?
 - b. Qui dispose d'une famille pouvant les aider ou de fonds pour payer quelqu'un pour construire une latrine ?
 - c. Qui n'a rien de cela, et aura par conséquent probablement besoin d'aide hors de la famille proche/ménage, ou dont la vulnérabilité sera accentuée, ou se trouvera en grande difficulté pour subvenir aux besoins de la famille du fait d'avoir construit une latrine ?
5. Un exemple de registre des ménages (feuille de suivi communautaire) est présenté à l'**annexe IV**.
6. Il est préférable d'utiliser le système de registre de la communauté, le cas échéant. Toutefois, des modifications mineures seront éventuellement nécessaires pour y ajouter les informations mentionnées ci-dessus.

7. Une copie de la carte de la communauté établie lors de la réunion de déclenchement ou les systèmes gouvernementaux d'identification des ménages éligibles à une aide de l'État (le cas échéant) peuvent être utilisés pour remplir le registre des ménages, avec l'aide des leaders naturels. Donnez la priorité aux visites auprès des ménages identifiés par la communauté comme ayant besoin d'une aide supplémentaire de la part des leaders naturels.

Visites de suivi:

8. La première visite de suivi donne à la communauté l'occasion d'apprendre à utiliser le registre des ménages. Il s'agit notamment d'identifier et de marquer les ménages susceptibles d'être les plus défavorisés, certains ayant besoin d'une aide supplémentaire. Il est essentiel que cela s'accompagne d'un processus clair, transparent et participatif suscitant la confiance de l'ensemble de la communauté.
9. Il est important de rappeler qu'il n'est probablement pas possible d'identifier toutes les personnes particulièrement défavorisées et qui auront besoin d'aide (ménages de 'catégorie C') au cours d'une seule visite. Les leaders naturels devront régulièrement mettre à jour le registre des ménages au fur et à mesure de leurs visites à domicile et le passer en revue avec les facilitateurs au cours des visites de suivi ultérieures.

Impliquer les groupes communautaires dans le processus d'identification:

10. Il est important de solliciter les commentaires des groupes communautaires respectés - tels que les groupes de femmes ou de jeunes, les forums de citoyens, les aînés et les travailleurs sanitaires - dans le cadre de ce processus d'identification, par exemple en validant avec eux les conclusions concernant les personnes ayant besoin d'aide.
11. Ne vous fondez pas uniquement sur les systèmes gouvernementaux pour identifier les personnes potentiellement défavorisées — servez-vous-en comme d'un guide le cas échéant, mais impliquez également les représentants de la communauté pour vérifier que personne n'a été laissé de côté.

3.4.3 Étudier les différentes possibilités d'appui

Envisagez les différentes possibilités de venir en aide aux personnes identifiées comme étant particulièrement défavorisées et dans l'incapacité de construire ou de payer la construction de leur propre latrine sans accroître leur vulnérabilité, afin qu'elles puissent se rendre à leurs propres installations sanitaires et d'hygiène, les utiliser et les entretenir.

Conformément aux principes de l'ATPC, l'aide doit en priorité venir:

1. D'eux-mêmes (faire seul)
2. Des membres de la famille
3. Des voisins/de la communauté élargie

Lorsque cela ne suffit pas, voyez si une aide externe est possible (par ex. du gouvernement ou d'entreprises locales).

Les sections ci-dessous apportent des conseils pour les différentes étapes de la mise en place d'une aide:

- 1^{re} étape — analyser les obstacles
- 2^e étape — 'déclencher' une réflexion collective sur l'EQND
- 3^e étape — mettre la communauté au défi d'agir - petites actions immédiates
- 4^e étape — mettre la communauté au défi d'agir - actions plus conséquentes
- 5^e étape — étudier les sources externes d'appui

3.4.4 Mettre en place une aide — 1^{re} étape: Analyser les obstacles

Bonnes pratiques – 1^{re} étape: Analyser les obstacles

1. Rendez en priorité visite aux personnes susceptibles d'être défavorisées pour évaluer leurs progrès et mieux comprendre les difficultés qu'elles rencontrent ou si elles ont besoin d'aide. Rendez visite aux personnes appartenant aux catégories C, B et A (dans cet ordre).
2. Utilisez le registre des ménages comme référence de base pour planifier les visites à domicile. Gardez toutefois à l'esprit que ce registre n'est pas forcément complet et qu'il doit être mis à jour lors des visites à domicile, qui permettent aux facilitateurs et aux leaders naturels de mieux identifier les personnes susceptibles d'être les plus défavorisées au sein de la communauté.
3. Ne partez pas du principe que puisqu'une personne est susceptible d'être défavorisée, elle n'est pas en mesure ou ne souhaite pas agir d'elle-même ou pour les autres. Il est important de reconnaître leur capacité à adopter des changements et de saluer leur contribution à l'élan de la communauté vers la FDAL.
4. Adressez-vous directement aux personnes susceptibles d'être défavorisées et demandez-leur leur avis chaque fois que possible au lieu de vous entretenir uniquement avec leur aidant ou les membres de leur famille.
5. Demandez-leur si elles ont assisté à la réunion de déclenchement et si c'est le cas, ce qu'elles s'en rappellent et si elles ont personnellement pris des engagements d'elle-même et de leur ménage. Si elles n'ont pas encore construit de latrine ou si elles ont du mal à l'utiliser ou à l'entretenir, demandez-leur si elles ont reçu de l'aide de la part de leur famille ou de leurs voisins.
6. En fonction de la situation, évaluez si le ménage sera en mesure de construire et d'entretenir une latrine de lui-même, ou s'il dispose de moyens financiers ou d'un réseau familial pour ce faire. Si ce n'est pas le cas, le facilitateur devra pousser la communauté à aider ces ménages de 'catégorie C'.

7. N'apportez pas directement votre aide aux personnes qui peuvent avoir des difficultés à construire, à utiliser ou à entretenir une latrine, même si c'est votre première réaction (tout à fait normale). Souvenez-vous que le processus est piloté par la communauté, pas par le facilitateur. Les leaders naturels doivent toujours être les premiers à prendre l'initiative si le ménage a besoin d'aide.
8. Prêtez attention aux personnes qui ont apporté des modifications novatrices à leur latrine pour qu'elle soit plus facile à utiliser. Les autres ménages doivent être encouragés à venir voir pour leur donner des idées d'adaptation pour leurs propres latrines.
9. Demandez-leur si elles souhaitent faire part de leur point de vue à la communauté élargie. Elles peuvent ainsi exposer concrètement leur situation, leur expérience et les enseignements tirés concernant l'accès à des installations répondant à leurs besoins. Pour accroître leur confiance en elles, les facilitateurs doivent encourager les personnes susceptibles d'être défavorisées à partager leurs réussites et leurs réalisations et inviter la communauté dans son ensemble à saluer ces efforts et à les applaudir.



Autonomie

Les ménages de catégories 'A' et 'B' sont composés de personnes susceptibles d'être défavorisées, mais qui ont les capacités de construire, d'utiliser et d'entretenir des installations sanitaires et d'hygiène répondant à leurs besoins — soit d'elles-mêmes, soit avec l'aide de leur famille.

- Kelvin (posant à côté de sa femme) et son frère Paulycap sont tous deux malvoyants. Ils vivent sous le même toit avec leurs femmes, leurs enfants et leur mère, qui est elle aussi malvoyante. Ils ont construit leurs propres latrines, car ils ne voulaient plus continuer à déféquer à l'air libre et à marcher dans les excréments d'autres personnes faute de pouvoir les voir. (Nigéria)
- Gringo (ci-dessus), qui a du mal à marcher, a construit cette latrine et cet espace pour la toilette. Il construit actuellement une autre latrine pour sa fille, afin qu'ils ne se croisent plus aux toilettes. (Malawi)
- Chadrick a construit une latrine et un coin pour la toilette à sa sœur Dorothy, qui se déplace en rampant. Il lui avait déjà construit une autre latrine, qui s'est effondrée. Il en a donc rebâti une autre avec une petite rampe d'accès. (Malawi)

Comme mentionné ci-dessus, les facilitateurs doivent toutefois être conscients du fait



Kelvin et sa femme
© WSSCC/Sarah House



Gringo
© WSSCC/Sarah House



Chadrick et Dorothy
© WSSCC/Sarah House

que certaines personnes sont trop âgées ou trop faibles physiquement pour construire leur propre latrine —, et ce malgré leur enthousiasme à lancer les travaux sans aide. Ces personnes doivent être considérées comme appartenant aux catégories ‘B’ ou ‘C’ et obtenir l’aide de leur propre famille ou d’autres membres de la communauté. Parfois, même si les membres de la famille peuvent aider, une aide supplémentaire reste utile, par exemple pour fournir des matériaux tels que du ciment pour aplanir le sol pour quelqu’un qui doit ramper pour se rendre aux toilettes.



Décrivez précisément le problème

Lorsque vous identifiez des problèmes d’accessibilité, évitez d’utiliser des termes vagues tels qu’‘inaccessible’, ‘pas facile d’utilisation’ ou ‘ne convient pas aux personnes handicapées’. Soyez aussi précis que possible dans votre description. Par exemple: ‘la porte est trop étroite, le sentier pas assez plan, la poignée de la pompe est trop haute’. Plus vous être précis, plus il sera facile de trouver des solutions.



Emplacement des latrines

Idéalement, les latrines ne doivent pas se trouver à plus de 15 mètres de l'habitation. Si vous observez qu'une latrine se trouve ou est construite à plus de 15 mètres, vérifiez si le ménage comprend des personnes à mobilité réduite. Si c'est le cas, demandez-leur ce qu'elles pensent du trajet pour se rendre aux toilettes.

Demandez aux femmes et aux filles si elles se sentent en sécurité pour utiliser la latrine en journée et pendant la nuit, et s'il est possible d'améliorer la situation.

La distance séparant les habitations des latrines doit également être évaluée lors des audits d'accessibilité et de sûreté (cf. **annexe III.3**).

3.4.5 Mettre en place une aide – 2^e étape: 'Déclencher' une réflexion collective sur le thème de l'égalité et de la non-discrimination

Bonnes pratiques – 2^e étape: 'Déclencher' une réflexion collective sur le thème de l'égalité et de la non-discrimination

Pour les ménages qui ne peuvent pas construire, utiliser et entretenir une latrine à l'aide de leurs propres moyens physiques, sociaux et financiers, les facilitateurs doivent amener la communauté à comprendre les obstacles rencontrés par ces personnes et à se mobiliser pour apporter son aide. Les leaders communautaires, les leaders émergeant naturellement et les représentants des personnes potentiellement défavorisées doivent participer à ce processus (souvenez-vous: 'rien sur nous sans nous !'). Il est également recommandé d'inviter la participation du plus grand nombre possible de membres de la communauté.

Les facilitateurs ATPC disposent d'une gamme d'outils participatifs pour les aider à sensibiliser les communautés aux questions EQND. L'objectif à atteindre est triple:

- Générer une compréhension mutuelle des obstacles rencontrés par les personnes potentiellement défavorisées pour la construction, l'utilisation et l'entretien de latrines et les risques et conséquences négatives des pressions exercées à leur égard pour qu'ils construisent des latrines alors qu'elles n'en ont pas les capacités.
- 'Déclencher' une prise de conscience collective qu'il est honteux pour la communauté de rester les bras croisés alors que certains de ses membres ont du mal à construire, à utiliser et à entretenir une latrine adaptée à leurs besoins. La dignité de l'un est la dignité de tous.
- Susciter des idées de solutions communautaires pour aider les personnes susceptibles d'être défavorisées.



Exemples d'outils visant à déclencher une réflexion collective sur l'égalité et la non-discrimination

Exercice d'accroupissement

Grâce à un jeu de rôles, les membres de la communauté identifient les obstacles que peuvent rencontrer différentes personnes dans l'utilisation de toilettes en fonction de différents facteurs tels que l'âge, le handicap ou la grossesse. (cf. **annexe III.4**)

Audits d'accessibilité et de sécurité

Guider les leaders naturels et communautaires dans l'analyse des installations sanitaires du point de vue de leur accessibilité et de leur sécurité, et notamment des obstacles rencontrés à leur utilisation par des personnes susceptibles d'être défavorisées. (cf. **annexe III.3**)

24 heures dans la vie d'une latrine

Animer des discussions entre groupes de femmes et d'hommes appartenant à la communauté pour étudier les différents moments de la journée et les actions et responsabilités liées à l'assainissement correspondantes. Comparer les résultats des hommes et des femmes. (cf. **annexe III.5**)

Échelle de la participation

Une échelle de la participation peut être utilisée pour promouvoir la discussion sur le niveau de participation des différents membres de la communauté, y compris des groupes susceptibles d'être défavorisés. (cf. **annexe III.9**)

Analyse de l'inclusion sociale et de genre

À l'aide de photos représentant les différents groupes de personnes au sein de la communauté, celle-ci peut être invitée à classer les personnes en fonction de leur capacité à réaliser certaines tâches. Par exemple, qui est le mieux/le moins à même de prendre la parole dans une réunion communautaire ou de construire sa propre latrine, etc. (cf. **annexe II.6**)

3.4.6 Mettre en place une aide - 3^e étape: Mettre la communauté au défi d'agir - PAFI- Petites Actions Faisables Immédiatement

Bonne pratique – 3^e étape: Mettre la communauté au défi d'agir - PAFI

Mettre la communauté au défi d'agir:

1. Lorsque la communauté semble à titre collectif bien comprendre les difficultés que peuvent rencontrer les personnes susceptibles d'être défavorisées dans la construction, l'utilisation et l'entretien de leurs latrines, posez des questions qui pousseront la communauté à agir. Par exemple:

«Est-il acceptable de rester les bras croisés alors que vos voisins ont du mal avec leurs latrines ?» Ou «les membres de cette communauté se soutiennent-ils mutuellement en cas de besoin ?»

2. Si le déclenchement s'est produit, la communauté répondra par un 'NON !' retentissant.
3. Continuez à poser des questions provocatrices, pour faire croître l'enthousiasme, jusqu'à ce que l'élan gagne toute la communauté. C'est alors le moment de demander:

«Si tout le monde est d'accord pour dire que c'est inacceptable, que comptez-vous faire ?»

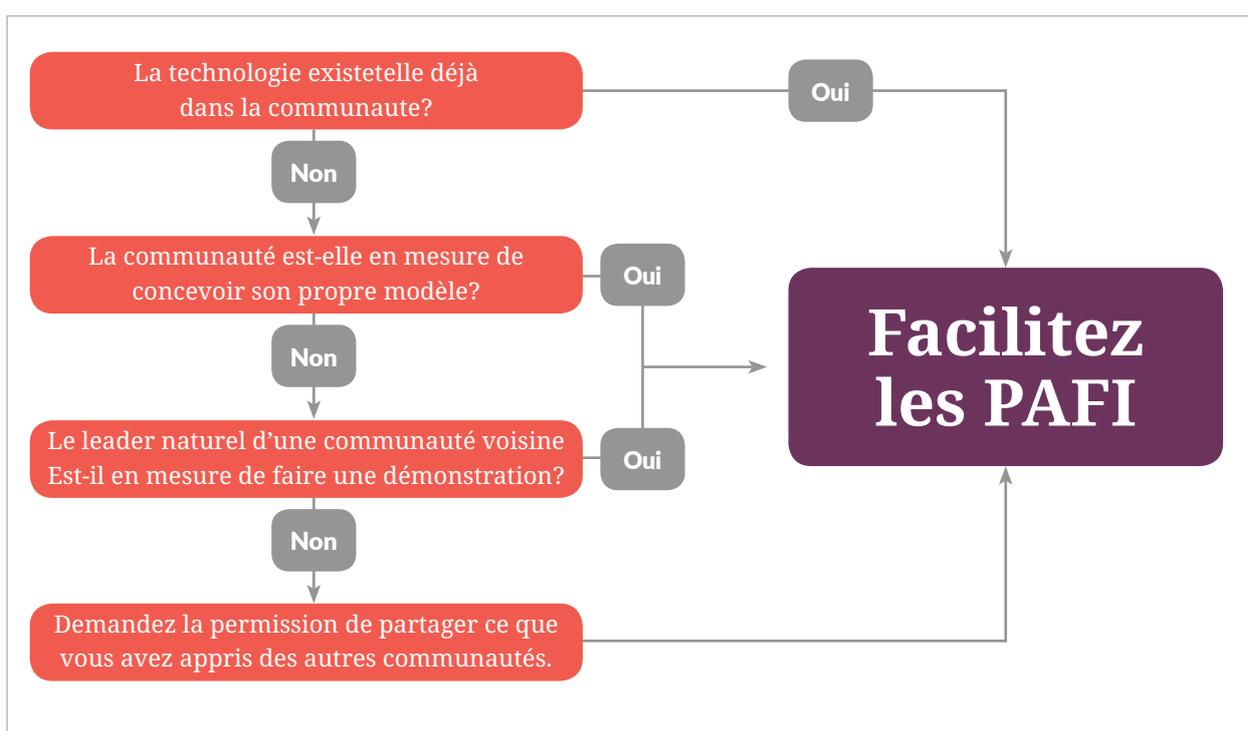
4. Tout d'abord, demandez à la communauté de réfléchir à des solutions pratiques pour aider les personnes qui ne s'en sortent pas seules et qui n'ont pas les moyens financiers ou une famille pouvant les aider.

Petites Actions Faisables Immédiatement (PAFI):

5. Pour les actions qui ne demandent pas beaucoup de temps et d'argent, par exemple de petites modifications à apporter à une latrine existante, encouragez les petites actions faisables immédiatement (PAFI).
6. Le premier objectif de la mise en place des PAFI est d'effectuer immédiatement les améliorations requises. Demandez combien de temps il faudrait à la communauté pour mener à bien les mesures simples qu'elle a identifiées pour un ménage donné (généralement, entre 5 et 10 minutes).
7. Si la communauté propose de reporter l'amélioration à plus tard, rappelez-lui que vous n'êtes ici que pour apprendre et qu'il leur appartient de décider s'il est acceptable ou non d'abandonner leur prochain.

P ETITES
A CTIONS
F AISABLES
I MMÉDIATEMENT

8. Lorsqu'un ou plusieurs volontaires ont accepté d'effectuer l'action, souvenez-vous que le second objectif est d'encourager le transfert de compétences piloté par la communauté ; il est important de veiller à ce que tout le monde puisse observer la manière dont est exécutée la PAFI, afin qu'ils puissent à leur tour aider d'autres personnes.
9. Lorsque l'action est terminée, faites constater par la communauté que ces actions sont simples et rapides. Des messages ou des actions trop nombreux peuvent donner à la communauté à croire qu'un effort plus important que ce qu'il n'est en réalité est nécessaire pour aider ceux qui en ont besoin, diminuant l'enthousiasme de la communauté. Dans certaines situations, il peut s'avérer plus efficace de mettre l'accent lors des premières visites de suivi sur une ou deux PAFI et de garder les autres pour les séances suivantes — ou encore mieux, d'amener les leaders naturels à encourager leur mise en œuvre par la suite.
10. Dans la mesure du possible, les solutions visant à améliorer la qualité des latrines - notamment les aménagements visant à les rendre plus accessibles, plus sûres et plus confortables - doivent venir avant tout de la communauté elle-même (cf. **figure 7**). Ne partez pas du principe qu'ils sont toujours conscients des modifications possibles pour faciliter l'utilisation et l'accès des latrines, en particulier pour les personnes à mobilité réduite ou les femmes et les filles qui les utilisent pour se changer lorsqu'elles ont leurs règles. Tenez-vous prêts à proposer aux communautés des solutions adaptées faisant appel aux technologies locales, de préférence à l'aide d'outils interactifs et participatifs (cf. 'galerie des technologies locales', **annexe II.1**)

FIGURE 7 Encourager les PAFI



Des enfants lors d'une réunion de suivi à Madagascar © WSSCC/Patrick England

i

Exemples de PAFI

- Ramasser les excréments se trouvant à l'air libre
- Fermer ou nettoyer les zones de DAL
- Marquer l'emplacement des nouvelles latrines qui seront toujours accessibles
- Construire des couvercles légers résistants aux mouches
- Construire une station de lavage des mains simple et facile d'utilisation pouvant être utilisée par des personnes ayant des difficultés à bouger leurs bras ou leurs jambes
- Alimenter les stations de lavage des mains en savon, en cendres ou en eau
- Jeter ou recouvrir les matériaux ayant servi à nettoyer la zone anale
- Améliorer le chemin d'accès à la latrine (par ex. enlever les obstacles, poser des repères)
- Ajouter une corde de guidage menant à la latrine pour les personnes malvoyantes Faire fuir les mouches avec des cendres ou de la fumée
- Reboucher les fissures ou les trous dans le plancher de la latrine
- Nettoyer les latrines
- Définir des plans d'action et des cibles collectives
- Mettre en place un groupe de travail composé de leaders naturels
- Ajouter des appuis (par exemple une barre pour se tenir) pour faciliter la position accroupie
- Relever les bordures du trou de défécation pour que les personnes malvoyantes puissent se positionner plus facilement
- Renforcer la porte et le mécanisme de verrouillage pour accroître l'intimité
- Ajouter un siège surélevé (fixe ou amovible)
- Ajouter de l'eau propre dans un récipient propre et fermé pour la GHM
- Ajouter une patère et une étagère dans la latrine pour faciliter la GHM et faciliter la vie de tous les utilisateurs



Galerie des technologies locales

Pour amorcer une discussion sur les technologies locales pouvant améliorer l'accessibilité des latrines familiales, les facilitateurs et les leaders naturels peuvent suspendre des photos de technologies locales utilisées dans d'autres communautés pour servir de source d'inspiration aux membres de la communauté. Certaines de ces solutions peuvent être mises en œuvre en tant que PAFI.

Cf. **annexe II.1** pour des exemples de technologies locales en matière d'accessibilité.

3.4.7 Mettre en place une aide – 4^e étape: Mettre la communauté au défi de prendre des mesures plus conséquentes

Bonnes pratiques – 4^e étape: Mettre la communauté au défi de prendre des mesures plus conséquentes

1. Pour les tâches plus importantes qui ne peuvent pas être effectuées sur-le-champ en quelques minutes, la communauté devra réexaminer le plan d'action créé au cours du processus de déclenchement et se mettre d'accord sur ce qui a été effectué, les personnes qui pourraient avoir besoin d'une aide, et les actions à prendre et à quelle échéance.

Voici quelques exemples d'actions:

- a. Contributions communautaires de matériaux de construction à bas coût
 - b. Construire une latrine facile d'accès - entièrement ou en partie - sur la base du volontariat
 - c. Aide financière au travers de l'entraide communautaire ou des fonds d'épargne
 - d. Participation à des activités génératrices de revenus telles que la fabrication de savon
2. Encourager la communauté à réfléchir à la manière dont l'entretien régulier sera effectué. Qui va aider les personnes susceptibles d'être défavorisées à reconstruire ou à réparer les latrines endommagées ? Que va-t-il se passer lorsque la fosse sera pleine ? Bénéficierontelles de services de vidange de fosse à un coût abordable, ou d'une aide à la construction d'une autre fosse/latrine ? Étant donné que les femmes supportent souvent le fardeau des tâches domestiques, tenez compte des répercussions en termes d'égalité hommes-femmes de l'entretien des latrines. Encouragez les leaders naturels à promouvoir le roulement des tâches de nettoyage des latrines lorsqu'ils assurent le suivi auprès des ménages.

3. Assurez une veille active des modifications émergentes apportées aux latrines et pouvant faciliter leur accès, ainsi que des ingénieurs/maçons émergents au sein de la communauté pouvant aider à modifier les latrines pour les personnes susceptibles d'être défavorisées au sein de leur communauté et audelà.



Former les maçons et les fournisseurs aux questions d'hygiène et d'assainissement



Des maçons locaux construisent un siège surélevé © WSSCC/Patrick England

Former les maçons et les fournisseurs aux différents moyens de mieux aider les personnes susceptibles d'être défavorisées peut s'avérer bénéfique pour les personnes susceptibles d'être défavorisées et les fournisseurs, en leur ouvrant de nouveaux marchés.

La formation peut être axée sur les modifications à apporter aux structures et les possibilités pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, ou sur l'élargissement de la gamme de fournitures, par exemple des serviettes hygiéniques réutilisables ou des bassines de lit.

(se référer à l'**annexe II.2** pour plus d'informations).

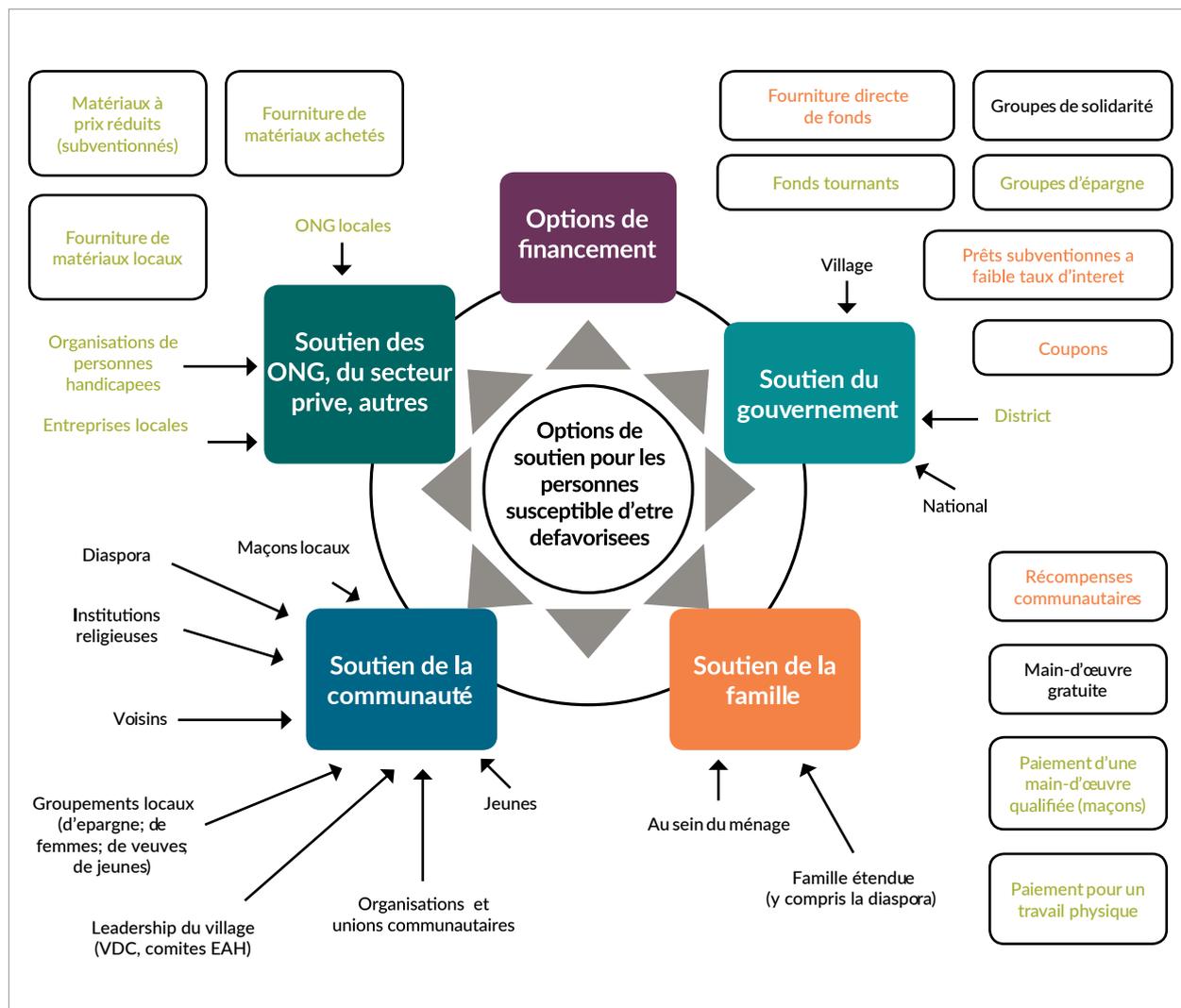
3.4.8 Mettre en place une aide – 5e étape: Étudier les possibilités d'aide extérieure

Lorsque les mécanismes d'entraide communautaire ne suffisent pas pour aider toutes les personnes potentiellement défavorisées, il est alors envisageable, entre autres, d'examiner les possibilités d'obtenir une aide de sources extérieures, par exemple du gouvernement ou d'entreprises locales. En principe, il ne faut y recourir que lorsque les mécanismes communautaires ont été épuisés (cf. **figure 8**).

Voici des exemples de situations où ce cas de figure pourrait s'appliquer:

- a. Pour les ménages extrêmement pauvres, lorsqu'il n'est pas possible de construire des latrines qui ne coûtent rien (par ex. en raison de normes édictées par le gouvernement).
- b. Dans les contextes environnementaux difficiles - tels que les nappes phréatiques hautes ou les sols sablonneux - lorsque les technologies locales ont été essayées et qu'un équipement plus coûteux est nécessaire
- c. Lorsque le gouvernement a adopté des politiques d'aide aux personnes les plus vulnérables ou marginalisées

FIGURE 8



House, S., Cavill, S. & Ferron, S. (2017b)

Si une aide extérieure est recherchée, il faut alors se demander:

1. Comment elle pourra être présentée de manière à ne pas interrompre le processus ATPC et la motivation à agir de manière indépendante. Toutefois, n'attendez pas trop longtemps, car cela peut se traduire par une forte pression exercée sur les personnes les plus défavorisées — faites preuve d'empathie pour les difficultés qu'ils rencontrent.
2. Définissez clairement les critères d'allocation de l'aide, de sorte que les membres de la communauté sachent que les personnes les plus défavorisées ("catégorie C") qui sont dans l'incapacité de construire, d'utiliser et d'entretenir une latrine par elles-mêmes sans aggraver leur situation de vulnérabilité seront prioritaires et éligibles à recevoir une aide.
3. Mettez en place un système pour contrevérifier l'éligibilité des personnes à recevoir une aide. Par exemple, un groupe de femmes peut se charger de cette vérification.



Latrines publiques

- Identifiez les principaux lieux publics dans la communauté en demandant où les membres se rendent hors de leur domicile. Il peut s'agir d'écoles, de centres de santé, de places de marché ou de lieux de culte.
- Examiner si ces lieux disposent de suffisamment de latrines publiques. Par exemple, demandez où défèquent les gens lorsqu'ils fréquentent ce lieu. Si des latrines sont disponibles, faut-il parfois faire la queue pour les utiliser ?
- Effectuez des audits d'accessibilité et de sécurité pour les latrines publiques existantes, à l'aide de méthodes participatives — cf. **annexe III.3**.
 - Des installations distinctes pour hommes et femmes existent, offrant suffisamment d'intimité et de sécurité (par ex. verrouillage de l'intérieur).
 - Les filles et les enfants se sentent en sécurité pour les utiliser.
 - Les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
 - Lorsque possible, il existe également une installation pouvant être utilisée par des hommes ou des femmes ('neutre au regard du genre'), les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, ou toute autre personne.
- Vérifiez que les installations sont pratiques à utiliser pour les femmes et les filles qui ont leurs règles — avec suffisamment d'espace, un accès facile à l'eau, des verrous, des patères et des étagères.
- Encouragez la communauté à planifier des mesures pour remédier aux lacunes identifiées par les audits. Dans de nombreux cas, il sera également nécessaire de mobiliser les autorités locales ou les responsables de l'institution pour investir les ressources nécessaires pour que les installations répondent aux besoins des utilisateurs. Envisagez d'impliquer les autorités dans les audits d'accessibilité et de sécurité et poussez-les à s'engager à effectuer les modifications avec l'appui de la communauté.
- Si les coûts sont mentionnés comme un obstacle, discutez des possibilités technologiques locales et à faible coût disponibles. Voir l'**annexe II.1** pour des exemples.



Mécanismes communautaires de financement



Agelilyer © ministère ougandais de la Santé

Le village d'**Agelilyec, en Ouganda**, signale avoir mis fin à la DAL depuis plus d'un an. D'après les membres de la communauté, l'une des raisons qui leur ont permis d'atteindre ce statut est l'association villageoise d'épargne et de crédit. Celle-ci, nommée 'Kongwa' ('nous aider'), comprend 11 hommes et 19 femmes, et fournit des prêts à faible intérêt aux ménages pour financer des activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires sont investis pour aider les personnes défavorisées à construire leurs propres latrines.

Agwer Geoffrey, qui assure la présidence de l'association, explique: 'Nous utilisons une partie des bénéficiaires [de l'association] pour acheter des matériaux et mobiliser de la main-d'œuvre au sein de la communauté pour aider les familles dirigées par des enfants ou des personnes en situation de handicap à avoir accès à des installations sanitaires de qualité. Nous avons récemment construit une latrine pour un ménage et amélioré une latrine existante. Nous aidons également à vérifier que leurs sources d'eau sont propres. À ce jour, nous avons aidé cinq ménages de notre village, ce qui nous a permis de garder le statut FDAL'.

Mariam, qui vit au Sénégal, a emprunté de l'argent au fonds de solidarité pour construire sa latrine améliorée. Sa famille est relativement pauvre, mais elle avait réussi à épargner environ 100 000 FCFA (160 dollars US) et a emprunté 40 000 FCFA (64 dollars US). Elle espère pouvoir rembourser en une traite après la récolte. Sa nouvelle latrine est parée de briques et dispose d'une fosse qui n'est pas directement sous le trou et qui peut facilement être vidangée. Elle a également construit une salle de bain par la même occasion. Son ménage compte environ 15 personnes, donc il y a parfois la queue, mais elle est très satisfaite de ses nouvelles toilettes.



Mariam © WSSCC/Susanne Ferron

3.4.9 Autres conseils et bonnes pratiques pour le suivi post-déclenchement

Bonnes pratiques – suivi post-déclenchement

Gardez à l'esprit les points suivants lorsque vous animez la visite de suivi:

1. Montrez-vous proactif et veillez à ce que les personnes potentiellement défavorisées prennent l'initiative dans l'utilisation des outils et la recherche des solutions. Lorsque possible, n'isolez pas ou ne tenez pas à part des personnes potentiellement défavorisées lors des activités communautaires. Toutefois, sachez reconnaître les situations où des discussions en plusieurs groupes distincts sont mieux adaptées. Certaines personnes, par exemple les femmes ou les personnes en situation de handicap, peuvent apprécier des groupes d'entraide distincts (en particulier pour aborder initialement les questions taboues telles que la menstruation). Lorsque certains groupes font l'objet de graves discriminations, des groupes de discussions distincts sont nécessaires.
2. Encouragez la communauté à envisager différentes situations pouvant présenter des obstacles à l'accès à des installations sanitaires adaptées et sûres. Par exemple:
 - Les installations sanitaires dans les lieux publics qui ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap
 - Les besoins des personnes incontinentes
 - Les besoins des personnes alitées
 - La différente perception de l'intimité des uns et des autres et les moyens de renforcer cette dernière
 - Ce qui est requis pour l'entretien à long terme des installations
3. Restez à l'écoute des éventuels nouveaux leaders naturels qui peuvent soutenir le processus - en particulier dans les rangs des groupes qui sont souvent exclus - et encouragez la communauté à les intégrer en tant que leaders naturels officiels lors des différents processus en cours.
4. Lorsque possible, aidez les personnes susceptibles d'être considérées comme défavorisées et ayant besoin d'appui à se porter volontaires si elles pensent qu'elles ont été oubliées. Des critères clairs doivent être définis avec l'ensemble de la communauté pour décider qui doit bénéficier d'une aide ou non en fonction de leur capacité à construire, à utiliser et à entretenir des latrines.
5. Voyez comment intégrer la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) dans les visites de suivi. Étant donné que l'ATPC brise l'omerta sur la 'merde' au sein de la communauté, le suivi post-déclenchement est un point d'entrée stratégique pour lever les tabous concernant la menstruation. Cela pourrait amener les ménages à mieux tenir compte des différents besoins des hommes et des femmes lors de la construction des toilettes. (cf. **annexe II.3** pour des idées d'intégration de la GHM dans le processus ATPC et l'**annexe VI** pour d'autres références et conseils pratiques).



l'évolution des leaders naturels au Nigéria

Au Nigéria, des comités communautaires d'assainissement (WASHCOM) ont été créés immédiatement après la réunion de déclenchement. Ces forums ont eu tendance à attirer les personnes dominant déjà traditionnellement les réunions ou celles qui espéraient des subventions, au détriment des voix qui se faisaient le moins entendre. Par conséquent, les WASHCOM étaient inefficaces. Le programme a ensuite laissé émerger d'eux-mêmes les leaders naturels au cours des visites de suivi et ce n'est que lorsque la communauté obtient ou est près d'obtenir le statut FDAL qu'elle rassemble ces leaders naturels dans un comité WASH formel composé à parts égales d'hommes et de femmes. Cela a permis l'émergence de leaders naturels d'horizons plus divers et leur intégration dans les structures de gouvernance locale.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, certains des leaders naturels les plus engagés sont devenus des 'consultants communautaires' qui travaillent dans des districts ou des villages autres que les leurs. Cette stratégie s'est révélée plus efficace que de confier toutes les activités à un petit nombre de facilitateurs, et elle a également permis d'offrir une aide aux personnes susceptibles d'être défavorisées. Par exemple, Benedict Emori (en photo), un consultant communautaire de la collectivité locale d'Abi, a constitué un groupe d'autres leaders naturels pour venir en aide aux personnes vulnérables dans les zones touchées par des conflits en mobilisant des groupes de jeunes de la communauté.



Benedict © United Purpose/Jason Florio



Balayer les stéréotypes et la stigmatisation



Shashi © WSSCC/Sue Cavill

Une communauté Dalit du comité villageois de développement de Khana, au Népal (un groupe traditionnellement marginalisé dans le système de caste du Népal) a saisi l'opportunité de la campagne d'assainissement pour remettre en question les stéréotypes. Elle a constitué des groupes de 4-5 ménages pour s'entraider dans la construction de latrines. Ils étaient motivés pour gagner la compétition entre les districts, afin de prouver qu'ils ne seraient pas toujours les derniers. Ils ont terminé leurs latrines avant bon nombre d'autres personnes de castes traditionnellement plus élevées.



Blessing © WSSCC

Dans la communauté Itoli au Nigéria, Blessing Lebo se rappelle que les gens de son village avaient l'habitude de déféquer à l'air libre, au point que 'la merde coulait comme une rivière' vers l'endroit où les femmes cherchaient de l'eau pour leurs familles. Lorsque les hommes ont refusé de construire des latrines pour leurs familles, Blessing a motivé les femmes à montrer l'exemple. Alors que leurs femmes construisaient des toilettes, elle a provoqué les hommes: 'ce qu'un homme ne peut pas faire, une femme l'a fait. Que faites-vous, vous les hommes, pour cette communauté?' Les hommes se sont désormais joints aux femmes pour veiller à ce que tout un chacun ait accès à une latrine.

SECTION 3.5

Retour d'information, apprentissage et activités post-FDAL

Cette section offre des conseils pour l'intégration de l'EQND dans les activités de retour d'information et de perfectionnement, ainsi que des recommandations concernant les activités menées après l'obtention du statut FDAL. Il est essentiel que les facilitateurs tiennent compte de l'avis des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées, celles qui sont susceptibles d'avoir le plus de difficultés à construire et à entretenir une latrine, et celles qui ont potentiellement rencontré le plus d'obstacles dans leur participation au processus ATPC.

3.5.1 Enseignements tirés et retours d'information des personnes susceptibles d'être défavorisées

Pourquoi tirer des enseignements des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées?

1. Pour savoir si le processus ATPC s'est bien déroulé et a impliqué des personnes susceptibles d'être défavorisées
2. Pour identifier l'aide supplémentaire à apporter
3. Pour vérifier que le processus ne porte pas atteinte
4. Pour tirer des exemples de bonnes pratiques
5. Pour renforcer les activités communautaires et l'aide aux personnes susceptibles d'être défavorisées.

Que faut-il tirer en priorité de l'expérience des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées?

Les membres de la communauté, en particulier les personnes susceptibles d'être défavorisées, doivent avoir la possibilité de faire part de leurs commentaires sur:

1. Leur participation au processus
2. Dans quelle mesure elles ont été associées à la prise de décisions et au leadership
3. Si elles ont construit une latrine et qui l'utilise
4. Si elles n'ont pas de latrine et pourquoi
5. Si elles ont une latrine, comment elle a été construite et financée
6. Si elles connaissent d'autres personnes peinant à construire une latrine
7. Les sentiments qu'elles éprouvent d'avoir une latrine à disposition et les problèmes éventuellement rencontrés au cours du processus
8. Si elles ont des idées sur la manière d'améliorer le fonctionnement du programme pour associer et servir les personnes susceptibles d'être les plus défavorisées

Se référer aux outils d'accompagnement dans l'encadré ci-dessous qui peuvent être utilisés pour poser des questions aux personnes susceptibles d'être les plus défavorisées.

Il est recommandé de consulter à des fins d'apprentissage les personnes susceptibles d'être les plus défavorisées au moins une fois par an (en fonction de la durée du programme) et d'y associer étroitement les comités communautaires d'assainissement et les services de vulgarisation des collectivités locales dans la mesure du possible.

L'enseignement peut également être facilité entre communautés. Des discussions guidées entre des leaders naturels de communautés non-FDAL et des personnes susceptibles d'être considérées comme défavorisées dans des communautés FDAL par exemple, peuvent être un forum utile pour faire entendre l'opinion des personnes souvent ignorées, mieux comprendre leur expérience relative à l'aide éventuellement reçue, et mettre en avant des technologies locales d'un coût abordable.

Des réunions de réflexion régulières entre les facilitateurs en ATPC sont également importantes pour évoquer les retours des communautés, passer en revue les enseignements tirés, et définir la marche à suivre. Ces brèves discussions permettant de 'marquer un temps de réflexion doivent se tenir régulièrement (par ex. au cours des réunions de planification hebdomadaires ou mensuelles).



Outil d'accompagnement: vote sur la question des opportunités

Il s'agit d'un outil de vote pouvant être utilisé avec l'ensemble de la communauté pour évaluer de quelle manière les différents groupes sociaux (hommes, femmes, personnes âgées, enfants, etc.) ont vécu l'élan vers le statut FDAL, aider la communauté à écouter les points de vue et préférences des uns et des autres et servir d'outil précieux pour le retour d'information. (cf. **annexe III.8**)



Outil d'accompagnement: échelle de la participation

Il s'agit d'un outil pouvant être utilisé pour identifier le niveau de participation de différents groupes au sein de la communauté à différentes étapes du processus ATPC. Il permet d'identifier des différences entre groupes et de lancer une discussion sur les moyens d'améliorer la situation. (cf. **annexe III.9**)



Former et accompagner les leaders naturels en matière d'égalité et de non-discrimination

Les leaders naturels (ou autres volontaires communautaires) font partie des individus les mieux placés pour identifier et aider les personnes susceptibles d'être défavorisées. En sus de développer les capacités du personnel du programme, nous recommandons d'organiser des séances de formation et d'apprentissage pour les leaders naturels, afin qu'ils se familiarisent avec les principes d'EQND, évoquent les obstacles locaux à l'accès à l'assainissement et à l'hygiène, et étudient les stratégies d'accompagnement pour encourager la communauté à aider les personnes susceptibles d'être défavorisées.

Conseils et bonnes pratiques – obtenir le retour des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées et en tirer des enseignements

1. Lorsque vous vous adressez à des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées, faites-le en petite équipe - de préférence deux personnes et trois au maximum.
2. Veillez à ce qu'une femme au moins fasse partie de l'équipe. Si possible, des femmes doivent rencontrer les femmes/filles, et des hommes les hommes/garçons.
3. Si possible, intégrez à l'équipe une personne en situation de handicap, afin de tirer parti de son expertise et de ses compétences.
4. Expliquez pourquoi vous posez des questions et de quelle manière vous utiliserez les informations, et demandez la permission de continuer à leur poser des questions.
5. Soyez respectueux, courtois et ne portez pas de jugement. Adressez-vous directement à la personne.
6. Soyez patients, écoutez attentivement et laissez-les parler et finir leurs phrases.
7. Si vous constatez que la personne ou la famille est confrontée à des difficultés majeures (par ex. crise de santé urgente, n'a pas accès aux services destinés aux personnes handicapées, extrême pauvreté et difficulté à nourrir la famille), dites-leur où ils peuvent éventuellement obtenir de l'aide ou demandez-leur s'ils souhaitent que vous les mettiez en contact avec certaines organisations, par exemple une organisation pour les personnes en situation de handicap, l'agence gouvernementale en charge de l'aide sociale, ou un comité d'entraide au niveau communautaire.



Conseils et astuces pour tirer parti de l'expérience des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées au cours de la mise en œuvre du programme

Ce document offre des conseils supplémentaires concernant:

- La manière de présenter vos questions et de les poser, afin de ne pas porter préjudice aux personnes et de respecter leur vie privée et leurs choix.
- Bonnes pratiques pour tirer parti de l'expérience des personnes susceptibles d'être les plus défavorisées.
- Comment mener des entretiens individuels, des séances d'observation et des discussions de groupe — avec des guides d'entretien complémentaires pour différents contextes et type d'interlocuteurs.
- D'autres exercices participatifs ('faire trois piles', 'noter et classer', 'analyse de l'inclusion sociale et de genre', 'échelle de l'assainissement', 'visages heureux/tristes/indécis', 'questions assis/debout', 'dessiner la latrine idéale', et 'récit/conte').

Veillez suivre ce lien pour le document complet:

<https://www.wsscc.org/resources-feed/eqnd-learning-guide>

3.5.2 L'EQND dans les activités post-FDAL

'Post-FDAL' fait globalement référence aux activités guidées qui ont lieu dans une communauté une fois que celle-ci a été certifiée FDAL (généralement au travers d'un processus validé par le gouvernement). Les objectifs des activités post-FDAL sont variés, mais portent souvent sur: 1) maintenir les nouveaux comportements en matière d'hygiène et d'assainissement ; 2) promouvoir l'utilisation d'installations plus solides ou plus hygiéniques, ou de services de gestion plus sûre des excréta lorsque les fosses sont remplies ; 3) la gestion des autres aspects relatifs à l'hygiène environnementale (ou du développement communautaire d'une manière générale), tels que l'utilisation/le traitement de l'eau en toute sécurité, la gestion des déchets solides, l'hygiène alimentaire, etc.

En général, toutes les activités post-FDAL doivent respecter les principaux principes d'EQND présentés à la **section 2.1**. D'autres considérations relatives à l'intégration de l'EQND dans les activités post-FDAL sont présentées ci-dessous.

Bonnes pratiques – L'EQND dans les activités post-FDAL

- Fondez les activités post-FDAL sur le système de leaders naturels de la communauté ou sur les comités WASH officiels. Ils doivent bien connaître des difficultés rencontrées par les personnes susceptibles d'être défavorisées au sein de la communauté et sont souvent les mieux placés pour veiller à ce qu'elles reçoivent l'aide adéquate si nécessaire.
- Veillez à établir des liens clairs entre la communauté et les collectivités locales concernées (par exemple les agents de vulgarisation sanitaire ou autres personnels d'appui participant à la mise en œuvre ou à la supervision de l'ATPC).
- Intégrer les principes d'EQND dans les initiatives visant à faire progresser les communautés sur l'échelle de l'assainissement à l'aide d'approches axées sur l'offre (notamment le marketing de l'assainissement), en prêtant attention à la question de l'accessibilité des plus pauvres, de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et la réduction des risques de violence à l'égard des femmes, des filles et des autres groupes vulnérables (cf. **annexe II.2** pour des conseils supplémentaires).
- Tenez compte des principes d'EQND lorsque vous traitez la question de la gestion des boues de vidange dans les communautés, à savoir ce qu'il advient des excréta lorsque les fosses sont pleines. Ils peuvent soit être traités en toute sécurité à l'extérieur (vidange de la fosse, transport, traitement et réutilisation éventuelle) ou sur site en fermant la fosse et en la laissant se décomposer pour une période définie. Le système le mieux adapté dépend du contexte local.
 - Si les services hors site sont les mieux adaptés, demandez-vous de quelle manière les services de vidange de fosse peuvent bénéficier à l'ensemble de la communauté. Par exemple, il peut être convenu avec les fournisseurs de services d'effectuer la vidange de l'ensemble de la communauté pour un coût total, en diminuant la contribution de ceux considérés comme extrêmement pauvres.
 - Pour les ménages situés en zone rurale, la gestion sur site peut entraîner la construction d'une seconde latrine (ou fosse) et l'alternance entre les deux en laissant passer suffisamment de temps (1 ou 2 ans) avant d'enlever le contenu de la fosse fermée. Les facilitateurs devront travailler avec les leaders naturels et les agents de vulgarisation sanitaire pour veiller à ce que les exigences en matière de traitement et de réutilisation en toute sécurité des excréta soient clairement transmises à tous les ménages, et que les personnes reconnues comme appartenant aux catégories 'B' et 'C' bénéficient d'une aide à la construction de latrines alternatives, et que des mécanismes de suivi soient en place pour veiller à ce que les ménages se conforment à la réglementation locale.



ANNEXES

I

Exemple de code de conduite

Introduction et objet

Un code de conduite sert de guide à l'ensemble du personnel et aux partenaires pour prendre des décisions éthiques dans le cadre de leur travail sur des programmes ATPC et pour bien comprendre leur obligation de défendre les droits humains fondamentaux, la justice sociale, la dignité humaine, et le respect de tous sans discrimination. La conduite fait référence au comportement, aux paroles et aux actes d'un individu. Une conduite inappropriée peut porter atteinte aux droits, à la dignité et à la sécurité du personnel et des personnes au sein des communautés que nous servons — en particulier celles qui sont potentiellement les plus défavorisées.

Tout en reconnaissant que chaque pays peut avoir différentes lois et coutumes locales, le présent code de conduite se fonde sur les normes juridiques internationales. Les partenaires sont encouragés à mettre en place leurs propres politiques pertinentes relatives aux thèmes couverts ou non par ce code de conduite pour défendre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions connexes⁶.

⁶ Par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Portée

Tous les partenaires associés à la mise en œuvre de l'ATPC sont demandés d'adopter et d'appliquer le présent code de conduite. Cela comprend l'ensemble du personnel mettant en œuvre les activités du programme, les partenaires d'appui au sein du gouvernement, les consultants, les membres du personnel et les leaders ou volontaires communautaires. La principale organisation/agence gérant le programme ATPC doit veiller à ce que chaque personne soutenant la réalisation de celui-ci comprenne les obligations listées ici, et ait à sa disposition des procédures pour signaler toute fraude, négligence, violence, abus, ou autre incident et faute grave.

Le code de conduite doit être signé par toutes les personnes impliquées dans le programme (et de préférence les personnes en situation de leadership, si possible) et non uniquement par les institutions ou organisations de mise en œuvre. Une formation doit être dispensée concernant les exigences reprises ici et répétée régulièrement pour rappeler aux personnes son contenu et les obligations qui s'y rapportent ; il ne faut pas simplement signer le document puis l'oublier.

Normes de conduite

Les organisations et individus impliqués dans le programme ATPC doivent traiter autrui avec respect et dignité, reconnaître et apprécier la diversité, et lutter activement contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination, d'intimidation et d'exploitation.

Cela signifie:

1. Reconnaître que tous les êtres humains sont nés libres et égaux en droits et en dignité, et que tout un chacun a le droit de jouir de sa dignité et de ses droits sans discrimination aucune liée à la race, au sexe, à la religion, à la couleur de la peau, à l'origine nationale ou ethnique, à la langue, à la situation matrimoniale, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la situation socioéconomique, au handicap, aux opinions politiques, ou à toute autre caractéristique.
2. S'efforcer de lever tous les obstacles à l'égalité, dans tous les aspects de notre travail.
3. Respecter la dignité et la valeur de chaque individu en promouvant et en pratiquant l'empathie, la compassion et la tolérance sans discrimination.
4. Respecter les croyances et les valeurs de chacun, tout en reconnaissant que certaines pratiques ne respectent pas les droits d'autrui et doivent être remises en cause.
5. Porter activement attention aux besoins de ceux qui sont susceptibles d'être défavorisés, tout en reconnaissant la valeur de leur contribution au programme.
6. S'efforcer d'être inclusifs au cours des processus du programme, en cherchant à comprendre les obstacles rencontrés par les personnes et à fournir une aide pour les surmonter.
7. Faire preuve de discrétion et préserver la confidentialité si nécessaire lorsque des interactions avec des personnes qui peuvent faire l'objet d'une stigmatisation ou d'une marginalisation (potentiellement accrues).

8. Établir des relations de travail constructives et respectueuses avec nos partenaires, en cherchant constamment à améliorer notre performance et à favoriser un climat propice à l'apprentissage et au changement positif, et en appliquant les enseignements tirés de notre expérience.
9. Être ouvert et rechercher activement le retour d'information quant à la manière dont les processus du programme affectent les personnes potentiellement défavorisées.
10. Solliciter des conseils ou signaler toute faute professionnelle ou violation du code de conduite.

Le comportement ne doit PAS:

5. Relever de l'exploitation, par ex.
 - a. Demander/suggérer des faveurs sexuelles en échange d'un appui dans le cadre du programme
 - b. Demander de l'argent/une compensation en nature en échange d'un appui du programme
6. Relever de la manipulation, par ex.
 - a. Faire de fausses promesses en échange des changements désirés
7. Utiliser les enfants (ou tolérer qu'ils soient utilisés) comme outils pour arriver aux fins désirées d'une manière qui peut menacer leur sécurité, par ex.
 - a. Les encourager à humilier publiquement autrui en sifflant ou en dénonçant
 - b. Les encourager à lancer des pierres ou à faire preuve de violence à l'égard d'autrui
8. Utiliser ou cautionner l'usage disproportionné de la contrainte, par ex.
 - a. Le recours excessif aux amendes, en particulier celles qui auront une incidence importante sur le bien-être des personnes susceptibles d'être défavorisées
 - b. Exclure des personnes des services auxquels elles ont droit
9. Utiliser ou cautionner la violence ou les menaces physiques, par ex.
 - a. Expulser quelqu'un - même temporairement - de chez lui
 - b. Menacer d'arrêter quelqu'un
 - c. Frapper ou maltraiter quelqu'un physiquement
10. Contrevenir au droit à la vie privée et à la confidentialité d'autrui, par ex.
 - a. En publiant des informations sensibles concernant la santé des personnes sur une carte publique
11. Détourner des fonds ou se livrer à d'autres pratiques de corruption, par ex.
 - a. Utiliser des fonds (ou d'autres ressources du programme) à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été affectés
 - b. Accepter toute forme de rétribution de la part des membres de la communauté pour son enrichissement personnel, y compris au travers de prêts avec intérêts

12. Discriminer, intimider, harceler ou maltraiter d'autre manière des collègues ou des membres de la communauté, par ex.
- a. Exclure ou faire des commentaires négatifs sur une personne en raison de leur identité, de leur profil ou de leurs croyances
 - b. Faire des blagues à connotation sexuelle ou contribuer à un climat toxique en mettant les gens mal à l'aise

Le principe de 'ne pas nuire'

Le principe de 'ne pas nuire' signifie que personne ne doit voir sa situation s'aggraver du fait d'une intervention, et que l'individu ou l'organisation servant de facilitateur est tenu de vérifier que personne n'est exploité, abusé ou laissé de côté dans le processus et le résultat de l'intervention. Cela comprend les situations dans lesquels les leaders ou volontaires communautaires mènent leurs propres initiatives découlant de l'intervention du programme. Les individus et les organisations mettant en œuvre le programme ATPC ont l'obligation morale d'anticiper activement toute violation potentielle des principes énoncés dans ce code de conduite découlant directement ou indirectement de leurs interventions, et d'intervenir de manière constructive si nécessaire. Les facilitateurs sont au contraire encouragés à travailler avec les leaders ou volontaires communautaires afin de trouver des solutions alternatives menant aux résultats souhaités.

Signaler des violations du code de conduite

Liste les étapes à suivre si une violation du code de conduite est constatée:

- À qui se référer — pour le personnel et les membres de la communauté
- Droit à la confidentialité et à la protection contre le harcèlement
- Processus à suivre lorsqu'une préoccupation a été soulevée
- Répercussions lorsque les clauses du code de conduite ne sont pas respectées (pour que le code de conduite soit pris au sérieux, les violations doivent être sanctionnées)



Conseils propres à certains aspects

Annexe II.1 Exemples de technologies locales en matière d'accessibilité

Il existe de nombreux exemples de technologies à bas coût permettant d'améliorer l'accessibilité des latrines et des dispositifs de lavage des mains. Bon nombre sont des PAFI, qui ne nécessitent que des matériaux locaux et quelques minutes. Le Compendium de technologies AEPHA accessibles, publié par WEDC, WaterAid et SHARE (Jones & Wilbur, 2014), donne des informations de construction, les avantages, les inconvénients, les améliorations/variantes et les estimations des coûts et de la main-d'œuvre pour une gamme de technologies pouvant être réalisées localement ou trouvées sur les marchés locaux à un coût abordable.

TABLEAU 3 Exemples de technologies locales pour améliorer l'accessibilité

CONSIDÉRATIONS	EXEMPLES	
SENTIERS		
<ul style="list-style-type: none"> Doit être bien marqué et plan 	 <p>Corde de guidage menant de la maison à la latrine¹</p>	 <p>Sentiers bornés de rochers ou de poteaux²</p>
RAMPES		
<ul style="list-style-type: none"> Déclivité inférieure à 1 pour 12 (c.-à-d. la hauteur augmente d'une unité de mesure sur une distance de 12 unités) Possibilité de surélever les bords pour plus de sécurité 	 <p>Rampe amovible en bois³</p>	 <p>Pente douce en ciment⁴</p>
MARCHES		
<ul style="list-style-type: none"> Les marches devraient être basses et uniformes (toutes de la même hauteur et profondeur) Des mains courantes stables sont importantes — surtout pour les usagers à mobilité réduite Possibilité de les peindre pour accroître la visibilité 	 <p>Main courante menant à la latrine⁵</p>	 <p>Marches basses en ciment rainuré⁶</p>

AIDES AU MOUVEMENT

- Doivent être résistantes et faciles à nettoyer
- Une démonstration initiale sera peut-être nécessaire



Poignées de marche en bois⁷



Genouillères en caoutchouc fabriquées avec de vieux pneus⁸

ENTRÉES

- Suffisamment large pour tous les utilisateurs (y compris ceux se déplaçant en fauteuil)
- Le sol de la latrine est de préférence au même niveau que l'extérieur



Entrée large et plane pour l'accès des fauteuils⁹



Latrine avec entrée plane en ciment, assez large pour accommoder un fauteuil¹⁰



Entrée plane en ciment avec rebord surélevé pour éviter les inondations¹¹

PORTES

- Tenir compte des considérations d'intimité et de sécurité
- Éviter de bloquer l'espace intérieur si possible
- Doivent s'ouvrir vers l'extérieur avec suffisamment de place pour l'ouvrir en étant debout ou dans un fauteuil roulant.



Rideau (solution provisoire)¹²



Porte en zinc ou en bois ouvrant vers l'extérieur¹³



Entrée en escargot¹⁴

POIGNÉES DE PORTE ET MÉCANISMES DE FERMETURE

- Doivent être faciles à saisir et à utiliser
- La structure ou la porte doivent être solides
- Il est préférable de ne pas fixer une main courante sur toute la largeur de la porte, afin d'éviter que les utilisateurs ne pèsent de tout leur poids dessus avec le risque que la porte ne tienne pas, entraînant une chute



Poignée taillée dans un morceau de bois¹⁵



Crochet et œillette métalliques¹⁶

ESPACE INTÉRIEUR

- Se demander qui utilisera la latrine et de combien d'espace ils auront besoin (pour manœuvrer, des aides au mouvement ou des aidants)



Barre d'appui en bois de chaque côté du trou¹⁷



Couloir d'entrée pour fauteuil, avec mur séparant la latrine¹⁸



Cabine de toilette spacieuse avec trou en angle pour offrir le maximum de place¹⁹

FINITION DU SOL

- Trouver un compromis entre hygiène et sécurité
- Le sol doit être suffisamment lisse pour être lavé et balayé, mais pas au point d'être glissant



Terre damée en pisé avec petits cailloux et sable, et enduit/polé²⁰



Terre damée en pisé et planches de bois (espaces comblés par du torchis)²¹



Terre damée en pisé avec finition en ciment et cuvette surélevée²²

MAIN COURANTE ET APPUIS

- La position et la hauteur des barres sont à déterminer avec chaque usager
- Doivent être assez solides pour supporter le poids de l'usager
- Peindre/vernir les barres peut accroître la résistance (protection contre la corrosion et les termites)



Barres d'appui en bois/bambou fixées au plancher soit devant soit de chaque côté des toilettes²³



Barres en métal fixées au mur²⁴

CUVETTE FIXE

- Convient aux personnes qui ne peuvent pas s'accroupir
- La hauteur et la largeur doivent être adaptées à l'usager pour son confort
- Tenir compte du confort et de la facilité de nettoyage pour déterminer la taille du trou
- Peindre le siège pour repousser l'urine et faciliter le nettoyage



Blocs d'assise jumelés en briques crépis au ciment avec main courante²⁵



Siège en briques avec chape en ciment²⁶



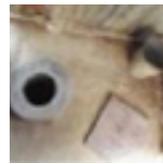
Cuvette en ciment fabriquée à l'aide d'un moule²⁷

SIÈGES (FIXES ET AMOVIBLES)

- Convient aux personnes qui ne peuvent pas s'accroupir
- Nécessite de place dans la latrine pour déplacer le siège loin de la fosse lorsqu'il n'est pas utilisé
- Le peindre ou le vernir pour le rendre plus résistant
- Des écrans antiprojections peuvent être ajoutés à l'avant



Chaise en bois avec un orifice découpé dans l'assise²⁸



Bol de mortier en bois²⁹



Chaise en plastique modifiée³⁰

CHAISES PERCÉES

- Pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre à une latrine ou les jeunes enfants
- Le pot de chambre doit être vidé et nettoyé après chaque usage
- Créer éventuellement un espace WC privé séparé



Chaise en bois peint avec pot de chambre inséré dans le trou du siège³¹



Chaise en bois avec un orifice découpé dans l'assise et seau³²



Pot d'enfant en plastique³³

DISPOSITIF DE LAVAGE DES MAINS

- Se demander si le système peut être actionné avec une main, deux mains ou les pieds
- Doit être à la portée de l'ensemble des usagers du ménage (y compris les enfants et les personnes en fauteuil roulant)



Système de bascule avec pédale³⁴



Bouteille en plastique attachée par une corde³⁵



Jerrycan fixé à un bâton et cloué sur un arbre pour servir de levier. Le portes-avon (en haut à droite) est perforé et recouvert d'une bouteille d'eau coupée en deux pour le protéger de la pluie³⁶

Crédits photo

1. WSSCC
2. Stephen Sagawa
3. HTS Uganda
4. Jones et Reed (2005)
5. WEDC
6. Jones et coll. (2009)
7. Jones et Reed (2005)
8. Jones et Reed (2005)
9. Tom Russell/WEDC
10. BPKS Bangladesh
11. Jones et Reed (2005)
12. WaterAid/CoUTEDO
13. WSSCC
14. WSSCC/Sarah House & Suzanne Ferron
15. Jones et coll. (2009)
16. Internet image
17. WaterAid/James Kiymba
18. WaterAid/Jane Wilbur
19. Hazel Jones/WEDC
20. WSSCC/Patrick England
21. WSSCC
22. WSSCC/Patrick England
23. Stephen Sagawa
24. Hazel Jones/WEDC
25. Jones et Reed (2005)
26. WSSCC/Sarah House & Suzanne Ferron
27. Hazel Jones/WEDC
28. WaterAid/WEDA
29. WSSCC/Jacques Edouard Tiberghien
30. WSSCC/Sarah House & Sue Cavill
31. Jones et Reed (2005)
32. WSSCC/Sarah House & Sue Cavill
33. WSSCC/Jacques Edouard Tiberghien
34. WSSCC/Patrick England
35. WSSCC
36. WSSCC/Patrick England

Annexe II.2



Formation à l'attention des fournisseurs de services et matériaux d'hygiène et d'assainissement

Il est fondamental que les activités ciblant le côté 'offre', et visant à élargir la gamme des technologies à la disposition des communautés, intègrent les principes d'EQND et tiennent compte des différents besoins, en particulier de ceux des personnes en situation de handicap:

- Étudier des solutions pour chaque obstacle physique menaçant la sécurité, le confort et la dignité. Il s'agit notamment de sentiers, de rampes, de portes sûres, de possibilités de s'asseoir, de mains courantes, de stations de lavage des mains et des aménagements pour la GHM, ainsi que la distance séparant le lieu de vie des latrines.
- Il est important de faire valoir les avantages financiers de l'EQND aux maçons, aux commerçants et aux entreprises locales ou aux autres fournisseurs de produits sanitaires. Par exemple, étant donné que les besoins en assainissement et en hygiène d'une personne évoluent au cours de sa vie, proposer les produits correspondants permet de fidéliser les clients actuels et d'en trouver de nouveaux.
- N'encouragez pas l'adoption d'un modèle uniforme de latrine. Veiller à ce que le type de produits qui sont élaborés et commercialisés soit directement influencé par des concertations et des discussions avec les utilisateurs.
- En fonction du fournisseur, évaluer l'opportunité d'encourager l'élaboration et la commercialisation de produits propres au marché pouvant aider les personnes potentiellement ignorées ou dont les besoins ne sont pas explicitement pris en compte. Par exemple: des serviettes hygiéniques recyclables, des chaises percées, ou des bassines pour les personnes alitées.



Formation à l'attention des fournisseurs de services et matériaux d'hygiène et d'assainissement

- Intégrer l'EQND à la formation des maçons et d'autres fournisseurs locaux, présentant notamment les aspects liés à la conception de latrines accessibles aux personnes ayant des besoins différents, la nécessité de proposer différentes gammes de prix ou modalités de financement, et comment nouer le dialogue avec les clients potentiels ou ceux susceptibles d'être défavorisés. Étudier la possibilité d'inviter des fournisseurs locaux aux formations sur le thème de l'EQND délivrées aux facilitateurs en ATPC.

Annexe II.3



Gestion de l'hygiène menstruelle et ATPC

La gestion des règles est essentielle pour la plupart des femmes et des adolescentes. Une bonne GHM implique que les femmes et les adolescentes aient des connaissances et soient sensibilisées à la gestion de leurs règles, aient accès à des produits hygiéniques propres et à des installations préservant l'intimité où du savon, de l'eau et suffisamment d'espace pour laver ou jeter les protections utilisées de manière digne et soucieuse de l'environnement sont disponibles (**figure 9**). La GHM est également considérée comme un point d'entrée pour d'autres questions relatives à l'EQND, y compris la violence sexiste, le mariage précoce, le consentement sexuel et le pouvoir de décision.

Améliorer la GHM implique également de dissiper les mythes et les tabous entourant les règles. Étant donné que l'ATPC vise déjà à 'lever l'omerta sur la merde', la même approche participative peut servir de point d'entrée utile pour aborder la stigmatisation, les inégalités et les injustices liées aux menstruations au sein des communautés. Cela peut accroître l'EQND en encourageant les ménages et les institutions locales à prendre en compte les besoins des femmes et des filles lors de la construction d'installations, et de renforcer la participation de celles-ci, leur autonomisation et leur influence dans les processus décisionnels communautaires.

Il existe de nombreuses ressources utiles en matière de GHM. Une synthèse annotée est proposée à l'**annexe VI**.



Principaux points à prendre en compte par les facilitateurs en ATPC concernant la GHM:

Key points for CLTS facilitators on MHM

1. Envisager d'inclure des éléments GHM dans les activités postérieures au déclenchement, une fois que la dynamique vers l'obtention du statut FDAL est bien lancée. Prenez garde à ne pas distraire l'attention du message central de l'ATPC, 'arrêter de manger de la merde'.
2. **Appuyez-vous sur les mêmes principes, personnes et processus que l'ATPC, que vous connaissez bien, pour soulever les questions relatives à la GHM:**
 - **Principes:** pas de subventions, pas de prescriptions en matière d'installations ou de produits hygiéniques, pas de leçons, mais un accompagnement, privilégier les solutions communautaires, encourager les initiatives visant à balayer les tabous.
 - **Personnes:** Appuyez-vous sur l'élan communautaire en sollicitant les leaders naturels et les comités WASH.
 - **Processus:** Des techniques d'accompagnement de l'ATPC peuvent être utilisées dans les cercles de dialogue (dans les communautés ou les écoles) concernant la manière dont la GHM est actuellement pratiquée, et les moyens de l'améliorer.
3. Soyez attentifs lorsque vous évoquez pour la première fois le sujet de la GHM dans une communauté. Il peut être plus judicieux d'avoir les discussions initiales au sein de groupes constitués uniquement de femmes et de filles afin de se familiariser avec le contexte culturel avant d'impliquer l'ensemble de la communauté. Ces séances doivent être animées par une médiatrice ATPC.
4. Le cas échéant, il est essentiel que les hommes et les garçons participent aux discussions afin de lever le silence sur la GHM et les encourager à soutenir plus activement leurs filles, leurs femmes et leurs sœurs en tenant compte de leurs besoins en matière d'hygiène. Cela contribue à rendre disponibles les installations et produits adaptés, et à remettre en cause les traditions néfastes. Avoir des défenseurs masculins de la GHM - soit parmi le personnel, soit parmi les leaders naturels - est particulièrement efficace pour lever les tabous et montrer l'exemple.
5. Lorsque vous visitez des latrines chez des ménages ou dans des institutions, encouragez les femmes et les filles à réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées aux latrines pour faciliter la GHM.

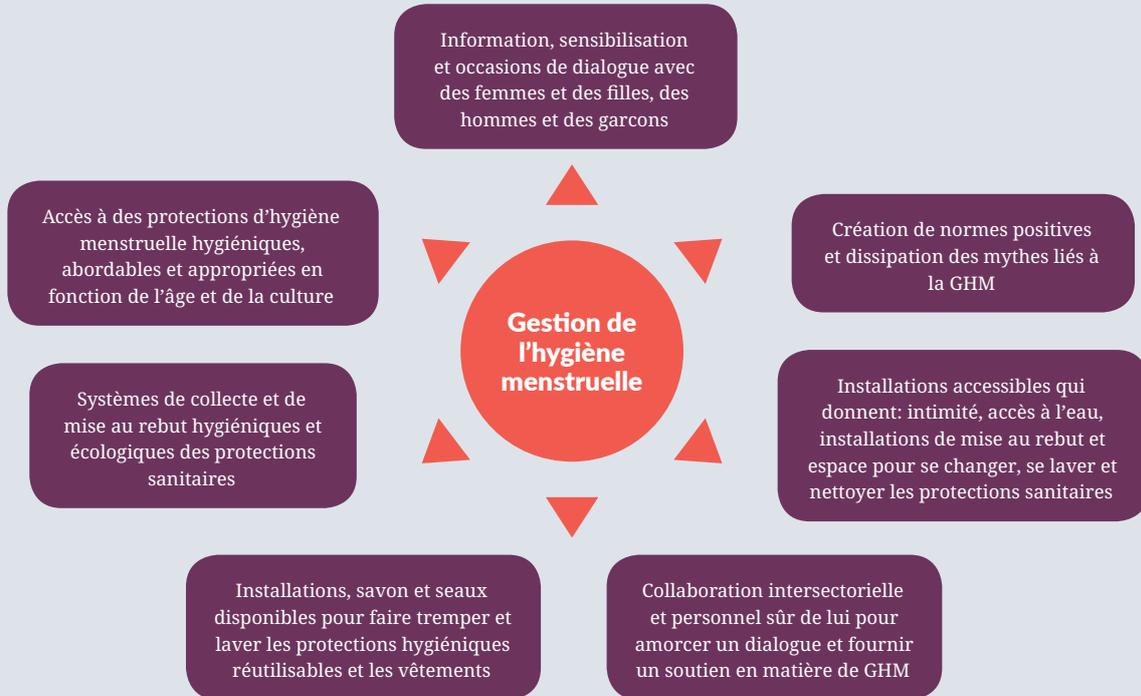
Bon nombre des améliorations suivantes peuvent être réalisées sur-le-champ sous forme de PAFI:

- Dispositions relatives à la sûreté et à l'intimité: verrou à l'intérieur, séparation entre hommes et femmes (dans les latrines publiques et scolaires), choisir un emplacement où les femmes et les jeunes filles se sentent en sécurité.
- Mains courantes, sièges, et suffisamment de place pour permettre aux femmes et aux jeunes filles de se laver.



Principaux points à prendre en compte par les facilitateurs en ATPC concernant la GHM:

FIGURE 9 Éléments de GHM



© Roose, Rankin & Cavill, 2015

- Accès facile à un approvisionnement en eau (de préférence, à l'intérieur même de la latrine).
 - Équipements tels que des miroirs, des crochets, des bassines et un endroit où mettre le savon et les protections pour qu'ils ne touchent pas le sol (par ex. une étagère).
 - Poubelles avec couvercle pour une mise au rebut discrète des serviettes hygiéniques usagées à l'intérieur des toilettes.
6. Les établissements scolaires sont une enceinte dans laquelle les adolescentes sont exposées à la stigmatisation, à l'humiliation et au sentiment de honte en raison de l'absence de protections hygiéniques et du manque de sensibilisation à la question. Par conséquent, un environnement scolaire propice est important pour une bonne GHM. Envisagez de plaider auprès des autorités locales chargées de l'éducation pour animer des formations à destination des enseignants, fournir des supports pédagogiques, et encourager les activités GHM pour les élèves afin d'intégrer la GHM dans le cursus scolaire.



Approches et outils de facilitation

Annexe III.1



'Follow-up MANDONA'

Follow-up MANDONA (qui signifie 'percuter' en langue malgache) est une approche collective axée sur l'action et visant à fédérer la communauté au cours des séances de suivi après la séance initiale de déclenchement. L'approche FUM a été créée par l'ONG MIARINTSOA, une agence de mise en oeuvre du programme du Fonds d'Appui pour l'Assainissement (FAA) à Madagascar. En donnant la priorité aux visites et au soutien aux personnes identifiées comme défavorisées, FUM est également un outil efficace pour stimuler l'entraide communautaire et générer des solutions locales.

Tout comme le déclenchement, FUM implique une phase préparatoire dynamique pour fixer la date, l'heure et le lieu convenant le mieux à la communauté, et déterminer en concertation avec les leaders communautaires si des personnes susceptibles d'être défavorisées prennent du retard.

La séance à proprement parler se compose de quatre temps, qui peuvent être aménagés en fonction du contexte:

- 1. Réunion communautaire:** la communauté commence par passer en revue son plan d'action (défini lors de la visite précédente) et analyse les mesures prises en vue d'obtenir le statut FDAL. À la fin de la réunion, demandez à quelqu'un identifié comme potentiellement défavorisé s'il aimerait montrer au reste de la communauté ce qu'il ou elle a fait jusqu'à présent pour mettre fin à la défécation à l'air libre.
- 2. Création de 'modèles communautaires':** une fois la communauté réunie chez la personne pour visiter les installations, les membres déterminent ensemble s'il s'agit encore de défécation à l'air libre amenant la communauté à continuer de 'manger de la merde'. La personne présente également les réalisations dont elle est fière, ainsi que les aspects qui présentent éventuellement des difficultés. S'il en a les capacités, le ménage est encouragé à effectuer des PAFI jusqu'à constituer un modèle dont la communauté entière peut s'inspirer. Si la personne est sérieusement défavorisée (c.-à-d. de catégorie C), il faudra pousser la communauté à réaliser les PAFI selon les indications du propriétaire de la latrine, qui expliquera ses préférences en matière d'aménagement et d'équipement.



Follow-up MANDONA

- 3. Réplication les modèles ensemble:** la communauté ayant été sensibilisée et ayant constaté que les PAFI sont simples et ne demandent pas beaucoup de temps, le facilitateur demande aux membres de la communauté s'ils sont prêts à reproduire le modèle dans leur propre habitation immédiatement, et combien de temps cela leur prendrait (de 15 à 30 minutes en général). Pendant que les membres de la communauté rentrent chez eux pour effectuer les PAFI, les leaders naturels émergents prennent l'initiative d'aider les autres ménages. Encouragez ces leaders naturels émergents à aider en priorité des personnes susceptibles d'être défavorisées.
- 4. Débriefing de la communauté:** lorsque chacun a effectué les améliorations dans ses propres installations, la communauté se rassemble à nouveau au point de rencontre. Ensuite, les leaders naturels informent l'ensemble de la communauté de la nouvelle situation sanitaire, en identifiant toute personne qui n'a pas reçu d'aide ce jour-là et qui devra être aidée dès que possible. Enfin, la communauté définit un nouveau plan d'action et des échéances pour mettre fin à la défécation à l'air libre et aider les personnes les plus défavorisées.

Pour une description détaillée, étape par étape, du processus FUM, consultez le guide de terrain Follow-up MANDONA.

Annexe III.2



Mobilisation proactive

La mobilisation proactive est un moyen efficace d'accroître le taux de présence, de générer un sentiment d'anticipation positif avant la réunion de déclenchement, et de contribuer à ce que les personnes généralement laissées de côté soient invitées (et se rendent) à la réunion. Cette approche a été conçue dans le cadre du programme 'Fonds ougandais pour l'assainissement' du gouvernement et est connue localement sous le nom de 'Général Ronnie' (d'après son créateur). Elle convient en particulier aux communautés où les ménages sont établis relativement proches les uns des autres.

Si seule une poignée de membres de la communauté se rend à une réunion de déclenchement (ou de suivi), en dernier recours et avant de décider de recommencer la phase préparatoire, l'équipe de facilitateurs peut essayer de mobiliser sur-le-champ un maximum de personnes en demandant aux membres présents (ou aux leaders naturels) de former une ligne, et au reste de la communauté de faire une file derrière eux. Un membre de l'équipe de facilitateurs doit accompagner chaque groupe, tandis qu'un autre reste au point de rencontre.

Ensuite, les membres de la communauté entraînent leurs voisins à travers la communauté, en chantant et en dansant en formant une ‘armée’ pour motiver autant de personnes que possible. Avant d’envoyer chaque groupe dans une direction différente, demandez à chaque chef de groupe s’ils connaissent quelqu’un qui ne s’est pas présenté à la réunion et qui est âgé, vit seul, pauvre, ou généralement laissé de côté. Demandez-leur s’ils pensent que cette personne doit participer et s’ils souhaitent se rendre à son domicile pour l’inviter personnellement à la réunion. Demandez à la communauté si elle pense qu’il est possible de proposer un moyen de transport aux personnes à mobilité réduite pour les amener jusqu’au lieu de la réunion.

Au fur et à mesure que les groupes reviennent au point de rendez-vous avec de nouveaux participants, profitez de l’attente pour établir des relations de confiance en racontant des blagues, en échangeant des récits ou en partageant des chants et des danses.



Des membres d'une communauté ougandaise invitent leurs voisins à participer à la réunion de déclenchement.

© WSSCC/Patrick England

Annexe III.3



Audits d'accessibilité et de sécurité

Objectif: Permettre aux membres de la communauté d'évaluer le degré d'accessibilité et de sécurité d'une installation sanitaire ou d'un point d'eau (privé ou public) et ses environs, et d'identifier les éventuelles modifications ou améliorations à apporter.

Matériel nécessaire: Fiche d'évaluation de l'accessibilité de l'installation en question; des supports décrivant les méthodes de conception, les normes et les approches inclusives (se référer au compendium des technologies EAH disponibles).

Étapes de l'accompagnement:

1. Décidez quel type d'installation vous souhaitez évaluer et téléchargez l'outil d'audit d'accessibilité et de sécurité correspondant (Jones, 2013). Il est également recommandé de prendre connaissance des notes destinées à l'animateur.
2. Composez l'équipe d'évaluation. Les audits d'accessibilité et de sécurité sont les plus efficaces lorsqu'ils sont effectués en équipe, en impliquant directement les utilisateurs attendus et les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes ou les enfants en fonction du contexte. Par exemple, dans le cas d'une installation familiale, les membres de la famille prennent l'initiative dans l'identification des difficultés qu'ils rencontrent actuellement ou pourront rencontrer à l'avenir (par ex. pour les femmes enceintes, les enfants ou les personnes âgées). Il n'est pas forcément nécessaire d'étudier l'accès des personnes en fauteuil roulant si le ménage n'en compte aucune. Dans le cas d'une installation en milieu scolaire, les enfants (encadrés par les enseignants) effectueront l'audit. Tous les types de besoins en termes d'accessibilité pour les enfants et le personnel devront être pris en compte. Il faudra également se pencher spécifiquement sur les besoins des adolescentes, par exemple des toilettes séparées pour les garçons et les filles, des portes qu'il est possible de verrouiller, des patères et des étagères, et de l'eau et des poubelles pour la gestion de l'hygiène menstruelle.
3. Répartissez les rôles de manière adaptée entre les membres de l'équipe, en nommant par exemple un secrétaire, un preneur de mesures, un photographe et un interviewer. Remplissez les sections A et B de la fiche d'évaluation. (Pour les membres de la communauté qui ont du mal à lire et à écrire, l'équipe d'accompagnement de l'ATPC pourra guider l'équipe tout au long du processus).
4. À partir de la section C de l'outil, demandez aux membres de l'équipe de se rendre à l'installation, d'identifier les éventuels problèmes ou obstacles qui rendent son accès ou son utilisation difficile ou impossible. Ils devront également noter tout élément affectant la sécurité de l'utilisateur. Prenez note des observations, prenez des photos, et faites un dessin pour illustrer. Vous pouvez également utiliser la liste de questions indicatives de chaque section.

5. Après avoir identifié les problèmes, réfléchissez à ce qui pourrait être fait pour les éliminer ou les atténuer, et mettez ces solutions par écrit.
6. Complétez chaque section de l'audit au fur et à mesure.

Dans le cas d'un audit d'installations communales, l'identification des problèmes et des solutions doit impliquer autant de personnes que possible. Les utilisateurs au sein de la communauté locale doivent par conséquent participer activement aux travaux de l'équipe dans la mesure du possible, mais également se servir de la liste de vérification pour identifier les problèmes éventuellement rencontrés par des utilisateurs non présents. Par exemple, il se peut que votre équipe se compose d'une personne en fauteuil roulant et d'une personne malvoyante, mais n'oubliez pas de tenir compte des difficultés d'autres types d'utilisateurs — personnes âgées affaiblies, ou femmes accompagnées de jeunes enfants par exemple.

Annexe III.4



Exercice d'accroupissement

Objectif: Au moyen d'un jeu de rôles interactif, les membres de la communauté identifient les obstacles rencontrés par différentes personnes dans l'utilisation de toilettes 'à la turque' en fonction de leur sexe, de leur âge ou de caractéristiques physiques (corpulence, taille, force, handicap ou blessures) ou de rôles sociaux. Pour plus d'information, se référer à Jones (2013).

Matériel nécessaire: Espace au sol, grande feuille de papier vierge (de la taille d'un journal), des marqueurs (de préférence de différentes couleurs), un coussin/oreiller, un bâton, du tissu pour attacher, etc.

Étapes de l'accompagnement:

1. Placez une grande feuille de papier vierge sur le sol, de préférence sur une surface dure et plane. Dessinez au centre un 'trou de toilette' en forme de trou de serrure. Demandez: 'Comment décider où placer les repose-pieds?'
2. Invitez un volontaire à s'accroupir audessus du trou. (Si le groupe fait preuve de résistance, l'animateur peut s'accroupir en premier).
3. Demandez à un second volontaire de tracer le contour des pieds de la personne accroupie avec un marqueur (utilisez une couleur différente pour chaque personne). Pour bien marquer les différences, invitez des volontaires de différente



Exercice d'accroupissement

taille et corpulence.

4. En principe, vous verrez déjà apparaître des différences dans l'emplacement des pieds. Tenez la feuille de papier et demandez: 'Pouvons-nous déjà clairement décider où placer les repose-pieds ?'
5. Identifiez un autre volontaire (de préférence un homme). Juste avant qu'il ne s'accroupisse, attachez un gros coussin ou oreiller lourd autour de sa taille, ou glissezle sous sa chemise pour faire comme s'il était 'enceinte'. Il aura en principe plus de mal à s'accroupir.
6. Ensuite, présentez d'autres types de handicaps: Par exemple, pour simuler une blessure, attachez un morceau de carton à la jambe d'un participant pour l'immobiliser, et donnezlui un bâton pour s'aider. Pour simuler un handicap visuel, bandez les yeux de la personne suivante et donnezlui un bâton pour tâtonner et trouver son chemin.
7. D'autres scénarios peuvent être ajoutés en fonction du contexte. Par exemple, un volontaire peut illustrer les difficultés de locomotion des personnes âgées au sein de la communauté.
8. Lorsque les participants ont du mal à s'accroupir dans les différents scénarios, demandez-leur ce qui pourrait les aider. Cherchez parmi les objets environnants de quoi les aider à se tenir, par ex. deux briques, ou un bâton pour prendre appui. N'oubliez pas de toujours demander directement aux personnes concernées par ces difficultés ce qui à leur sens pourrait être fait.

S'accroupir est parfois considéré comme une position sensible, et il se peut que les participants préfèrent effectuer cette activité en groupe de même sexe. Elle pourra alors être suivie d'une discussion en groupe mixte. Ne sollicitez que des personnes volontaires, ne l'oubliez pas! Ne vous moquez pas des gens.

Annexe III.5



Le cadran de 24 h

Objectif: Mettre en lumière les inégalités entre les sexes dans l'accès, l'utilisation et l'entretien des installations sanitaires, et pousser les membres de la communauté à trouver des moyens d'améliorer l'accessibilité et la sécurité ainsi que la répartition des tâches liées aux installations. Cet exercice peut être réalisé avec les leaders naturels et les autres membres de la communauté, mais il sera probablement plus efficace avec un groupe restreint (pour un guide complet, se référer à Halcrow, Rowland, Willetts, Crawford & Carrard, 2010).

Matériel nécessaire: Tout type de matériel disponible localement, des cartes indiquant les différentes heures de la journée (facultatif).

Étapes de l'accompagnement:

1. Séparez les hommes et les femmes en deux groupes.
2. Encouragez-les à utiliser des objets du quotidien pour symboliser au sol les différents moments de la journée — lever du soleil, midi, coucher du soleil et nuit.
3. **Demandez-leur d'indiquer:**
 - À quel moment leur corps leur signale généralement qu'il est temps de 'chier'
 - À quel moment ils se sentent libres d'aller à la latrine
 - S'ils se sentent en sécurité lors de leur passage aux latrines (très en sécurité, relativement en sécurité, pas du tout en sécurité) à chaque moment de la journée
 - À quel moment de la journée ils sont responsables du nettoyage et de l'entretien des latrines.
4. Invitez chaque groupe à présenter son emploi du temps à l'autre groupe.
5. Animez une discussion de groupe en leur demandant d'identifier les différences et les similitudes entre les deux emplois du temps. Après une période initiale d'observation, l'animateur pourra être amené à relancer: Les hommes et les femmes ont-ils l'impression de pouvoir se rendre aux latrines en toute sécurité aux mêmes moments ? Quelles sont les différences ? Selon vous, comment la situation pourrait-elle être améliorée ? L'assainissement et l'hygiène sont-ils un travail d'homme ou de femme ? Certaines responsabilités peuvent-elles être partagées ?

Annexe III.6



Analyse de l'inclusion sociale et de genre

Objectif: Comprendre comment différents groupes au sein de la communauté se perçoivent, quelle est la probabilité qu'ils prennent la parole et qu'ils soient écoutés, et dans quelle mesure ils ont participé au processus ATPC. L'exercice est également utile aux facilitateurs pour comprendre le rôle de chaque personne en matière d'assainissement et d'hygiène.

Matériel nécessaire: Des cartes représentant les différents types de personnes composant la communauté (par ex. femmes enceintes, une personne utilisant des béquilles, un homme d'âge moyen) et les chiffres de 1 à 5.

Étapes de l'accompagnement:

- En fonction du type d'analyse que vous souhaitez réaliser, choisissez un groupe au sein de la communauté et menez des discussions distinctes (par ex. hommes, femmes, garçons, filles, personnes handicapées, personnes âgées). Discuter avec de multiples groupes permet à l'animateur de comparer les réponses.
- Montrez les cartes représentant les différentes personnes et confirmez avec le groupe ce que représente chacune. Ensuite, posez les cartes numérotées sur le sol dans l'ordre croissant.
- Expliquez que vous allez poser quelques questions relatives aux différentes activités au sein de la communauté. Après chaque question, ils placeront les cartes sur les chiffres, '1' pour signifier que la personne sur la carte est peu susceptible de faire cette activité, et '5' pour indiquer qu'il est fort probable que la personne effectue l'activité.

**Voici quelques exemples de questions:**

- Qui assistera probablement à la réunion de déclenchement ?
- Qui est susceptible de parler le plus/le moins au cours des réunions ?
- Qui est susceptible de construire des latrines dans le ménage ?
- Qui est susceptible de nettoyer les latrines dans le ménage ?
- Qui décidera probablement de savoir si le ménage doit construire une latrine ?
- Qui est susceptible de devenir leader naturel/membre du comité WASH ?

Posez les questions une par une et laissez naître des débats entre les participants. Lorsqu'une carte est posée, demandez si tout le monde est d'accord. Un désaccord sur le placement d'une carte est une bonne occasion de poser plus de questions.

- d. Discutez des résultats avec le groupe. Par exemple:
- Pourquoi certains groupes sont-ils plus ou moins susceptibles de participer par rapport à d'autres ?
 - Qui est le plus ou le moins susceptible de décider de l'emplacement et de type de latrines du ménage ? Sont-ce les mêmes personnes qui les nettoient habituellement ?
 - Que pourrions-nous faire pour aider tout le monde à arriver à '5' ?

Annexe III.7



Trousse à outils du praticien: violence, genre et WASH

Le numéro d'Aux frontières de l'ATPC intitulé *Rendre l'assainissement et l'hygiène plus sûrs - Réduire les vulnérabilités face à la violence* propose une synthèse de la trousse à outils Violence, genre et WASH dans le contexte ATPC et aide les facilitateurs à comprendre les questions relatives à la sûreté et à la sécurité, avec des exemples pratiques concernant les retours d'information de la communauté, la participation et la représentation des femmes, et la réalisation d'une cartographie de la sécurité.



© Fry, M. in House et al., 2014

“La violence peut se produire à cause d'une différence de pouvoir entre deux personnes, de leur genre ou à cause de leur groupe social.”



© Fry, M. in House et al., 2014

“Ils ne semblent pas nous entendre...”



Trousse à outils du praticien: violence, genre et WASH

La référence plus détaillée *Violence, Gender & WASH Toolkit* (House, Ferron, Sommer & Cavill, 2014) offre aux praticiens ATPC une série de notes d'information, d'études de cas, de listes de vérification, et d'outil d'accompagnement pouvant être facilement modifiés dans le cadre d'approches ATPC existantes pour y intégrer la sécurité et les vulnérabilités face à la violence au sein des communautés. L'outil propose également une liste de vérification portant sur 10 principes pour réduire les vulnérabilités face à la violence liées au secteur WASH et la manière dont ils sont intégrés à chaque niveau et à chaque phase du cycle d'un programme.

Pour plus d'information, consultez l'**annexe VI** et les liens vers ces deux ressources.

Annexe III.8



Vote sur la question des opportunités

Objectif: Évaluer comment différents groupes sociaux (hommes, femmes, personnes âgées, enfants, etc.) ont vécu l'effort vers la FDAL, aider les membres de la communauté à voir le point de vue et les préférences des autres, et servir de mécanisme utile de retour d'information pour savoir dans quelle mesure le processus ATPC a été équitable (pour un guide complet, se référer à Halcrow, Rowland, Willetts, Crawford & Carrard, 2010).

Matériel nécessaire: Les graphiques peuvent être faits à partir de tissu avec des poches pour glisser les bulletins de vote, ou dessinés sur le sol, en intégrant des objets environnants tels que des bols ou des bocal dans lesquels les participants placent leurs 'votes'. Les bulletins de vote peuvent être symbolisés par des morceaux de papier, des graines ou des coquilles. Il est important d'avoir des bulletins de vote de différentes couleurs ou formes, afin de pouvoir identifier les différences entre le vécu et les pratiques des différents groupes. Par exemple, les hommes et les femmes peuvent avoir chacun une sorte de bulletin différente.

Étapes de l'accompagnement:

1. Préparez des images simples et reconnaissables localement des principaux individus ou groupes impliqués dans l'obtention du statut FDAL. Par exemple les facilitateurs, les leaders communautaires, les leaders naturels, les groupes communautaires, les femmes, les hommes, et les groupes considérés comme défavorisés au sein de la communauté. Les membres de la communauté doivent suggérer les personnes ou les groupes à représenter.

2. Placez ces images sur le côté gauche du graphique, en laissant le coin supérieur droit vide.
3. Placez les images représentant des types d'opportunités, de choix et de décisions en haut du graphique. Il peut s'agir par exemple d'être informé de la sélection des leaders naturels ou des comités d'assainissement, de fournir ou de bénéficier d'une aide pour la construction de latrines, ou de décider de leur emplacement.
4. Assurez-vous d'abord que le groupe sache à quoi correspondent les différentes images.
5. Il peut être judicieux de faire un essai avec une poignée de participants pour vérifier qu'ils ont bien compris le processus.
6. En ce qui concerne l'activité de vote elle-même, les membres de la communauté ont deux voix. La première pour désigner qui a participé, et la seconde ceux qui ont pris les décisions.
7. À l'issue du vote, observez le contenu des poches et procédez à l'analyse et à la discussion.

Le contenu fournira des éléments de discussion concernant:

- Qui a participé (et de quelle manière) au cours de la phase de planification
 - Qui a participé aux grandes décisions relatives aux installations d'eau et d'assainissement.
 - Qui a participé ou non et pourquoi.
 - De combien d'information et de choix disposaient les personnes impliquées dans la prise de décisions.
8. Animez une discussion avec les participants autour des résultats et demandez-leur leur avis concernant les similitudes et les différences entre les groupes et ce qui les justifie. Les votes des femmes et des hommes sont-ils différents ? Certaines personnes ont-elles participé aux décisions alors que d'autres en étaient exclues ?

Annexe III.9



Échelle de la participation

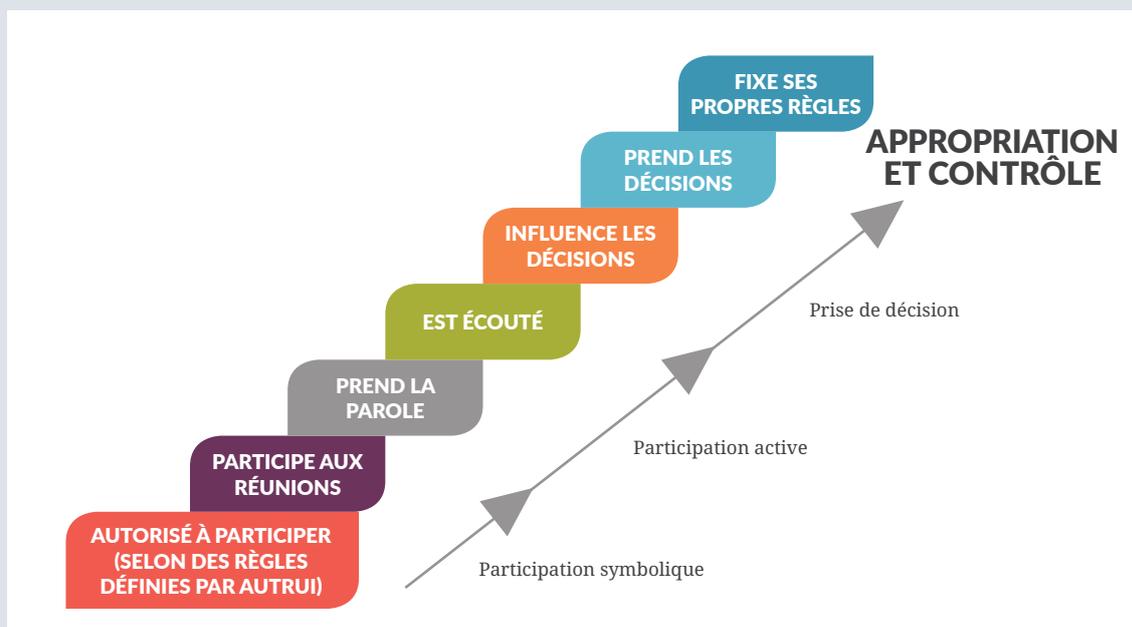
Objectif: Tout comme l'outil de vote, les échelles de la participation peuvent être utilisées pour évaluer dans quelle mesure les femmes, les hommes et d'autres groupes indiquent participer à l'ATPC (pour un guide complet, voir Halcrow et coll., 2010).

Matériel nécessaire: Papier poster et marqueurs (ou matériel local), cartes de couleur.

Étapes de l'accompagnement:

1. Dessinez une échelle à barreaux sur le poster, semblable à celle du diagramme ci-dessous. Une autre possibilité est de dessiner l'échelle sur la terre et d'y apposer les cartes colorées.

FIGURE 10 Échelle de la participation



(Adaptée à partir de Halcrow et coll., 2010)

2. Demandez à différents membres du groupe où ils pensent se situer sur l'échelle à l'aide des cartes colorées.
3. **Demandez au groupe:**
 - Où il souhaiterait se trouver sur l'échelle, par rapport à sa position actuelle
 - Ce qui pourrait l'aider pour ce faire
 - S'il existe des différences entre les membres du groupe en termes de position sur l'échelle. Tenez compte des facteurs tels que le statut, le sexe ou l'âge.

L'échelle peut être utilisée régulièrement pour suivre l'évolution du niveau de participation, sensibiliser aux obstacles rencontrés par différents groupes ou membres et développer des mesures ou des stratégies pour les surmonter.

Les questions peuvent être posées aux personnes appartenant aux groupes particulièrement défavorisés pour recueillir leurs commentaires ou aux leaders communautaires pour les encourager à réfléchir aux différences dans la participation des différents groupes.

IV Exemple de fiche de suivi communautaire

Vous trouverez ci-dessous un exemple de registre des ménages que pourront utiliser les facilitateurs au niveau communautaire. Des colonnes supplémentaires peuvent être ajoutées pour d'autres dimensions de désavantage propres au contexte ou qu'il importe de surveiller dans le cadre du programme. Les groupes d'âge peuvent aussi être modifiés pour refléter le contexte social. Il est toutefois recommandé de conserver la colonne indiquant si une personne handicapée/à mobilité réduite vit dans le ménage, car ces personnes existent dans tous les contextes et nécessitent une attention spéciale pour veiller à ce que les installations répondent à leurs besoins en termes d'accessibilité.

TABEAU 4 Exemple de registre des ménages

NOM DU MÉNAGE	BÉBÉS ET JEUNES ENFANTS (<5)		ENFANTS (5-10)		ADOLESCENTS (11-18)	ADULTES (19-64)		PERSONNES ÂGÉES (<65)		NOMBRE TOTAL DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	LE MÉNAGE SE COMPOSETIL D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE OU À MOBILITÉ RÉDUITE?	APPRÉCIATION DE LA CAPACITÉ DU MÉNAGE À CONSTRUIRE, À UTILISER ET À ENTREtenir UNE LATRINE			COMBIEN DE PERSONNES DE PLUS DE 5 ANS N'UTILISENT ACTUELLEMENT PAS SYSTÉMATIQUEMENT LA LATRINE DU MÉNAGE?
	F	M	F	M		F	M	F	M			CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	
Smith	2	1	1		1	1	1		1	8	Oui	X			
Doe	1	2	2			1				6	Non				



À faire et à ne pas faire – recommandations spécifiques aux différents groupes

Nous vous proposons ci-dessous des listes de choses à faire et à ne pas faire en fonction de différents types de personnes susceptibles d'être considérées comme défavorisées. Bon nombre de personnes appartiennent à une ou plusieurs de ces catégories.

Annexe V.1 Personnes ayant des problèmes de santé mentale⁷

Il est parfois très difficile pour les facilitateurs en ATPC de répondre aux besoins des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Ces individus sont souvent parmi les plus pauvres, les plus stigmatisés, et les plus délaissés d'une communauté. Les problèmes de santé mentale sont également très divers (dépression, troubles bipolaires, schizophrénie et autres psychoses, démence, handicap intellectuel tel que la trisomie 21, et les troubles de développement (notamment, troubles du spectre autistique) qui affectent la manière, ou la mesure dans laquelle un facilitateur peut réellement communiquer avec la personne concernée. Certains problèmes rendent très difficile le déclenchement d'un changement des comportements. Par exemple, les comportements liés aux excréta (par ex. ingérer, étaler ou lancer des excréments, l'incontinence involontaire ou le fait de déféquer intentionnellement dans des endroits inadaptés) peuvent se manifester en relation avec plusieurs types de maladies mentales. D'autres problèmes, tels que les troubles bipolaires, peuvent affecter le comportement, l'attitude et la volonté d'une personne à communiquer ou à interagir avec autrui à différents moments.

Certains problèmes sont moins visibles, mais peuvent influencer la capacité d'une personne à participer au processus ATPC. Par exemple, les personnes atteintes de dépression sont moins enclines à participer et peuvent ne pas avoir la motivation nécessaire pour construire une latrine ou modifier leur comportement, en raison d'une baisse d'humeur ou d'un désintérêt. Il peut être difficile pour les personnes souffrant d'anxiété de participer à la réunion de déclenchement ou aux autres réunions communautaires. L'anxiété liée aux toilettes et la peur d'uriner en public sont également des problèmes reconnus.

⁷ Cavill, S., England P., House, S. & Ferron, S. (2017). Comprendre, respecter et inclure les personnes ayant des problèmes de santé mentale dans le cadre du processus ATPC. (En anglais seulement)

À FAIRE

1. Encouragez un environnement favorable aux personnes ayant des problèmes de santé mentale. Il s'agit de balayer les préjugés (à l'initiative des leaders naturels) et de déclencher une prise de conscience qu'il est honteux de laisser quelqu'un de côté.
2. Écoutez attentivement ce que chaque personne a à dire et les raisons de leur réticence. Il se peut qu'elles aient des croyances particulières concernant le traitement des excréta qui les empêchent de se conformer aux attentes. Demandez-leur comment surmonter le problème. Parfois, d'autres personnes ayant la même maladie peuvent aider.
3. Pensez à utiliser des illustrations pour les personnes qui ont du mal à parler ou à regarder autrui dans les yeux, par exemple les personnes atteintes d'autisme. Par exemple, la personne (ou l'aidant) peut être invitée à pointer du doigt ou à dessiner une latrine ou un dispositif de lavage des mains pour signaler qu'elle a besoin de s'y rendre.
4. Encouragez les personnes ayant des problèmes de santé mentale à devenir des leaders naturels ou insufflez autant d'estime de soi que possible dans la conception de leurs installations. Renforcer le sentiment de fierté et d'amour-propre doit être l'un des résultats clés de l'ATPC, et cela peut également contribuer à modifier efficacement le comportement de la communauté dans son ensemble.

À NE PAS FAIRE

1. Ne partez pas du principe que les personnes ayant des problèmes de santé mentale ont toutes le même problème ou rencontrent les mêmes difficultés. Renseignez-vous autant que possible sur la manière dont la maladie d'une personne affecte sa capacité à comprendre et à utiliser une latrine et à laver ses mains aux moments critiques.
2. Ne permettez pas que les personnes en situation de handicap soient moquées lorsqu'elles s'expriment en public.
3. N'excluez pas davantage certaines personnes du processus, car elles ne s'y conforment pas.
4. Ne méprenez pas des difficultés d'expression ou de langage pour une maladie mentale.
5. N'excluez pas la possibilité pour des personnes ayant des problèmes de santé mentale de devenir des leaders naturels si elles en ont la capacité. Elles peuvent grandement enrichir le processus et peuvent gagner en confiance et en amour-propre.
6. Ne laissez pas les membres de la communauté nier les droits des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Par exemple, veiller à ce que personne ne soit exclu de son habitation (même temporairement) pour être sûr d'éviter toute DAL le jour d'une vérification. Encouragez plutôt la communauté à trouver une solution positive.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<p>5. Identifiez des ‘carottes’ plutôt que des ‘bâtons’ pour encourager l’individu en question à modifier son comportement (reconnaissance, remise d’un prix, responsabilité ou formation) s’il fait preuve de réticence. Envisagez de mobiliser les leaders naturels pour construire une latrine propre à cette personne, en y ajoutant certains éléments tels que des murs colorés, des plantes ou un miroir, ce qui pourrait renforcer leur fierté à être propriétaire de la latrine et à l’utiliser.</p> <p>6. Identifiez les périodes pendant lesquelles la personne est la plus réceptive aux discussions sur l’assainissement, par exemple des périodes de rémission.</p> <p>7. Soyez conscients du fait que les personnes ayant des problèmes de santé mentale peuvent rencontrer des difficultés. Par exemple, le fait de ne pas disposer d’eau dans une latrine pour le lavage anal peut être un facteur de stress pour les personnes souffrant de certaines maladies mentales.</p> <p>8. Efforcez-vous de mobiliser les membres de la famille qui s’occupent d’un proche ayant des problèmes de santé mentale, car ils connaissent souvent les besoins spécifiques de cette personne, la meilleure manière de la convaincre, de l’intégrer au programme, et d’encourager l’utilisation d’une latrine sous un angle positif.</p>	<p>7. N’oubliez pas que les personnes ayant des problèmes de santé mentale ont besoin de soins et de protection particuliers, certaines étant particulièrement exposées à la violence physique ou sexuelle, car elles ne comprennent pas forcément lorsque quelqu’un agit de manière inappropriée avec elles. Le personnel, les partenaires et les autres personnes impliquées dans le programme doivent être conscients de leur devoir de protection et pouvoir discerner les comportements inappropriés.</p> <p>8. Ne partez pas du principe que les personnes ayant des problèmes de santé mentale n’ont pas rencontré de difficultés puisque la communauté a signalé avoir atteint le statut FDAL, ou qu’aucune difficulté ne vous a été signalée. Il est important de prendre l’initiative de poser des questions, d’écouter et d’apprendre.</p>

À FAIRE

- Encouragez la famille/l'aidant à assumer la responsabilité des besoins sanitaires de la personne ayant des problèmes de santé mentale — si nécessaire, pour ramasser les selles et les jeter dans une latrine s'il n'est pas possible d'amener la personne à stopper la DAL.
- Veillez à ce que les personnes ayant des problèmes de santé mentale apparaissent sur le registre sanitaire des ménages au niveau communautaire. Utilisez ces informations pour axer les visites de suivi sur ces personnes.

À NE PAS FAIRE

Annexe V.2 Les personnes les plus pauvres

À FAIRE

- Utilisez les systèmes officiels d'identification lorsqu'ils sont disponibles, mais impliquez également la communauté pour déterminer si certaines personnes ont été oubliées.
- Souvenez-vous que même si les plus pauvres sont physiquement capables de construire une latrine, il se peut qu'ils consacrent la majeure partie de leur temps à rassembler suffisamment de ressources pour survivre et ils n'ont pas forcément le temps de reconstruire leur latrine, surtout si elle s'effondre facilement.

À NE PAS FAIRE

- Ne partez pas du principe que les registres du gouvernement incluent toutes les personnes ayant besoin d'un appui en matière d'assainissement. Les listes gouvernementales des personnes en situation de pauvreté ne comptent souvent qu'une partie des plus pauvres et pas nécessairement l'ensemble des personnes ayant besoin d'une aide.
- Ne supposez pas systématiquement que les plus pauvres n'ont pas les moyens de construire ou de se payer leur propre latrine. Les latrines simples à fosse construites avec des matériaux locaux peuvent ne rien coûter ou très peu et peuvent être un point de départ, quitte à les améliorer par la suite.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<p>3. Souvenez-vous que les familles et les personnes les plus pauvres sont souvent celles qui seront obligées de partager des latrines, surtout s'ils n'ont pas suffisamment de terrain pour construire leur propre latrine à bas coût. Il est important de se renseigner sur l'impact qu'aura cette obligation de partage sur leur comportement et leur amour-propre, et sur les moyens de les aider à construire leur propre latrine.</p>	<p>3. N'imposez pas des options de latrine qui sont hors de budget des ménages pauvres à court terme. Ces ménages pourraient être amenés à vendre des actifs économiques essentiels, tels que du bétail ou des terres, renforçant encore leur précarité. Si certains modèles de latrines constituent la norme sociale ou sont requis par la loi, étudiez les possibilités de construire des installations sûres à faible coût à titre provisoire (au lieu de continuer la DAL), et l'appui que pourraient apporter les autres membres de la communauté pour apporter les améliorations requises au fil du temps.</p> <p>4. Ne partez pas du principe que les plus pauvres s'en sortiront en prenant un crédit — il se peut qu'ils n'aient accès qu'à des prêts à intérêt très élevé, ce qui renforce leur vulnérabilité s'ils font défaut. Étudiez les possibilités d'entraide au sein de la communauté.</p>

Annexe V.3 Personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<p>1. Identifiez les organisations et les groupes locaux qui travaillent sur la question du handicap et impliquezles dans l'identification des personnes en situation de handicap et des meilleurs moyens de les aider.</p> <p>2. Encouragez les personnes handicapées à définir leurs besoins en termes d'assainissement et proposez des adaptations permettant d'y répondre.</p>	<p>1. Ne partez pas du principe que les personnes handicapées ne peuvent pas prendre de décisions les concernant ou n'ont pas de bonnes idées. Elles savent mieux que personne comment leur handicap les affecte.</p> <p>2. Ne partez pas du principe que l'ensemble du ménage comprendra les difficultés en matière d'assainissement rencontrées par une personne handicapée ou ont l'habitude d'écouter l'avis de la personne concernée ou de son aidant (le cas échéant).</p>

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none">3. Identifiez des solutions avant tout locales pour améliorer l'accessibilité, puis demandez la permission de montrer ce que le facilitateur a appris auprès d'autres communautés. Si la proposition est acceptée, alors des idées de modifications utiles et à faible coût peuvent être présentées à l'aide d'outils interactifs tels que des photos ou des modèles de démonstration.4. Prévoyez des moyens de transport ou des guides, ou tenez les réunions de déclenchement à proximité de la maison d'une personne handicapée.5. Impliquez dans la mesure du possible des personnes handicapées en tant que leaders naturels.6. Proposez des informations par écrit ou en langue des signes (avec un interprète qualifié) pour les personnes malentendantes et apprenez si nécessaire à écrire ou à signer (ou mobilisez la famille ou l'aidant d'une personne qui ne peut pas entendre ou parler).	

Annexe V.4 Personnes âgées

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none">1. Prenez conscience de la manière dont les personnes âgées contribuent au processus ATPC en apportant leurs connaissances et leur expérience.2. Renseignez-vous sur ce que chaque personne peut faire seule et ce pour quoi elle a éventuellement besoin d'aide.3. Étudiez différentes modifications permettant de faciliter l'utilisation des latrines. Des exemples de technologies accessibles sont proposés à l'annexe II.1.	<ol style="list-style-type: none">1. Ne traitez pas les personnes âgées comme si elles étaient des enfants.2. Ne supposez pas qu'elles ont du mal à entendre en élevant votre voix.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none"> 4. Encouragez-les à participer au processus et à endosser des responsabilités en tant que leaders naturels ou au sein de comités d'assainissement. 5. Parlez clairement, mais sans élever votre voix. 6. Tenez compte du fait que bon nombre des personnes âgées sont alitées, et sont susceptibles d'avoir besoin d'équipements supplémentaires d'hygiène et d'assainissement, par exemple des draps de rechange, des bassines, ou des barres d'appui pour s'asseoir aux toilettes. 	

Annexe V.5 Bébés et enfants

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renseignez-vous sur la manière dont les mères gèrent les excréta des bébés et évoquez les possibilités d'améliorer ces pratiques. 2. Envisagez de demander à la communauté comment elle pourrait adapter la conception des latrines aux enfants. Par exemple avec des minilatrines avec une fosse moins profonde, des pots, des couches ou langes, des trous de défécation plus étroits. 3. Envisagez de mener des séances de déclenchement distinctes avec les enfants, en milieu scolaire et en dehors. Ou, encore mieux, formez les enfants plus âgés/les adolescents pour qu'ils puissent animer leurs propres séances de déclenchement avec les plus jeunes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne demandez pas aux enfants de moquer, de lancer des pierres ou de siffler les personnes qui pratiquent la DAL.

Annexe V.6 Hommes et femmes

À FAIRE

1. Tenez compte des besoins des hommes et des femmes et de la manière dont ces deux groupes peuvent participer au programme d'assainissement. Il peut être nécessaire d'organiser des séances de déclenchement distinctes à différents moments dans les communautés où il est difficile pour les hommes et pour les femmes de se rencontrer et pour les femmes de parler en présence d'hommes.
2. Sachez reconnaître les contributions que les hommes et les femmes de différents âges peuvent apporter au programme.
3. Envisagez d'adapter les latrines aux femmes enceintes et aux familles qui comptent des femmes en âge de procréer: porte plus large, suffisamment de place, assise surélevée ou barres d'appui.
4. Souvenez-vous que les adolescentes auront des besoins spécifiques, en particulier en milieu scolaire. Portez une attention particulière aux installations WASH dans les écoles et vérifiez si elles offrent suffisamment d'intimité (y compris des verrous), de l'eau, des patères, des étagères, des options durables de mise au rebut des déchets pour la gestion de l'hygiène menstruelle.
5. Tenez compte des besoins des femmes qui allaitent, mais qui souhaitent néanmoins prendre un rôle actif en tant que leaders naturels ou leaders communautaires — demandez-leur de quel type de soutien elles auraient besoin pour participer.

À NE PAS FAIRE

1. Ne supposez pas d'emblée que toutes les femmes sont vulnérables, mais sachez que leurs besoins diffèrent de ceux des hommes et qu'elles n'ont pas forcément la même influence dans la prise de décisions.
2. Ne partez pas du principe que ce sont toujours les femmes qui ne participent pas. Dans de nombreux cas, les hommes peuvent être absents, car au travail ou, car ils pensent que la question ne les concerne pas.

Annexe V.7 Groupes marginalisés, minoritaires ou exclus

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Posez la question ‘certaines personnes ici viventelles à l’écart ou séparément et si oui, pourquoi ?’ Cela peut s’expliquer par le statut de leur groupe en tant que minorité, par différents styles de vie par exemple le pastoralisme, par des comportements tels que la consommation d’alcool ou le travail du sexe, le fait d’être sans domicile, ou de vivre et de travailler dans des environnements dangereux et faiblement rémunérés. 2. Parlez des moyens d’inclure ces personnes au processus, en soulignant que tout de monde doit modifier son comportement pour atteindre le statut FDAL. 3. Étudiez les cas où la discrimination et la marginalisation sont extrêmes: il peut s’avérer nécessaire d’organiser des réunions de déclenchement distinctes à un moment et dans un lieu sûr et convenant au groupe minoritaire. 4. Encouragez les leaders naturels issus des groupes marginalisés. C’est un moyen efficace de lever les stéréotypes et les préjugés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne partez pas du principe que tout le monde sera automatiquement impliqué dans le processus. Parfois, certaines personnes n’interagissent pas directement avec la communauté, car elles appartiennent à un groupe minoritaire, ont fait de mauvaises expériences par le passé ou ont été exclues pour une raison ou une autre. 2. Ne vous contentez pas de demander ‘qui est marginalisé ?’ ou ‘qui fait l’objet de discrimination dans cette communauté ?’, car vous ne serez pas forcément compris ou obtiendrez une réaction négative ou la réponse ‘personne’.

Annexe V.8 Minorités sexuelles et de genre (MSG)

Cette catégorie fait référence aux personnes dont l’identité de genre ou l’orientation sexuelle diffèrent de la norme. Il s’agit notamment des personnes se considérant comme gays, lesbiennes, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (personnes ayant des organes sexuels et des chromosomes ne répondant pas aux définitions classiques du corps masculin ou féminin). Les personnes qui s’identifient en tant que MSG sont souvent exposées à des niveaux élevés de persécution et de violence, en particulier lorsque la loi est discriminatoire à leur encontre. Un grand nombre de personnes cachent par conséquent leur identité pour échapper aux humiliations, éviter d’être reniées par leur famille, attaquées ou emprisonnées.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none">1. Traitez les personnes issues des MSG avec dignité et respect, comme tous les autres membres de la communauté, et reconnaissez la valeur de leurs contributions.2. Respectez le droit à la vie privée et soyez conscient des risques de violence éventuels et de discrimination auxquels ces personnes seront exposées si leur situation est rendue publique.3. Tenez compte des besoins en latrines publiques unisexes et en latrines distinctes pour hommes et femmes.4. Établissez des relations avec les organisations qui travaillent avec ou défendent les droits des personnes qui s'identifient comme MSG pour tirer parti de leur expérience et de leurs connaissances en matière de bonnes pratiques. Dans les zones urbaines, demandez-leur de vous signaler l'existence de communautés MSG potentiellement marginalisées, et si elles peuvent nouer le dialogue avec le programme pour déterminer dans quelle mesure elles se sentent capables de participer. Cela contribuera à réduire les risques en termes de protection.	<ol style="list-style-type: none">1. Ne faites aucune supposition en matière d'identité de genre ou d'orientation sexuelle.2. N'essayez pas de déterminer qui pourrait appartenir à une minorité sexuelle ou de genre. Cela les exposerait à des risques importants de violence, de harcèlement ou de discrimination (y compris, pour certaines, à un danger de mort).3. Ne mentionnez jamais le statut MSG d'une personne sans son consentement.

Annexe V.9 Personnes vivant avec le VIH/SIDA

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none">1. Soyez conscients du fait que les personnes souhaitent généralement rester discrètes sur cette question.	<ol style="list-style-type: none">1. N'utilisez pas des sigles tels que PVAV/S, sauf lorsque la concision est nécessaire (sur des graphiques, etc.)2. Ne stigmatisez pas une personne en la faisant apparaître sur une carte communautaire.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
<ol style="list-style-type: none"> 2. Envisagez d'organiser une séance de déclenchement distincte pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA, en particulier dans les situations où elles sont profondément stigmatisées. La réunion devra avoir lieu dans un endroit où elles se sentent en sécurité pour s'exprimer. Par exemple, dans un centre d'aide communautaire où elles reçoivent leur traitement. 3. Tenez compte du fait que bon nombre des personnes aux stades avancés de la maladie sont alitées, et sont susceptibles d'avoir besoin d'équipements supplémentaires d'hygiène et d'assainissement, par exemple des draps de rechange, des bassines, ou des barres d'appui pour se tenir assises. 4. Expliquez aux membres de la famille ou aux aidants qu'il est nécessaire de faire particulièrement attention en manipulant les excréments ou en nettoyant du linge souillé de personnes vivant avec le VIH/SIDA (par ex. en se lavant fréquemment les mains ou en portant des gants en bon état). 	

Annexe V.10 Personnes souffrant d'incontinence

L'incontinence est très difficile à gérer et extrêmement stigmatisante. Elle peut avoir une incidence profonde sur la dignité d'une personne, limiter la capacité de celle-ci à mener les tâches de la vie courante, et peser sur le quotidien de ceux qui s'occupent d'elles. Elle représente également des risques importants pour la santé, tant pour la personne atteinte (qui peut gravement souffrir voire décéder des suites d'escarres ou d'infections urinaires) qu'en raison de la propagation des excréments s'ils ne sont pas gérés de manière hygiénique. Les personnes souffrant d'incontinence utilisent généralement environ cinq fois plus de savon et d'eau que les personnes non atteintes.

À FAIRE

1. Parlez avec des professionnels de la santé des meilleurs moyens d'aider les personnes souffrant d'incontinence (urinaire ou fécale) et proposez des options de renvoi vers des centres de santé pour les personnes qui n'ont pas encore été consultées.
2. Renseignez-vous pour savoir si la communauté peut soutenir par un moyen ou un autre les personnes souffrant d'incontinence et leurs familles. Il peut s'agir par exemple de fournir une bassine ou une protection pour le matelas, ou de produits d'hygiène supplémentaires (par ex. du savon ou des linges), aider à mettre à disposition une chaise percée à proximité du lit, fournir des informations sur les matériaux réutilisables pouvant être achetés afin d'absorber l'urine ou les selles.
3. Évoquez avec la personne et son aidant comment la situation est gérée et si elles ont besoin d'une aide supplémentaire.

À NE PAS FAIRE

1. N'ayez pas honte de parler d'incontinence, mais faites-le toujours en privé. La gestion de l'incontinence peut être un problème majeur pour les personnes qui en souffrent et leurs aidants, c'est pourquoi elles seront probablement reconnaissantes de tout conseil utile ou de toute aide pouvant leur être apportés.

Bibliographie et ressources

Nom du document	Type	Remarques	Citation
ATPC et EQND (ressources générales)			
Égalité et non-discrimination (EQND) dans les programmes d'assainissement à l'échelle (Aux frontières de l'ATPC)	Ressource	Sur la base des observations de l'étude sur l'approche EQND du GSF (ci-dessus), ce numéro d'Aux frontières de l'ATPC se penche sur la question de savoir qui doit être considéré comme potentiellement défavorisé, comment assurer la participation active de ces personnes, et ce que qui peut être nécessaire pour répondre aux différents besoins, de manière à ce que les processus et les résultats soient durables et inclusifs.	House, S., Cavill, S. & Ferron, S. (2017b). Égalité et non-discrimination (EQND) dans les programmes d'assainissement à l'échelle. Aux frontières de l'ATPC Innovations et impressions (n° 10) Consulté à l'adresse: http://www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers Disponible en anglais, en français et en portugais
Cadrage et diagnostic de l'approche du Fonds mondial pour l'assainissement sur l'égalité et la non-discrimination	Étude	En 2016, le Fonds mondial pour l'assainissement (GSF) a recruté une équipe d'experts indépendants pour effectuer un diagnostic approfondi en deux parties de l'approche du GSF en matière d'égalité et de non-discrimination (EQND). Plusieurs recommandations sont proposées pour mieux intégrer l'EQND dans les programmes ATPC, et qui s'adressent tant aux facilitateurs sur le terrain qu'aux responsables de programme.	House, S., Ferron, S., & Cavill, S. with Tiberhien, J.E. (2017a). Cadrage et diagnostic de l'approche du Fonds mondial pour l'assainissement sur l'égalité et la non-discrimination. Genève: WSSCC. Consulté à l'adresse http://wsscc.org/resources-feed/scoping-diagnosis-global-sanitation-funds-approach-equality-non-discrimination/?_sf_s=EQND Disponible en anglais et en français.
ATPC (ressources générales)			
Sustainable sanitation for all: Experiences, challenges, and innovations	Ouvrage	Le livre décrit, au travers d'un tour d'horizon des approches durables en matière d'ATPC et d'assainissement tirées d'exemples en Afrique et en Asie, toute une gamme d'expériences et d'innovations de différents institutions et acteurs dans le secteur WASH et offre des recommandations et des suggestions concrètes en matière de politiques et de pratiques pour les praticiens, les bailleurs, les décideurs politiques et les gouvernements.	Bongartz, P., Vernon, N. & Fox, J. (Eds.). (2016). Sustainable sanitation for all: Experiences, challenges, and innovations Rugby: Practical Action Publishing. Consulté à l'adresse https://www.pseau.org/outils/ouvrages/practical_action_sustainable_sanitation_for_all_experiences_challenges_and_innovations_2016.pdf Disponible en anglais

Nom du document	Type	Remarques	Citation
Faciliter les ateliers de formation sur le terrain pour l'assainissement total piloté par la communauté: guide de formation des formateurs	Manuel	Le guide comprend des informations utiles concernant l'organisation, la facilitation et le suivi de la formation des formateurs en ATPC partout dans le monde. Ce manuel est également utile à ceux qui gèrent et supervisent des formateurs et des facilitateurs en leur permettant de mieux comprendre leurs besoins de souplesse et d'appui et les différentes méthodes de travail inhérentes à l'approche ATPC.	Kar, K. (2010). Faciliter les ateliers de formation sur le terrain pour l'assainissement total piloté par la communauté: guide de formation des formateurs. Genève: WSSCC. Disponible à l'adresse: http://wsscc.org/resources-feed/facilitating-hands-training-workshops-community-led-total-sanitation
Manuel d'ATPC	Manuel	Ce texte fondateur propose un aperçu complet et pratique de l'ATPC, et un guide étape par étape de la mise en œuvre de chaque phase du spectre ATPC: pré-déclenchement, déclenchement, post-déclenchement et déploiement à l'échelle. Lecture essentielle pour tous les praticiens, le manuel d'ATPC est illustré d'exemples et d'études de cas en provenance du monde entier.	Kar, K. et Chambers, R. (2008). Manuel de l'assainissement total piloté par la communauté. Londres: Plan International (UK). Consulté à l'adresse: http://www.communityledtotalsanitation.org/sites/communityledtotalsanitation.org/files/Manuel_ATPC.pdf
Sentiers prometteurs: Innovations et Meilleures Pratiques en ATPC à l'Échelle à Madagascar	Ouvrage (étude de cas)	<i>Sentiers prometteurs</i> décrit l'expérience de Madagascar pour transformer le cadre limité, spécifique à un projet de l'ATPC en un mouvement national. Fondé sur des recherches de terrain et adressé aux praticiens, cet ouvrage distille les stratégies, les innovations et les modèles pour déployer l'ATPC à l'échelle nationale dans d'autres contextes.	Milward, K., Pradhan S. et Pasteur K. (2014). Sentiers prometteurs: Innovations et Meilleures Pratiques en ATPC à l'Échelle à Madagascar. Calcutta: Fondation ATPC. Consulté à l'adresse: https://www.wsscc.org/wp-content/uploads/2016/03/Sentiers-Prometteurs-Innovations-et-meilleures-pratiques-en-ATPC-a-lechelle-a-Madagascar-Promising-Pathways.pdf
L'ATPC et le droit à l'assainissement (Aux frontières de l'ATPC)	Ressource	Ce numéro d' <i>Aux frontières</i> aide les praticiens ATPC à mieux comprendre les droits fondamentaux afin de les aider à améliorer leur pratique, en examinant les questions suivantes: les principes et pratiques de l'ATPC saventils refléter et promouvoir une approche de l'assainissement fondée sur les droits ? Dans quels domaines spécifiques le fontils ? Quelles sont les incompatibilités potentielles ?	Musembi, C. & Musyoki, S. (2016). L'ATPC et le droit à l'assainissement. Aux frontières de l'ATPC n° 8 Consulté à l'adresse: http://www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers Disponible en anglais, en français et en portugais
Si la merde m'était contée: l'Assainissement total piloté par la communauté en Afrique	Ouvrage (recueil d'études de cas)	Ce numéro thématique de la série Participatory learning and action donne des exemples de mise en œuvre de l'ATPC en Afrique pour en illustrer les questions, les défis et les innovations émergeant dans le domaine des processus communautaires, des changements managériaux/institutionnels, de déploiement à l'échelle. Il offre également des conseils aux formateurs.	Musyoki, S. M., Bongartz, P. & Milligan, A. (Eds.). (2010). Si la merde m'était contée: l'Assainissement total piloté par la communauté en Afrique Participatory learning and action series (Vol. 61). Londres: IIED. Consulté à l'adresse: https://www.communityledtotalsanitation.org/sites/communityledtotalsanitation.org/files/media/PLA_Francais.pdf

Nom du document	Type	Remarques	Citation
Guide de terrain Follow-up MANDONA	Manuel	Follow-up MANDONA (FUM) est une approche collective axée sur l'action des visites de suivi post-déclenchement qui permet d'atteindre rapidement le statut FDAL, de répondre aux 'régressions', et de pousser la communauté à aider les personnes susceptibles d'être défavorisées. Ce manuel propose un guide pratique, étape par étape, de la mise en œuvre de FUM par les praticiens ATPC dans leurs contextes donnés.	WSSCC & FAA. (2016) Guide de terrain Follow-up MANDONA. Genève: WSSCC. Consulté à l'adresse: http://wsscc.org/wp-content/uploads/2016/05/FOLLOW-UP-MANDONA-Guide-de-terrain-pour-accelerer-et-soutenir-le-mouvement-des-communautés-exemptes-de-defecation-a-lair-libre.pdf
Modifier les comportements d'hygiène et d'assainissement à grande échelle: comprendre la régression	Ressource	Ce document de réflexion examine comment distinguer les nuances et les types de régression ; il étudie les stratégies qui visent à y répondre, à les prévenir et à les réduire ainsi que d'autres systèmes de suivi permettant de mieux appréhender la complexité de la régression. Les analyses et les réflexions reposent sur une expérience directe de terrain, provenant essentiellement du programme soutenu par le GSF à Madagascar.	Matilda Jerneck, Carolien van der Voorden, Clara Rudholm (2016). Modifier les comportements d'hygiène et d'assainissement à grande échelle: comprendre la régression Genève: WSSCC. Consulté à l'adresse: https://www.wsscc.org/resources-feed/sanitation-hygiene-behaviour-change-at-scale-understanding-slippage/
Handicap			
Dialogue circle on social inclusion - Guidance note	Outil	Notes d'orientation sur l'animation de cercles de dialogue avec les membres de la communauté sur le thème des difficultés rencontrées par certaines personnes pour accéder aux latrines et les utiliser.	Jones, H. (2015). Cercle de dialogue sur l'inclusion sociale — note d'orientation. Plan International & WEDC. Consulté à l'adresse: https://wedc-knowledge.lboro.ac.uk/resources/learning/EI_Dialogue_circle_on_social_inclusion_guidance_note.pdf
Equity and Inclusion in Water, Sanitation, and Hygiene: Learning materials	Outils	Série d'outils pédagogiques à l'intention des praticiens pour intégrer l'équité et l'inclusion dans les interventions WASH au niveau communautaire. Les outils comprennent: <ul style="list-style-type: none"> • Activité 'S'accroupir' (note de l'animateur) • Appliquer le modèle social au secteur WASH • Identifier les obstacles dans le secteur WASH • Identifier les solutions dans le secteur WASH • Mener un audit d'accessibilité (note de l'animateur) • Formulaire d'audits d'accessibilité et de sécurité (pour les latrines, les latrines en milieu scolaire et les points d'eau) 	Jones, H. (2013). Equity and Inclusion in Water, Sanitation, and Hygiene: Learning materials WaterAid & WEDC. Consulté à l'adresse: https://wedc-knowledge.lboro.ac.uk/collections/equity-inclusion/general.html Disponible en anglais

Nom du document	Type	Remarques	Citation
CLTS plus: making CLTS ever more inclusive	Étude	Ce document préparé pour une conférence résume une étude menée au Malawi visant à déterminer si les facilitateurs en ATPC pouvaient modifier leur pratique pour l'axer davantage sur le handicap à l'issue d'une courte formation de trois jours. L'étude décrit le contenu de la formation des facilitateurs, et propose des observations quant aux résultats.	Jones, H., Singini, W., Holm, R.H. & White, S. (2016). CLTS plus: making CLTS ever more inclusive Étude présentée lors de la 39e Conférence internationale WEDC, Kumasi, Ghana, 2016. Consulté à l'adresse: http://www.communityledtotalsanitation.org/sites/communityledtotalsanitation.org/files/Jones_Making_CLTS_ever_more_inclusive.pdf
Compendium de technologies AEPHA accessibles	Ressource	Synthèse illustrée des technologies AEPHA accessibles. Le compendium met l'accent sur les technologies pouvant être conçues localement, offre des consignes techniques et une liste des avantages, des inconvénients, des améliorations possibles et du coût/de la main-d'oeuvre associés à différentes options.	Jones, H. & Wilbur, J. (2014). Compendium de technologies AEPHA accessibles. WEDC, WaterAid & SHARE. Consulté à l'adresse: https://washmatters.wateraid.org/publications/compendium-of-accessible-wash-technologies
Cambodge: Count me in (vidéos didactiques)	Vidéos	Cette série de films offre de petits guides illustrés sur la manière d'intégrer l'équité et l'inclusion pour les personnes en situation de handicap dans les interventions WASH au niveau communautaire — notamment pour plusieurs outils mentionnés ci-dessus. Les vidéos de cette liste de lecture comprennent: <ul style="list-style-type: none"> • Comment mener un audit d'accessibilité et de sécurité • Comment effectuer une analyse des obstacles • Comment identifier les personnes en situation de handicap • Comment établir un partenariat avec une organisation représentant des personnes handicapées 	WaterAid & Epic Arts. 6 juillet 2016. Cambodge: Count me in (liste de vidéos didactiques) Consulté à l'adresse: https://www.youtube.com/playlist?list=PLc-oawSTIDS2ht3B_Es7MEr3acVo8geV3 ; Disponible en anglais
Handicap — Rendre l'ATPC véritablement accessible à tous (Aux frontières de l'ATPC)	Ressource	Ce numéro d' <i>Aux frontières de l'ATPC</i> décrit le vécu des personnes en situation de handicap, la diversité de leurs besoins, et différentes manières d'y répondre. Il propose des recommandations concrètes aux personnes participant à l'ATPC pour rendre ses différentes phases et processus plus inclusifs.	Wilbur, J. et Jones, H. (2014). Handicap — Rendre l'ATPC véritablement accessible à tous. Aux frontières de l'ATPC: Innovations et impressions (n° 3) Consulté à l'adresse https://www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers/handicap-rendre-l-atpc-v-ritablement-accessible-tous

Nom du document	Type	Remarques	Citation
Violence			
Rendre l'assainissement et l'hygiène plus sûrs — Réduire les vulnérabilités face à la violence (Aux frontières de l'ATPC)	Ressource	Ce numéro d'Aux frontières de l'ATPC offre une synthèse de la trousse à outils sur la violence, le genre et le secteur WASH (ci-dessus) dans le contexte de l'ATPC et permet aux facilitateurs de comprendre les questions relatives à la sûreté et à la sécurité avec des exemples pratiques portant sur le retour d'information des communautés, la promotion de la participation et la représentation des femmes, et la réalisation d'une cartographie de la sécurité.	House, S. & Cavill, S. (2015). Rendre l'assainissement et l'hygiène plus sûrs — Réduire les vulnérabilités face à la violence. Aux frontières de l'ATPC: Innovations et impressions (n° 5) Consulté à l'adresse https://www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers/rendre-l-assainissement-et-l-hygi-ne-plus-s-rs-r-duire-les-vuln-rabilit-s-face
Violence, Gender & WASH: A practitioner's toolkit	Outils	Cette trousse à outils met en lumière le lien entre WASH et violence sexiste, et offre des conseils sur la manière dont les praticiens peuvent accroître la sûreté et l'efficacité de leurs interventions. Les principaux documents sont les quatre notes d'information et les listes de vérification les accompagnant. Les autres ressources de la trousse à outils (études de cas, listes de vérification, vidéos, scénarios de formation, etc.) peuvent également être utilisées si nécessaire.	House, S., Ferron, S., Sommer, M. & Cavill, S. (2014). Violence, Gender & WASH: A practitioner's toolkit: Making water, sanitation and hygiene safer through improved programming and services. Londres, Royaume-Uni: WaterAid & SHARE. Consulté à l'adresse: http://violence-wash.lboro.ac.uk/ Disponible en anglais
Gestion de l'hygiène menstruelle			
Menstrual hygiene matters: Training guide for practitioners	Ressource/ manuel	Une référence complète et pratique et des supports de formation sur la GHM, qui peuvent être adaptés à un usage au niveau communautaire: <ul style="list-style-type: none"> • Un ouvrage de référence complet sur la GHM, offrant une synthèse des bonnes pratiques. Neuf modules sont couverts: les bases, démarrer, les protections hygiéniques et leur élimination, travailler avec les communautés, travailler avec les établissements scolaires, travailler en contexte d'urgence, soutenir les femmes et les filles en situation de vulnérabilité, les menstruations sur le lieu de travail, et recherche, suivi et plaidoyer. 	Mahon, T., & Cavill, S. (2012). Menstrual hygiene matters: Training guide for practitioners. WaterAid & SHARE. Consulté à l'adresse: https://washmatters.wateraid.org/publications/menstrual-hygiene-matters Disponible en anglais

Nom du document	Type	Remarques	Citation
Balayer le prochain tabou: l'hygiène menstruelle dans le contexte de l'ATPC	Ressource	<ul style="list-style-type: none"> Un guide de formation proposant huit plans de séance, chacun accompagné d'un guide pour l'animateur, de photocopies, de PowerPoint et de courtes vidéos. <p>Ce numéro d'Aux frontières de l'ATPC montre comment étendre les programmes d'ATPC pour y inclure la GHM dans les établissements scolaires, en diffusant des enseignements, des recommandations, des innovations et des expériences en provenance de multiples organisations. Disponible en anglais, en français, en portugais et en khmer.</p>	Mahon, T., & Cavill, S. (2015). Balayer le prochain tabou: l'hygiène menstruelle dans le contexte de l'ATPC. Aux frontières de l'ATPC: Innovations et impressions (n° 6). Consulté à l'adresse: https://www.communityledtotalsanitation.org/resources/frontiers/balayer-le-prochain-tabou-lhygi-ne-menstruelle-dans-le-contexte-de-latpc
Menstrual Hygiene Management Toolkit	Outils	Une trousse à outils à l'intention des enseignants ou d'autres facilitateurs, pour mener des programmes ou des activités sur la GHM. Contient des exercices pratiques et des outils à utiliser en milieu scolaire.	SPLASH. (2015). Menstrual Hygiene Management Toolkit. Washington DC: USAID & WASHplus. Consulté à l'adresse: http://www.washplus.org/resources/tools/2015/09/30/splash-menstrual-hygiene-management-toolkit.html
Menstrual hygiene management training manuals	Manuel/ outils	Une série d'outils de formation à la gestion de l'hygiène menstruelle, comprenant des conseils et des exercices utiles.	Disponible en anglais WSSCC. (2013a). WASH & Health Practitioners: MHM Training Manual. Genève: WSSCC & le gouvernement de l'Inde. Consulté à l'adresse: http://wsscc.org/resources-feed/mhm-training-manual-wash-health-practitioners/ WSSCC. (2013b). WASH & Health for Menstrual Hygiene Management: Training of Trainers Manual. Genève: WSSCC & le gouvernement de l'Inde. Consulté à l'adresse: http://wsscc.org/resources-feed/training-of-trainers-manual-wash-and-health-for-menstrual-hygiene-management/ WSSCC. (2013 c). MHM Lab Convenor's Manual. Genève: WSSCC & le gouvernement de l'Inde. Consulté à l'adresse: http://wsscc.org/resources-feed/mhm-lab-convenors-manual/

Nom du document	Type	Remarques	Citation
Incontinence			
Guidelines for strategies for hygiene at home for people with high support needs.	Manuel	<p>Ce guide propose des stratégies et des conseils pratiques pour soutenir les personnes ayant besoin d'aide pour leur hygiène personnelle. Il explique comment soulever quelqu'un en toute sécurité pour l'amener aux toilettes ou à la douche, et propose des solutions pour les personnes souffrant d'incontinence, notamment comment fabriquer localement des sous-vêtements adaptés, ainsi que des conseils importants concernant les risques pour la santé. Il a été préparé dans un contexte sri-lankais, mais la plupart des conseils sont applicables à d'autres régions.</p> <p>(Toutefois, la recommandation d'utiliser du tissu éponge pour la couche intérieure des sous-vêtements réutilisables doit être revue, et différentes options testées, car il est fort possible que cela soit inconfortable et ne permette pas d'isoler l'urine de la peau.</p>	<p>World Vision et CBM Australia. (2018) Learning from experience: Guidelines for locally sourced and cost-effective strategies for hygiene at home for people with high support needs. Consulté à l'adresse: http://www.cswashfund.org/shared-resources/tools/learning-experience-guidelines-locally-sourced-and-cost-effective-0</p> <p>Disponible en anglais</p>
Genre			
Working effectively with women and men in water, sanitation and hygiene programmes	Ressource	<p>Ce guide propose des idées pour que les approches WASH soient sensibles et réceptives aux points de vue, au statut, aux besoins et aux responsabilités des femmes et des hommes. Le guide offre plusieurs outils utiles qui peuvent être intégrés aux approches ATPC existantes.</p>	<p>Halcrow, G., Rowland, C., Willetts, J., Crawford J. & Carrard, N. (2010). Resource Guide: Working effectively with women and men in water, sanitation and hygiene programmes. Sydney: International Women's Development Agency et Institute for Sustainable Futures. Consulté à l'adresse: http://www.inclusivewash.org.au/literature_68164/Working_effectiveley_with_women_and_men_in_water_and_sanitation_programs</p> <p>Disponible en anglais</p>

Nom du document	Type	Remarques	Citation
Gender and WASH monitoring tool	Manuel	Ce manuel propose des instructions pour animer une série d'activités participatives d'évaluation rurale. Pour les communautés, ces activités visent à sensibiliser aux rôles assignés aux hommes et aux femmes et à promouvoir l'égalité des sexes. Pour les facilitateurs, ces activités aident le personnel à mieux comprendre l'analyse de genre, à développer des compétences pratiques en suivi de l'égalité des sexes et à recueillir des informations ventilées par sexe.	Leong, L., Nicholson, K., Elkington, D. & Hogan, E. (2014). Gender and WASH Monitoring Tool. Sydney: Plan International Australie. Consulté à l'adresse: https://www.plan.org.au/~media/plan/documents/resources/gwmt-march-2014.pdf Disponible en anglais
Suivi et responsabilité			
WASH Accountability Resources: Ask, Listen, Communicate	Ressource	Cette référence contient des conseils utiles, des études de cas et des outils pour améliorer la responsabilité des interventions WASH pouvant être adaptés à un contexte ATPC.	Ferron, S. (2009). Ask, Listen, Communicate, WASH Accountability Resources. New York: UNICEF. Consulté à l'adresse: http://violence-wash.lboro.ac.uk/vgw/supporting-documents/VGW-5-Good-practice-Violence-WASH-Emergencies/WASH-Cluster-WASH-accountability-handbook.pdf Disponible en anglais
Vulnerability and WASH: Data collection tools	Outils	Ces neuf outils de collecte de données à méthodologie mixte portent sur l'accès et l'utilisation des services WASH, le handicap, la vieillesse, les maladies chroniques, la GHM, la sûreté et la sécurité. Ces outils peuvent servir de point de départ pour évaluer l'impact d'une intervention ATPC en matière d'équité. <ul style="list-style-type: none"> • Enquête quantitative auprès du chef de ménage • Enquête quantitative auprès des personnes handicapées, âgées ou atteintes d'une maladie chronique vivant sous le même toit • Entretiens au niveau ministériel • Discussions de groupe au niveau communautaire • Entretiens avec les informateurs principaux — agents locaux/leaders communautaires • Questionnaire et outil d'observation en milieu scolaire 	Disponible en anglais Disponible en anglais WaterAid, WEDC, Leonard Cheshire Disability & LSHTM. (2014). Vulnerability and WASH: Data collection tools. Consulté à l'adresse: https://washmatters.wateraid.org/publications/undoing-inequity Disponible en anglais

Nom du document	Type	Remarques	Citation
		<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individuels approfondis, semiguidés, pour les personnes handicapées, âgées ou atteintes d'une maladie chronique Liste de vérification pour l'observation d'une latrine Liste de vérification pour l'observation d'un point d'eau 	
WASH et droits fondamentaux			
Manuel pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement	Manuel	Ce manuel est un guide pratique qui explique la signification et les obligations légales découlant des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, et traduit le langage juridique souvent complexe en informations faciles à comprendre pour les praticiens, notamment les fonctionnaires et les membres d'organisations de la société civile.	De Albuquerque, C. (2014). Manuel pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement de la Rapporteuse spéciale de l'ONU Consulté à l'adresse: http://www.ohchr.org/EN/Issues/WaterAndSanitation/SRWWater/Pages/Handbook.aspx
L'ATPC et le droit à l'assainissement (Aux frontières de l'ATPC)	Ressource	Ce numéro d'Aux frontières de l'ATPC offre une analyse simple des droits à la lumière de l'ATPC. Elle sera très utile à quiconque s'efforce de mieux comprendre cette question complexe.	Musembi, C. N. & Musyoki, S. M. (2016). L'ATPC et le droit à l'assainissement. Aux frontières de l'ATPC: Innovations et impressions (n° 8) Consulté à l'adresse: https://www.ids.ac.uk/publication/clts-and-the-right-to-sanitation
Boîte à outils pour l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion	Manuel/ trousse à outils	Cette trousse à outils, disponible en anglais, en portugais et en français, offre des conseils pratiques et une aide pour réduire les inégalités dans les programmes et le travail de plaidoyer. Elle présente les principaux principes en matière d'égalité, de non-discrimination et d'inclusion, et propose des activités pratiques, des outils et des listes de vérification que vous pouvez appliquer à votre travail avec vos partenaires et les communautés.	WaterAid. (2018). Comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) Londres, Royaume-Uni: WaterAid. Consulté à l'adresse: https://washmatters.wateraid.org/publications/equality-non-discrimination-and-inclusiontoolkit

Le WSSCC est une organisation hébergée par les Nations Unies dont l'objectif est de faire progresser la réalisation de la cible 6.2 des Objectifs de développement durable relative à l'hygiène et à l'assainissement. Créé en 1990, le WSSCC est consacré à l'hygiène et à l'assainissement, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles, et des personnes en situation vulnérable. En collaboration avec ses membres présents dans 150 pays, il plaide en faveur des milliards de personnes dépourvues d'accès à des services d'assainissement adéquats et équitables et diffuse des solutions propices à l'autonomisation des communautés. Il gère également le Fonds mondial pour l'assainissement, qui a investi plus de 119 millions de dollars depuis 2008 pour transformer les conditions de vie dans les pays en voie de développement.

LE CONSEIL DE
CONCERTATION POUR
L'APPROVISIONNEMENT EN
EAU ET L'ASSAINISSEMENT



15 Chemin Louis-Dunant
1202 Geneve
Suisse

Tel: +41 22 560 81 81

wsscc.org

wsscc@wsscc.org



@WSSCCouncil



WatSanCollabCouncil



Rejoignez la communauté
de pratique WASH



sanitationforall